

CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
de la réunion du jeudi 15 décembre 2016

Président	Patrice VERGRIETE
Secrétaire	Rémy BECUWE

ORDRE DU JOUR

I DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORT-MARDYCK

1. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 1er décembre 2016

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

2. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 5 décembre 2016

FINANCES

3. Budget primitif 2017
4. Budget primitif 2017 - Etat des subventions
5. Budget primitif 2017 - Opérations pluriannuelles d'investissement - Autorisations de programmes - Crédits de paiement
6. Vote des taux d'imposition 2017
7. Décision modificative 2016 n°3
8. Etat complémentaire des subventions 2016
9. Situation de la dette de la Ville en 2016-2017

URBANISME

10. Politique de la ville - rénovation urbaine - protocole de préfiguration

DEMOCRATIE LOCALE

11. Politique de la Ville - Programme d'actions 2017

ACTION FONCIÈRE

12. Dunkerque - Rosendaël - Désaffectation, déclassement du domaine public et cession d'un ensemble immobilier sis 54 rue Ronsard et 65 rue Albert Cuenin
13. Dunkerque - Site Marine (école du parc de la Marine) - Désaffectation et déclassement du domaine public
14. Dunkerque - Site "Marine" Ouest- Désaffectation et déclassement du domaine public
15. Dunkerque - Site "Marine" Est - Désaffectation et déclassement du domaine public
16. Dunkerque - Site « Marine »- cession au profit de Vinci Immobilier
17. Dunkerque - Square Guynemer - transfert au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque
18. Dunkerque - Site Vandenaabee, Désaffectation et déclassement du domaine public

ACTION JEUNESSE

19. Subvention et convention de partenariat avec l'association Tout En Scène

PERSONNEL

- 20. Tableau des effectifs
- 21. Fin de l'adhésion à Plurélya

ACTION SCOLAIRE

- 22. Fermeture de l'école Albert Samain et regroupement des effectifs des écoles de la Meunerie et Albert Samain.

APPEL D'OFFRES

Action sportive

- 23. Centre aquatique Dunkerque-Saint-Pol-sur-Mer - avenant n°2 au contrat de prestations intégrées avec la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) - ajustement du coût global de l'opération

Propriétés communales

- 24. Maintenance des systèmes de fermeture motorisée - groupement de commandes avec le C.C.A.S.

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

- 25. Délégation de service public - Rapport des délégataires

II DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

M. le maire :

*Bonjour à tous, je vais vous demander de prendre place.
Il est 18h15, je déclare ouverte cette séance du conseil municipal, je donne la parole à Monsieur Rémy Bécuwe pour l'appel.*

VILLE DE DUNKERQUE
EXTRAIT DE REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Convoqué le 9 décembre 2016
pour la séance du jeudi 15 décembre 2016

PRESENTS :

Monsieur Patrice VERGRIETE	Maire
Madame Karima BENARAB	1ère Adjointe au Maire
Monsieur Jean-François MONTAGNE	Adjoint de quartier
Madame Martine ARLABOSSE	Adjointe de quartier
Madame Leïla NAIDJI	Adjointe de quartier
Madame Alice VARET	Adjointe au Maire
Monsieur Yves PANNEQUIN	Adjoint au Maire
Madame Catherine SERET	Adjointe au Maire
Monsieur Michel TOMASEK	Adjoint au Maire
Madame Monique BONIN	Adjointe au Maire
Monsieur Guillaume FLORENT	Adjoint au Maire
Madame Nadia FARISSI	Adjointe au Maire
Monsieur Jean-Yves FREMONT	Adjoint au Maire
Madame Diana DEQUIDT	Adjointe au Maire
Monsieur Bernard MONTET	Adjoint au Maire
Madame Marjorie ELOY - VOITURIEZ	Adjointe au Maire
Monsieur Etienne DUQUENNOY	Adjoint au Maire
Monsieur Pascal LEQUIEN	Adjoint au Maire
Monsieur Davy LEMAIRE	Adjoint de quartier
Madame Fabienne CASTEL	Maire-délégué
Monsieur Régis DOUILLIET	Conseiller municipal
Monsieur Jean-Philippe TITECA	Conseiller municipal
Monsieur Gérard GOURVIL	Conseiller municipal
Madame Annette DISSELKAMP	Conseillère municipale
Madame Catherine SERLOOTEN - DAMMAN	Conseillère municipale
Monsieur Guy SAINT-MARTIN	Conseiller municipal
Madame Elisabeth LONGUET	Conseillère municipale
Monsieur Frédéric VANHILLE	Conseiller municipal - arrivé à 19H30
Madame Catherine VANDORME	Conseillère municipale
Monsieur Laurent SCHOUTTEET	Conseiller municipal
Madame Stéphanie PEEREN	Conseillère municipale
Madame Nadia AMARA	Conseillère municipale
Madame Séverine WICKE	Conseillère municipale
Monsieur Benjamin PRINCE	Conseiller municipal
Monsieur Rémy BECUWE	Conseiller municipal
Monsieur Roméo RAGAZZO	Maire-délégué
Madame Joëlle CROCKEY	Conseillère municipale
Monsieur Christian HUTIN	Maire-délégué
Madame Claudine DUCCELLIER	Conseillère municipale – départ à 21H00
Monsieur Wulfran DESPICHT	Conseiller municipal – départ à 21H00
Madame Delphine CASTELLI	Conseillère municipale
Monsieur Philippe EYMERY	Conseiller municipal
Monsieur Adrien NAVE	Conseiller municipal

ABSENT(S) AYANT DONNE POUVOIR :

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom: Monsieur Alain SIMON à Monsieur Jean-François MONTAGNE,

Monsieur Guy LECLUSE à Madame Martine ARLABOSSE, Madame Anne-Marie FATOU à Monsieur Rémy BECUWE, Madame Martine COUDEVILLE à Madame Annette DISSELKAMP, Monsieur Djoumoi SAID à Monsieur Michel TOMASEK, Madame Olivia HENDERYCKX à Monsieur Benjamin PRINCE, Madame Laura EVRARD à Madame Stéphanie PEEREN, Monsieur Michel DELEBARRE à Monsieur Wulfran DESPICHT, Madame Martine FORTUIT à Monsieur Adrien NAVE, Madame Angélique VERBECKE à Monsieur Philippe EYMERY.

M. le maire :

Merci monsieur Bécuwe. Le quorum est atteint nous pouvons donc délibérer.

Depuis notre dernier conseil nous avons appris le décès à l'âge de 86 ans de Madame Liliane Vangrevelinghe qui fut cantinière dans les bandes de Rosendaël, Malo-les-Bains et Dunkerque de 1949 à 1990. Les associations carnavalesques dunkerquoises ont été également durement touchées avec le décès de Kevin Geerardyn des P'tits Louis et de Marc Knockaert des Quat'Zarts. En votre nom à tous je présente toutes nos condoléances aux familles ainsi qu'à leurs nombreux amis.

Dans un registre plus heureux je tiens à féliciter Monsieur Pierre Dhainaut (diapo : vous voyez sa photo) récent lauréat du prix Apollinaire, ce prix de la poésie francophone en récompense de l'ensemble de son œuvre.

L'actualité récente de notre ville a bien entendu été marquée par la sortie de la bande annonce et d'une affiche du film de Christopher Nolan « Dunkirk ». Cet événement qui a braqué les yeux du monde sur notre plage (diapo : on peut voir l'affiche) montre à quel point les retombées de cette superproduction peuvent être importantes pour la réhabilitation de l'opération dynamo dans l'histoire de la seconde guerre mondiale mais aussi pour le tourisme de mémoire à Dunkerque. Nous nous sommes battus pour accueillir Christopher Nolan et son équipe au printemps 2016, je puis vous garantir que nous continuons à nous mobiliser pour exploiter au mieux la sortie du film dans l'intérêt de notre ville.

Vous le savez notre volonté d'accueillir à Dunkerque les productions cinématographiques ne s'arrêtent pas à ce blockbuster et après ma rencontre avec la production j'ai le plaisir ce soir de vous confirmer que la deuxième saison de la série de Canal+ « Baron noir » sera bien tournée à Dunkerque en 2017. Je remercie tous ceux qui ont contribué à rendre cela possible qu'ils soient élus ou techniciens.

L'actualité de notre ville a aussi été marquée par la venue de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer vendredi dernier. Après avoir inauguré l'unité de biodiesel de Total, Ségolène Royal a ensuite répondu favorablement à mon invitation ici même à l'hôtel de ville. Deux annonces peuvent nous satisfaire, le lancement du dialogue concurrentiel pour la construction d'un parc éolien offshore au large de Dunkerque avec la mise en place d'une filière économique associée et le financement de la station d'avitaillement GNL qui offrira à notre port un nouvel élément d'attractivité.

Le dynamisme de notre port est bien entendu un enjeu crucial pour notre territoire, ce qu'a annoncé Ségolène Royal renforce les perspectives de développement industriel. Le développement du trafic conteneurs est également décisif c'est la raison pour laquelle j'étais à Amiens hier soir avec l'équipe de Stéphane Raison pour promouvoir le savoir-faire dunkerquois en ce domaine.

La semaine passée également la démarche « le Dunkerquois solidaire pour l'emploi » initié par la communauté urbaine a été lancée, les premiers dons sont parvenus à la fondation territoriale. J'en profite pour vous redonner les coordonnées où vous renseignez si vous souhaitez participer vous aussi. À travers cette action totalement innovante chaque dunkerquois peut désormais faire un geste en faveur de l'emploi au bénéfice des chômeurs de longue durée. Beaucoup de familles dunkerquoises comptent sur votre soutien.

Il y a une semaine la ville de Dunkerque a également reçu un prix très important pour son réseau des bibliothèques, le grand prix « Livres hebdo » est en effet la récompense la plus prestigieuse pour une bibliothèque francophone, nos bibliothèques se sont engagées pour faire de la lecture publique un service d'excellence sur le territoire et c'est une juste reconnaissance. Avec la gratuité, la carte unique, les services numériques offerts à l'usager, le bilan de toutes les actions menées est déjà très encourageant et les projets de développement ne manquent pas avec notamment l'ouverture d'une nouvelle grande bibliothèque en centre-ville, beaucoup de satisfactions donc pour notre action en matière de lecture publique.

En sport je tiens à saluer la médaille de bronze obtenue par Romain Imadouchène lors du championnat d'Europe d'haltérophilie des moins de 23 ans, le jeune homme licencié au club athlétique de Rosendaël est désormais intégré à l'équipe de France senior et vise les J.O. de Tokyo en 2020 : bonne chance à lui et à son club !

Le parcours 2017 des 4 jours a été dévoilé, l'épreuve s'étalera désormais sur six journées et passera par chaque département de la région Hauts de France. Elle partira de la place Jean Bart le mardi 9 mai pour se terminer au même endroit le dimanche 14 mai.

La mise en œuvre de notre plan « 10 000 arbres » a débuté peu après le vote du conseil municipal sur le sujet. Symboliquement les deux premiers arbres ont été plantés dans l'enceinte du groupe scolaire Dessinguez par les élèves et je tiens à remercier chaleureusement l'équipe enseignante (diapo : la photo illustre cette plantation).

Vous l'avez forcément aperçue la nouvelle voirie qui joint le Grand large au pont du Texel est désormais ouverte. Cette rue désenclave le quartier et offre plus de places de stationnement. Elle sera également utilisée par les bus qui l'emprunteront dès 2018 sur la ligne qui reliera le quartier à la gare.

Enfin la statue de la place de la République a été rénovée. Cette rénovation qui s'est achevée aujourd'hui même vient après celle de la statue de notre célèbre corsaire Jean Bart, ces deux gestes concourent à l'embellissement de notre centre-ville et témoignent du respect que nous devons avoir pour notre patrimoine local.

J'en viens à présent à notre ordre du jour.

Monsieur Ragazzo vous avez la parole pour votre première délibération.

M. Ragazzo :

Oui monsieur le maire les questions du conseil consultatif de Fort-Mardyck n'étaient pas nombreuses. Il y a eu la question qui concerne le vote du budget spécial 2017, budget qui s'arrête à la somme de 1 765 550 € conformément aux orientations budgétaires en diminution de 2,83 % par rapport à l'an dernier. Il y a eu ensuite une délibération concernant l'organisation technique et financière de l'opération de recensement 2017 et ensuite un certain nombre de subventions : subvention de fonctionnement à la section du Centre d'Action Sociale, subvention de fonctionnement à l'association Fort-Mardyckoise d'Activités Culturelles et Sociales qui gère le centre social une autre pour la même association qui prend en charge le contrat enfance jeunesse, une subvention au groupe secours catastrophe français pour manifester notre solidarité avec l'ouragan qui a eu lieu à Haïti et une délibération qui a actualisé les tarifs communaux. Voilà les questions qui ont été traitées et adoptées par le conseil consultatif de Fort-Mardyck.

I DELIBERATIONS**COMMUNE DE FORT-MARDYCK****1.- Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 1er décembre 2016**

Rapporteur : Monsieur Roméo RAGAZZO, Maire-délégué

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du Conseil Consultatif de Fort-Mardyck du 1^{er} décembre 2016.

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

(voir positions de vote sur l'intervention)

Adopté

M. le maire :

Merci monsieur Ragazzo.

Madame Crockey vous vouliez prendre la parole avant monsieur Ragazzo ?

Mme Crockey :

Oui, merci monsieur le maire, excusez-moi ça arrive un petit peu en décalé mais vous venez d'en parler vendredi dernier, le 9 décembre, vous avez accompagné madame Ségolène Royal ministre de l'environnement qui était venue inaugurer l'unité pilote de biocarburants au sein de BioTFuel puis vous l'avez ensuite accueillie dans cet hôtel de ville. Je regrette vivement de ne pas avoir été au moins prévenue sinon invitée à cette réception, je suis une élue à part entière et lorsqu'un ministre se rend à Dunkerque et de surcroît est reçu dans cette maison je trouve ça normal et républicain d'y être associée. Je vous saurais gré, monsieur le maire, si l'occasion se présente de bien vouloir y remédier.

M. le maire :

Nous essayons de prévenir au maximum, vous savez la venue d'un ministre est toujours délicate et je peux vous dire que l'ordre du jour a même été modifié dans les dernières 24 heures donc nous n'avons pas avec certitude l'heure de la présence de la ministre. Ce sont des choses qui se jouent aussi à la dernière minute donc ce n'est pas toujours simple pour les services de vous informer en temps réel. L'essentiel c'est que les annonces soient là, je pense que vous avez eu l'occasion d'avoir un retour de la venue de la ministre et je pense qu'on peut être largement satisfait de ce qui a été dit.

Je reviens à la délibération de monsieur Ragazzo. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Monsieur Nave, allez-y.

M. Nave :

Oui monsieur le maire, chers collègues, j'interviens au nom du groupe Défi Fort-Mardyckois en l'absence de ma collègue Angélique Verbecke pour vous signaler les positions de vote sur le conseil consultatif de Fort-

Mardyck du 1^{er} décembre 2016.

Veillez noter un vote contre le budget spécial, une abstention pour les subventions à la SCAS, un vote contre la subvention au groupe secours catastrophe pour une intervention à Haïti, c'est d'ailleurs devenu systématique depuis plusieurs mois, à chaque conseil municipal sont votées par la majorité du conseil consultatif de Fort-Mardyck des subventions pour des interventions aux quatre coins du monde. On a eu l'Italie, l'Haïti, l'Équateur etc. Fort-Mardyck ne peut subvenir à la misère du monde. Notre pays compte plus de 9 millions de pauvres, Fort-Mardyck et Dunkerque ne sont pas épargnées par ces difficultés. Radins avec les siens, généreux avec les autres, ce n'est pas acceptable, générosité bien ordonnée commence par soi-même, alors que les élus socialistes veulent faire un don avec leur argent, ils ont le droit, ils en sont libres, ils font ce qu'ils veulent mais visiblement c'est tellement plus simple et tellement plus facile de distribuer l'argent du contribuable. Nous vous invitons à recentrer vos dépenses localement, nous vous demandons de défendre les nôtres avant d'aider les autres. Et enfin vous noterez une abstention sur les tarifs communaux 2017. Je vous remercie.

M. le maire :

Pas d'autre intervention ?

Monsieur Ragazzo je vous cède la parole.

M. Ragazzo :

Je pense qu'apporter une aide si petite soit-elle et elle est si petite, est quelque chose qui nous paraît important. Les malheurs des peuples que ce soient les cataclysmes, les catastrophes ou autres ne peuvent pas être seulement des domaines individuels, ils nous concernent aussi collectivement. Une commune est une personnalité morale, responsable, porteuse sur son territoire des valeurs de la République et des valeurs humaines et c'est au nom de ces valeurs que nous adressons un signal certes très modeste ici 300 € c'est moins de 0,10 € par habitant, ce n'est pas tellement la somme qui ne prive en rien la population de notre commune qui est comme ici à Dunkerque et dans les autres communes bien traitée lorsqu'on trouve des concitoyens dans le besoin. Donc je pense qu'il s'agit ici de la part du Front National d'une position idéologique que je ne saurais partager. Ma commune et mes habitants s'honorent d'être attentifs à ce qui se passe dans le monde même s'ils n'ont pas la prétention avec cette mini goutte d'eau d'adoucir le malheur des peuples mais il est important, me semble-t-il, que les populations adressent un geste de solidarité envers ceux qui de près ou de loin vivent des malheurs comme ce que nous connaissons hélas.

M. le maire :

Très bien dit monsieur Ragazzo. Le lendemain d'ailleurs de la bande-annonce du film « Dunkirk » qui nous rappelle que notre ville a elle aussi connu un fléau terrible et qu'ici aussi en 1945 on était victime d'un désastre immense. Donc je pense que la solidarité que vous évoquez monsieur Ragazzo on peut tous la partager.

J'ai bien entendu les positions de vote des colistiers de monsieur Nave.

Tous les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Monsieur Hutin

M. Hutin :

Merci monsieur le maire je vais également comme monsieur Ragazzo exprimer ce qui a été décidé au conseil de Saint-Pol-sur-Mer du 5 décembre. Un certain nombre de décisions ont été prises en particulier sur les travaux dans les écoles : une chaudière à Joliot-Curie et puis la construction d'un boulodrome qui était dans l'idée depuis un certain nombre d'années depuis la fusion des deux clubs de boules de Saint-Pol-sur-Mer et qui permettra de jouer à la fois à l'extérieur et à la fois protégé de la pluie, un certain nombre de décisions concernant les événements culturels et sportifs, le raccordement des classes à la fibre en particulier grâce au Sivu, des classes de nos écoles qui dépendent de la municipalité. Un certain nombre de délibérations, l'approbation du contrat de ville essentiel dans notre commune, dans le domaine de l'emploi et de l'insertion quelque chose qui est assez originale c'est-à-dire une formation aux métiers de la sécurité, il y a de plus en plus de demandes de professionnels de sécurité agréés dans nos manifestations du fait des événements malheureux auxquels nous sommes soumis, une délibération sur le bonus ville, c'est exactement la même chose que ce qui se passe à Dunkerque et ça permet à un certain nombre de jeunes gens qui veulent travailler souvent des étudiants qui veulent pouvoir continuer leurs études, des délibérations sur lesquelles j'espère on ne va pas être obligé de revenir concernant les marchés et les vides greniers et puis essentiellement le débat d'orientations budgétaires qui va me permettre de dire un petit mot plus politique et présenter les choses d'une manière plus politique que synthétique dans le cadre de ce conseil.

Vous savez nous sommes une ville associée comme Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer est associée à la ville de Dunkerque et nous avons deux budgets, un budget de gestion, ce budget de gestion est un budget qui est commun nous ne le votons pas lors du conseil de Saint-Pol-sur-Mer mais nous le votons ici lors du grand conseil de Dunkerque qui concerne les dépenses de personnel et les dépenses d'investissement et le budget spécial qui concerne spécifiquement la ville de Saint-Pol-sur-Mer et qui est donc voté par la ville de Saint-Pol-sur-Mer.

Au niveau du budget de gestion ce qu'on peut dire très clairement c'est que nous sommes victimes

comme à la grande ville de Dunkerque de la baisse des concours de l'État qui sont extrêmement importants pour nous c'est 390 000 € de moins sur un BP ce qui est absolument énorme et l'avantage de l'association de communes, et c'est ce que je prône depuis longtemps et j'espère qu'un jour le législateur pourra revenir sur les décisions qui ont été prises sur les possibilités d'associations de communes qui n'existent plus aujourd'hui mais ça nous permet d'avoir une vraie vision solidaire avec un certain nombre d'accords politiques. Patrice Vergriete et Roméo Ragazzo ne me diront pas le contraire, nous nous mettons d'accord et en fonction de la bonne gestion pour la grande ville et de l'intérêt de nos concitoyens dans l'ensemble de nos villes nous gérons nos budgets en fonction de ce qui est possible pour l'un ou pour l'autre, pour cette année nous avons un certain nombre d'engagements politiques. L'engagement public que j'ai pris par rapport à Patrice Vergriete et qui me semble légitime compte tenu des baisses des dotations de l'État c'est de rester absolument fixe au niveau des ressources humaines c'est ce qui sera à nouveau le cas cette année, d'avoir des investissements qui correspondent aux réalités, c'est-à-dire que cette année les investissements pour la ville de Saint-Pol-sur-Mer étaient nécessaire de 3,7 millions d'euros nous l'avons réduit ce qui permet aussi de faire d'autres choses. Les difficultés qu'on peut avoir c'est ce qui est décidé et réalisé. Nous allons réaliser 3,7 millions mais ça permet à la ville de Dunkerque de réaliser d'autres choses et c'est ça aussi l'association de communes, c'est ça la possibilité pour des communes qui ont décidé de vivre ensemble, de s'aider et de réussir à faire des choses dans l'esprit, quand les habitants ont besoin, c'est bien, quand les habitants en ont moins besoin on peut passer d'une commune à une autre. Donc notre budget spécial sera en baisse, nous faisons un effort sur les services qui est à peu près de 3 % c'est un accord politique que nous avons et tout ça se passe dans une entente de solidarité qui me semble nécessaire. Peut-être que l'année prochaine la ville de Saint-Pol-sur-Mer aura besoin de plus d'investissements, peut-être l'année prochaine on aura à nouveau une possibilité, c'est l'esprit de la charte d'associations que nous avons signé il y a quelques années avec la ville de Dunkerque et les choses se passent, ma foi, fort bien pour Saint-Pol-sur-Mer avec nos différences et puis notre identité et la possibilité que nous avons d'être solidaires tous ensemble. Voilà monsieur le maire.

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

2.- Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 5 décembre 2016

Rapporteur : Monsieur Christian HUTIN, Maire-délégué

Conformément aux dispositions des articles L 2511-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil consultatif est saisi pour avis sur les affaires dont l'exécution est prévue en tout ou partie dans les limites de la commune associée préalable à leur examen par le conseil municipal. Il y a donc lieu d'examiner les délibérations du conseil consultatif en conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'ensemble des délibérations reprises en annexe, du Conseil Consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 5 décembre 2016.

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

(voir positions de vote sur l'intervention)

Adopté

M. le maire :

Merci monsieur Hutin.

Des demandes d'interventions ?

Monsieur Nave, allez-y.

M. Nave :

Oui monsieur le maire, chers collègues, les positions du Défi Saint-Polois pour le conseil consultatif du 5 décembre : notez une abstention sur le compte rendu des décisions, un vote contre la restructuration du réseau de transport qui concerne le rond-point au niveau de Carrefour et la D601 puisque c'est une cession à titre gratuit de la ville à la communauté urbaine. Nous ne sommes pas favorables à ce projet et encore moins quand les cessions sont faites à titre gracieux puisque c'est une partie du patrimoine Saint-Polois qui est cédée gratuitement. Nous vous demandons d'être vigilants et en tout cas de veiller à ce que les commerçants Saint-Polois et de Petite-Synthe qui seraient touchés ou impactés par les travaux puissent être correctement

indemnisés ou correctement aidés sur les préjudices qu'ils pourraient subir suite à ces travaux.

Un vote contre également sur la 3 qui est l'approbation du programme du contrat de ville mais c'est un vote contre général puisque nous vous avons demandé un vote en division mais il n'était pas possible sur cette délibération, le vote en division que nous vous avons transmis parce qu'il y a des mauvaises actions mais il y en a aussi des bonnes, c'est pour ça qu'on aurait souhaité sur cette délibération transmettre nos avis position par position.

Les délibérations 4 et 5 : rappeler que ces délibérations font suite à notre présence sur le terrain sur les marchés sur les brocantes puisqu'il s'agit d'empêcher la présence de partis politiques sur les marchés et les brocantes. Nous le regrettons, vous avez d'ailleurs monsieur le maire justifié cette décision en disant que les habitants n'ont pas besoin de vivre de la politique systématiquement d'ailleurs vous n'allez pas sur les marchés c'est ce que vous nous avez annoncé, c'est votre choix, vous êtes libre de le faire, nous nous estimons que la politique fait partie de la vie de tous les jours et que chacun est libre en démocratie ou en République de faire ce qui lui semble bon. Nous regrettons cette décision qui vient en quelque sorte bâillonner, boycotter l'opposition c'est un peu l'hommage du vice à la vertu puisque quelque part cette décision est un aveu de faiblesse de votre part sur notre présence qui doit vous gêner sur le terrain.

Notez sur les 6,7 et 8 les baux emphytéotiques une abstention.

Un vote contre la 9 puisqu'encore une fois c'est une cession de bâtiments et de terrain de la commune pour un euro symbolique à un bailleur social.

Une abstention sur la 10 et la 11.

Un vote pour la 12 et la 13 et enfin un vote contre sur le budget spécial, le budget de fonctionnement de la ville de Saint-Pol-sur-Mer et un vote en division sur les subventions que nous avons transmis aux services. Je vous remercie.

M. le maire :

Monsieur Hutin vous voulez rajouter quelque chose ?

M. Hutin :

Oui très rapidement mais on ne va pas refaire le match à chaque fois, ça ne sert à rien parce que je pense que l'ensemble du conseil était largement et très bien relayé d'ailleurs par la presse. Sur le petit terrain dont vous parlez, c'est un tout petit terrain qui ne vaut rien d'ailleurs et qui permet une forme de sécurisation de l'accès à Carrefour donc ça me semble d'une logique absolue.

Sur les marchés, je vais répéter ce que j'ai dit au conseil de Saint-Pol-sur-Mer, je suis peut-être un politique particulier mais je considère que les Français et les citoyens sont assez grands pour se déterminer sans qu'on les ennuie en permanence en politique. Voilà ! On peut faire du militantisme il y a des moments où ça devient du prosélytisme. Quand on va acheter son poulet au marché à Rosendaël, à Saint-Pol-sur-Mer il y a un moment où on en a peut-être marre d'avoir une fois le bulletin « votez Fillon, votez Valls, votez... » Et malheureusement avec les primaires etc. on est en campagne permanente, mais les gens sont intelligents, il y a une limite que je considère comme à ne pas dépasser. Moi je ne suis pas un produit de lessive, si jamais il me venait une idée saugrenue de me présenter à une élection je considère que je ne suis pas un produit de publicité et à un moment il y a une limite à ne pas dépasser. Le militantisme : oui, la présence permanente de la politique partout ce n'est pas la culture de notre pays, ça l'a été à certaines périodes à la révolution... des choses comme ça, le cri du peuple qu'on distribuait un peu partout... Moi je veux bien mais ça n'amène globalement... Sur une brocante, sur un marché, laissons les gens vivre heureux tout simplement, à un banquet laissons les gens vivre heureux, il y a d'autres occasions de faire de la politique, il y a des meetings, il y a des prises de position, il y a des conseils municipaux comme celui de ce soir qui est retransmis, il y a des prises de position, les gens peuvent vous rencontrer en permanence, peuvent vous rencontrer dans la rue. Moi si je vais au marché, je vais acheter mon poulet et je ne dis pas, je n'ai pas une espèce de pancarte sur le dos en disant je suis le meilleur, je suis le plus fort. Je conçois que c'est un point de vue très personnel peut-être, mais je ne suis pas un produit de lessive et je considère que les gens sont beaucoup plus intelligents qu'on le croit et qu'on n'est pas obligé de les obliger à vivre en permanence avec des gens qui les harcèlent continuellement. Voilà ! Donc c'est mon point de vue, maintenant vous m'avez comparé à un dictateur de la Corée du Nord je veux bien mais c'est un peu excessif quand même. Marine Le Pen le 3 décembre 2015 avait rebaptisé la voix du Nord : « la voix de la Corée du Nord » oui c'est peut-être un leitmotiv, un argument politique permanent chez vous mais bon je suis loin de ça, vous le savez, moi je respecte le suffrage populaire, je respecte la citoyenneté. Nous avons perdu avec la liste de Michel Delebarre, les choses sont claires, nous l'avons accepté, il n'y avait pas photo, il y avait 13 000 voix d'écart, vous siégez au conseil de Saint-Pol-sur-Mer, vous siégez dans tous les lieux où vous avez le droit de siéger en fonction de votre représentativité. J'espère que vous le faites bien, ça permet aux gens de voir qui vous êtes, comment vous fonctionnez, le bien, le mal chacun choisit. Je respecte toujours ça. Par contre je veux qu'on laisse mes Saint-Polois tranquilles dans un certain nombre de manifestations festives et qu'on leur foute un petit peu la paix. Ensuite, je vais dire très franchement, il y a des mairies qui sont tenues par le Front National, elles ont gagné, je respecte à nouveau le suffrage, mais le secours populaire a été écarté d'un certain nombre de marchés, à Hénin Beaumont le secours populaire n'a pas pu être au marché de Noël, à Fréjus le maire Front National a fait évacuer le parti de gauche. Donc pour éviter tout ça soyons tous tranquilles, laissons les gens aller à la brocante, laissons les gens vivre leur banquet, laissons les gens aller acheter leur poulet au marché et s'ils

ont envie de manger l'aile droite ou l'aile gauche, la cuisse gauche ou la cuisse droite, qu'ils aiment le blanc ou le gris et bien ça sera leur choix et je pense qu'ils sont assez intelligents pour choisir au niveau électoral sans qu'on les oblige de manière permanente... (aparté : les membres du conseil discutent ironiquement sur le blanc et le gris du poulet) Si l'ensemble du grand conseil de Dunkerque me cherche des noises avec ça, je trouve ça costaud ! Et maintenant il y a, pour ceux qui payent l'impôt sur la fortune, le sot-l'y-laisse ! Voilà ! J'ai essayé de vous expliquer, c'est un point de vue personnel maintenant je ne demande pas à tout le monde... !

Voilà monsieur le maire.

Excusez-moi pour ne pas connaître très, très bien le problème du poulet !

M. le maire :

(Ironiquement) Vous auriez dû prendre l'exemple du rôti !

Donc nous connaissons les votes des colistiers de monsieur Nave.

Tous les autres sont pour.

Je vous remercie.

Monsieur Lequien vous avez 7 délibérations, je vous propose de commencer dans un premier temps par le budget primitif 2017 de manière à ce que nous puissions ouvrir le débat.

M. Lequien :

Merci monsieur le maire. Je vous propose de décliner l'exposé du budget primitif 2017 à plusieurs voix. Je passerai la parole à monsieur Étienne Duquennoy ensuite je passerai la parole à Jean-Yves Frémont, Jean-François Montagne et Diana Dequidt.

Je vais donc exposer devant vous aujourd'hui le budget primitif 2017.

Le premier tableau reprend l'intégralité des chiffres.

(Diapo) Le budget primitif 2017 s'équilibre sur une masse réelle à hauteur de 189 013 000 € qui se répercutent à 151 478 000 € pour la section de fonctionnement, 37 535 000 € pour la section d'investissement.

Le budget reprend les grands équilibres bien sûr. Je précise que ce budget primitif n'intègre pas les résultats de l'exercice 2016 car cet exercice n'est pas clos au moment du vote d'aujourd'hui.

Je vais maintenant vous décliner les principaux chiffres.

La section de fonctionnement tout d'abord : (diapo) visuellement en première lecture ce tableau constate des baisses sur presque tous les postes que ce soit en recettes -2,6 % ou en dépenses -3,2 %.

Les deux principales baisses en recettes concernent l'effet Fonds de Péréquation Intercommunal à hauteur de -89 000 € et l'attribution de compensation versée par la communauté urbaine à hauteur de -2 293 000 € -5,1 %.

Les principales baisses en dépenses concernent les subventions et participations avec une baisse de 2 351 000 € -10,7 % et les intérêts des emprunts avec moins -250 000 € -10,9 %.

Mais encore une fois et au risque de me répéter, mais je m'en expliquerai plus loin, toutes ces baisses s'expliquent par un redimensionnement du périmètre d'action de la ville avec les mutualisations notamment avec la communauté urbaine et la baisse des dotations de l'État.

L'épargne brute qui va permettre le remboursement de la dette en capital des emprunts s'élève à 9 443 000 € et l'épargne nette s'élève à 1 043 000 €.

Si on descend dans le tableau on arrive à la section d'investissement.

On retrouve les recettes classiques : les emprunts une recette de 11 884 000 €, les subventions, les cessions, le fonds de compensation de TVA et les autres recettes.

Les dépenses s'élèvent à 29 135 000 €, le remboursement de la dette en capital à hauteur de 8 400 000 € et l'équilibre entre les dépenses et les recettes est assuré par l'épargne brute à hauteur de 9 443 000 €.

Je vais maintenant vous redécliner tous ces chiffres avec un petit rappel préalable, nous avons été élus sur la base d'un programme qui se décline sur trois actes principaux :

- redynamiser le territoire,*
- répondre aux besoins quotidiens des dunkerquois,*
- gouverner la cité autrement.*

Tout cela notamment grâce à l'ouverture de nouveaux équipements, le déploiement de nouveaux services pour la population, la mise en place de manifestations renouvelées et la réalisation d'un programme d'investissements ambitieux.

Nous avons fait un choix fort qui est celui de ne pas augmenter les taux alors que le territoire est particulièrement touché par la baisse des dotations de l'État.

(Diapo) Si vous voyez les deux graphiques qui sont projetés à l'écran, la taxe d'habitation tout d'abord : vous pouvez constater que la ville de Dunkerque ne fait pas évoluer ses taux alors que les communes de la même strate budgétaire augmentent les leurs de +2,00%.

Taxe foncière, on constate le même phénomène, la ville de Dunkerque n'augmente pas ses taux et les communes de plus de 100 000 habitants, la commune de Dunkerque certes à moins de 100 000 habitants mais sa structure budgétaire par contre correspond à une ville de 140 000 habitants, les villes de cette taille augmentent la pression fiscale sur la taxe foncière à hauteur de 7 %.

Un rappel important néanmoins : nous avons commencé à faire diminuer la pression fiscale en collaboration avec la communauté urbaine avec la prise en charge de 80 % de la taxe foncière pour les primo

accédants durant deux ans.

Le montant des recettes donc connaît une baisse de 4,262 millions d'euros par rapport au budget primitif 2016.

Ça ce décline comment ?

Nous avons des dotations de la communauté urbaine qui se décline à hauteur de 64 183 000 € ce qui représente 39,8 % du total, les impôts et taxes communaux : 62 970 000 €, 39,2 % du total, les subventions et atténuations de charges : 24 861 000 €, 15,5 % du total, les autres recettes 8 907 000 € soit 5,5 %.

Les grands postes de dépenses sont : les dépenses de personnel : 89 035 000 € soit 55,4 % du total, les subventions 27 293 000 € soit 16,9 %, les moyens des services : 12 971 000 € soit 12,2 %, dotations aux communes associées : 13 384 000 € soit 8,4 %, les intérêts des emprunts 2 050 000 € et l'autofinancement brut, je l'ai évoqué précédemment, 9 443 000 €.

Les recettes communauté urbaine sont fortement impactées par les mutualisations et le nouveau pacte fiscal et financier qui a été mis en place.

L'allocation de compensation et la dotation de solidarité communautaire atteignent le montant de 64 183 000 € soit une baisse de 2 054 000 € en fait vous le voyez au tableau la part fixe est figée au montant de 46 053 672€ duquel il faut soustraire 3 244 672€ en fait cela correspond aux moyens qui ont été transférés dans le cadre des mutualisations. Cela concerne les autorisations de droit du sol : 365 681 €, les archives : 614 732 €, les services informatiques : 1 772 611 € et la compétence tourisme rendue obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2017 à hauteur de 491 648 €. Par contre une bonne nouvelle la dotation de solidarité communautaire a été revue à la hausse avec une augmentation de 237 000 €.

C'est hélas devenu un classique mais une fois de plus nous devons enregistrer une baisse de notre dotation globale de fonctionnement en 2017. Cette année cette baisse supplémentaire sera de 1 959 326 €. Depuis 2014 c'est donc 9,3 millions d'euros qui ont été ponctionnés au détriment de la ville de Dunkerque.

Comme pour le volet recettes, les dépenses de fonctionnement ont connu de fortes évolutions en particulier liées aux modifications de périmètre entre la ville et la communauté urbaine :

- transfert de stationnement,
- compétence tourisme,
- syndicat Dunkerque Neptune entre autres

Comme pour le volet recettes, les dépenses de fonctionnement ont connu de fortes évolutions, je redémarre, la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunale au montant de 345 000 €.

(Diapo) Si on examine la courbe à l'écran, vous pouvez constater que la contribution nette de la ville, il faut toujours intégrer le fait que la ville perçoit du fonds de péréquation et surtout cotise au fonds de péréquation et la charge nette de la ville s'établit à presque 2 600 000 €. C'est un chiffre que je vais vous donner et qui révèle la pression qui est mise sur notre ville, l'enveloppe de contribution donc les ponctions qui sont faites au détriment d'une ville, a évolué de 28 % au niveau national, sur la ville de Dunkerque elle a évolué de 58 %. La ville est particulièrement ponctionnée au niveau du FPIC.

Enfin le reversement au SIDF atteint 3 548 000 € et demeure inchangé.

Dans la continuité des exercices précédents les communes associées de Saint-Pol-sur-Mer et de Fort-Mardyck proposent et Christian Hutin l'a évoqué tout à l'heure, également une baisse de leur budget courant, merci donc à Christian Hutin, Roméo Ragazzo et leurs conseils consultatifs de leurs contributions qui nous aident à boucler un budget de plus en plus compliqué.

La baisse, (diapo) vous pouvez le lire à l'écran, s'élève à 390 890 €, -3,26 % pour Saint-Pol-sur-Mer à 51 450 €, -2,83 % pour la commune de Fort-Mardyck soit un total de 442 340 €.

Vous pouvez le voir sous forme de courbes que la dotation donc de Saint-Pol-sur-Mer a une légère décreue au titre de l'exercice 2017 et idem pour la commune de Fort-Mardyck avec une légère décreue à partir de 2017.

Les autres postes concernés sont les subventions qui enregistrent de grands changements liés aux modifications de périmètre à hauteur de 19 849 000 €, les plus grands montants sont : le transfert du sport de haut niveau à la communauté urbaine : 900 000 €, 452 000 € au niveau du tourisme, 276 000 € avec la disparition du syndicat Dunkerque Neptune et une augmentation de 300 000 € au profit de la SEPM.

On peut également y ajouter les mutualisations avec le CCAS qui aboutissent à une baisse de 392 050 € et les autres subventions et contingents : Jazz Club et Bateau Feu à compétences communautaires.

Les dépenses de personnel sont prévues pour 2017 à hauteur de 89 035 000 €, je vais passer la parole à monsieur Duquennoy qui va évoquer ce point.

M. Duquennoy :

Merci monsieur Lequien, pour les dépenses de personnel pour l'ensemble de Dunkerque sont inscrites au BP : 89 035 000 € soit -1,9 % par rapport au BP 2016. Pour Dunkerque stricto sensu 71 006 000 € soit -2,3 % de BP à BP mais si on neutralise les effets des mutualisations cela fait -1,1 %.

Pour Saint-Pol-sur-Mer : 15 978 000 € soit -0,4 %.

Pour Fort-Mardyck : 2 051 000 € soit -15,2 %.

Le cadre dans lequel nous intervenons est très contraint. Monsieur Lequien a rappelé le cadre global des financements des collectivités territoriales et en terme de masse salariale nous avons aussi des surcoûts qui s'imposent à nous : le dégel du point d'indice représente une augmentation de 850 000 €, les réformes du statut y

participent également, l'année électorale, nous avons quatre tours d'élections en 2017. C'est vrai qu'on a une diminution du coût des avancements d'échelon parce que les règles nationales ont changé et puis il y a également des départs en retraite ce qui fait que la hausse nette des surcoûts est de 550 000 €.

Nous avons également une hausse par exemple due à la réforme du régime indemnitaire pour 170 000 € et puis nous avons des opérations neutres ou en baisse, les effets des mutualisations en année pleine notamment le transfert de l'informatique et des archives à la communauté urbaine et le service logement du CCAS. Nous changeons également de souscripteurs pour l'action sociale des agents c'est-à-dire ce ne sera plus la ville qui souscrit à Plurélya ce sera directement la SEPM parce que Plurélya fait des conditions plus avantageuses pour les souscripteurs d'associations d'agents que pour les employeurs. Et donc en 2017 nous prévoyons 48 départs, c'est une estimation de départ en retraite, nous avons 28 départs en retraite certains et nous augmentons ce chiffre de 25 % ce qui fait 48 et nous avons 20 entrées en terme de recrutement mais je vais y revenir et nous avons également en moins la fin de 15 contrats d'avenir sachant que nous prévoyons également d'en redemander, je vais y revenir !

Donc pour 2017 on ne peut pas se contenter d'une simple baisse des effectifs pour régler le budget dépenses personnel, on intervient aussi sur le périmètre du service public, nous étalons sur deux ans le recrutement des 10 agents de police municipale ce qui fait que le service rendu lui va augmenter mais il augmentera un peu moins vite que prévu. On ramène à 1h30 le temps d'éducation sportive dans toutes les écoles. Nous sommes en train d'étudier les heures d'ouverture de la nouvelle piscine sans pour autant pénaliser Paul Asseman. On réalise des tontes en mulshing qui consistent à ne pas ramasser l'herbe tondue. On doit faire face également à l'augmentation très certainement du nombre de cartes nationales d'identité qu'il faudra délivrer puisque maintenant tout passe en station numérique. On réalise également un audit des mises à disposition d'agents et puis à côté de ce périmètre du service public on ouvre des chantiers de réorganisation notamment sur la maintenance des bâtiments, nous installons des fermetures automatiques des équipements sportifs et nous revoyons aussi la rationalisation de la ligne hiérarchique et puis on travaille aussi sur la formation des agents ça nous semble central en cette période où nous avons énormément de mobilité interne et donc nous ciblons plus particulièrement les métiers de l'enfance, de l'état civil, de la lecture publique, de l'accueil, la formation au management pour l'encadrement.

Et donc en termes quantitatifs nous allons procéder à 20 recrutements externes et 19 renforts de services par des vacances. Nous avons également 25 renouvellements de CDD, 81 postes seront pourvus parmi les besoins en mobilité interne et nous sollicitons auprès du représentant de l'État 37 contrats d'insertion supplémentaires en CEA notamment Contrat Emploi d'Avenir, 14 renouvellements et 17 nouveaux contrats ainsi que 5 CDDI.

Voilà pour des chiffres qui ne sont pas dans le budget mais qui reflètent la politique RH que nous souhaitons appliquer en 2017.

Merci Pascal Lequien je vous rends la parole.

M. Lequien :

Merci.

Je reprends la parole pour la section d'investissement.

L'auto financement de 9 443 000 € est en légère augmentation. Nous avons décidé un léger réendettement de la commune pour pouvoir bénéficier de taux historiquement bas et bien sûr en fonction du résultat de l'exercice définitif de 2016 nous aurons recours ou non à l'emprunt en fonction des résultats qui seront dégagés. Nous avons reçu des participations et des subventions à hauteur de 20,5 %, je ne vous décline pas les montants. Les principales concernent la piscine commune Saint-Pol-sur-Mer/Dunkerque, la bibliothèque et l'école André Nita. Le FCTVA était calculé sur la base d'un taux de 16,404 %.

Les cessions font l'objet d'une inscription au BP, elles s'élèveront à 5,5 millions d'euros et concernent le site Marine, Guynemer et Vandenabeele et d'autres cessions moins importantes : Mozart, Ronsard etc.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 37 535 000 €

Elles se déclinent sous forme de 8 400 000 € de remboursement de la dette en capital, 29 135 000 € en dépenses d'équipement dont 900 000 € pour Fort-Mardyck, 3 700 000 € pour Saint-Pol-sur-Mer, 24 535 000 pour Dunkerque.

Il y a plusieurs stratégies en terme de dépenses d'investissement : des gros chantiers, la bibliothèque qui se décline en trois entités, les travaux de la bibliothèque à proprement parlé, le jardin et les réserves muséales pour un montant brut, je précise bien brut, pour 11 600 000 € HT, la piscine pour un montant de 19 900 000 € HT il y a également les chantiers en cours, je cite les principaux parce qu'il y en a tellement que je pourrais passer un petit moment, l'entrée du jardin du lac : 350 000 €, l'aménagement du centre-ville, le plan 10 000 arbres : 140 000 €, les boucles marchandes : 600 000 €, un gros effort a été fait sur les écoles : Dessinguez, Kléber, Trystram, Meunerie, Porte d'eau, restauration Lamartine pour un montant de 1,5 millions d'euros afin de permettre des conditions d'accueil d'éducation optimisées avec moins de sites mais des meilleurs sites de meilleure qualité. Enfin la poursuite de rénovation de notre patrimoine bien dégradé hélas, nous y consacrons 4 580 000 €. Je pourrais citer le statuaire, le PRO 400 000 €, chapelle Sainte-Anne, machinerie de la piscine Paul Asseman etc. et je n'oublie pas l'amélioration des conditions de travail des services avec la relocalisation des services municipaux dans l'ex Agur, les nouveaux locaux de la police municipale, l'accessibilité des bâtiments et l'amélioration de la qualité de réception des usagers avec l'ouverture de la grande porte de

l'hôtel de ville entre autres. Tous ces projets s'inscrivent bien sûr dans une stratégie de développement maîtrisée dans le cadre environnemental.

Je passe maintenant la parole, si vous le permettez monsieur le maire, à Jean-Yves Frémont.

M. le maire :

Rapidement.

M. Frémont :

Merci monsieur le maire, sur cette injonction je vais vous dire quelques mots quand même sur la politique que nous mettons en œuvre pour la redynamisation de notre territoire. Nous sommes engagés dans un programme depuis 2014 dont nous allons commencer à voir effectivement physiquement les premiers effets même si déjà pas mal de choses sont réalisées. En l'occurrence sur l'espace centre-ville beaucoup de choses vont être modifiées sur les espaces publics et les boucles marchandes vont commencer déjà pour une première livraison en 2018. Dans le même esprit sur l'ancien site du lycée Benjamin Morel on va voir la résidence la Cantate se mettre en place. L'attractivité du centre-ville c'est aussi le PRO qui fonctionne plutôt bien et qui se prolongera en 2017 avec de nouvelles sections de travaux et puis évidemment la mobilité sur le centre-ville, le projet DK+ de mobilité qui facilitera les déplacements et qui les rendra beaucoup plus confortables depuis la gare jusqu'à la place Charles Valentin, va également être très structurant sur le centre-ville et tout cela va être un formidable espace pour le développement des activités auxquelles, vous savez, je suis très attaché.

Nous continuons nos travaux évidemment sur le développement de la station balnéaire qui depuis 2 ans a pris un bel essor. Il faut rappeler quand même que c'est plus 25 % de fréquentations qui sont dues à l'accroissement des animations que nous mettons en place : aux terrasses sur le sable et la modification en profondeur de la digue des alliés qui va prendre corps également et qui vise à embellir cette zone et faciliter l'entrée par Dunkerque centre.

Sur l'ancienne auberge de jeunesse je ne manquerai pas de rappeler aussi le programme hôtelier qui va se mettre en place et dont les premières tranches vont sortir courant 2017 ; programme de logements inspiré des maisons Malouines, espaces de bains, espace hôtelier le Grand Hôtel de Malo les Bains avec 70 emplois directs et plus d'une centaine d'emplois qui vont être générés autour du développement de ce programme. Et puis bien sûr pour ne pas oublier le volet industriel et les autres volets économiques de notre territoire rappeler, comme vous l'avez mentionné tout à l'heure, le travail que nous faisons aux côtés des instances du territoire comme Dunkerque Promotion pour faire venir le maximum d'entreprises sur notre territoire ; Ecophos en témoigne superbement. Le travail aussi sur l'installation de la turbine sur le secteur de Dépôt land , turbine qui mobilise plus de 22 acteurs du territoire en charge du développement de la PME et en charge de sa croissance et puis le projet pour lequel nous avons vu les premières campagnes d'affichage sur « le dunkerquois solidaire pour l'emploi » dont je sais, monsieur le maire, qu'il vous tient particulièrement à cœur, sur lequel nous avons beaucoup œuvré du côté de la communauté urbaine avec un objectif de faire en sorte que chaque dunkerquois puisse être aussi partie prenante de la création d'emplois. Tout le monde ne peut pas être entrepreneur ou n'a pas envie d'être entrepreneur par contre chacun peut, en conscience, accompagner le développement de l'emploi sur le territoire pour les personnes qui sont le plus en difficulté donc c'est un projet auquel je crois beaucoup également et puis, vous l'avez mentionné tout à l'heure et je conclurai par ça, un élément extrêmement important, un signe fort pour notre territoire, sur la signature du principe de démarrage du projet d'éolien offshore qui à la fois a vocation à ramener de l'économie sur le territoire mais qui est aussi un formidable signal qui est donné aux entreprises du territoire et qui est très profitable, qui sera très profitable pour les entreprises de services à l'industrie dont elles saient qu'elles sont particulièrement dépendantes de notre capacité à continuer à développer de l'industriel.

Voilà ce que je voulais vous dire en quelques mots. Je pense avoir respecté à peu près le temps de parole !

M. Montagne :

Répondre aux besoins des habitants c'est être proche d'eux et de leurs besoins, alors une première mesure emblématique symbolique a été la réouverture des grandes portes de l'hôtel de ville, que vous avez pu tester tout à l'heure en passant, mais aussi la création de la direction de l'accueil et de l'accompagnement aux démarches administratives, le travail d'amélioration de la qualité de l'accueil qui va se poursuivre en 2017 avec l'expérimentation d'un pôle de services publics à l'hôtel de ville afin de délivrer aux usagers une prestation de qualité correspondant à leurs attentes

En 2017, le cadre de vie continuera d'être un axe privilégié de la politique municipale tout en intégrant les nouvelles contraintes réglementaires telle que par exemple la non utilisation des produits phytosanitaires.

Après des nouveaux matériels d'aspiration acquis cette année pour ramasser notamment les feuilles, on a pu voir cette année que cela avait été particulièrement efficace, ce sont plus de 750 000 € qui seront dépensés en 2017 afin de rattraper le retard d'investissement et de mettre à niveau notre parc technique.

La création de la brigade de propreté de l'après-midi afin de « coller » au mieux au moment de plus forte influence et nous allons améliorer également dans les quartiers le cadre de vie des dunkerquois mais l'enjeu principal en 2017 sera le déploiement du plan 10 000 arbres voté en novembre 2016. Il s'agit, d'ici la fin du mandat, d'augmenter sensiblement les patrimoines arborés publics et privés de la ville. Il s'agit d'un enjeu fort : contribuer à protéger les habitants des pollutions urbaines et embellir le cadre de vie de chacun.

Mais répondre aux besoins des habitants c'est aussi permettre de mieux circuler, d'être mieux éclairé dans les rues et c'est un des axes de notre intervention.

En 2017, le plan de rattrapage de voirie par la communauté urbaine se poursuivra et la commune l'accompagnera par les plantations d'arbres et le renouvellement de l'éclairage public.

2017 donnera lieu à la poursuite de la dynamique de restructurations des équipements culturels, c'est notamment la nouvelle entrée du jardin des sculptures du LAAC, l'équipement d'une salle de musique assistée par ordinateur, la statue de la victoire après celle de Jean Bart et celle de la place de la République.

Le sport n'est bien sûr pas oublié. 2017 sera marqué par l'ouverture de la piscine Dunkerque/Saint-Pol-sur-Mer, le premier parc de Street work out de l'agglomération sera également livré en mars 2017. Ce projet, co construit avec un collectif de jeunes dans le cadre des FIL démontre l'attachement de la municipalité aux pratiques sportives émergentes.

Comme l'a dit tout à l'heure monsieur Lequien la ville veillera également à maintenir son patrimoine sportif en bon état de maintenance mais nous n'oublions pas non plus les infrastructures des sports de demain avec la construction de deux terrains de paddle et les études pour un nouveau club house pour le tennis club et la nouvelle piste d'athlétisme.

Dans le domaine de l'enfance la ville prendra de nouvelles initiatives en 2017. La ville mène une politique éducative forte et déterminée soucieuse de la santé et du bien-être de tous les petits dunkerquois. Consciente de l'impact de l'alimentation le travail sur la qualité des produits sera poursuivi. La sensibilisation à l'apprentissage aux langues étrangères sera renforcé et en 2017 le patrimoine scolaire fera lui aussi l'objet d'une attention particulière.

En termes de solidarité et de vivre ensemble la nouvelle convention passée avec l'ADUGES permettra de mettre en œuvre les objectifs redéfinis en matière de jeunesse, d'insertion, d'activités seniors, de citoyenneté et d'accompagnement.

Et maintenant je passe la parole à Diana.

Mme Dequidt :

L'un des axes forts de notre politique municipale c'est également gouverner la cité autrement et donc ça se fait en faisant vivre de manière active la démocratie locale.

Premièrement il s'agit de permettre à tous les habitants qui le souhaitent de contribuer aux décisions qui les concernent et qui concernent leur quotidien.

Cette ambition-là se caractérise à travers les FIL que ce soit pour faciliter les déplacements à Malo-les-Bains et Rosendaël par exemple en considérant les différents types de mobilité ou pour améliorer le cadre de vie des habitants comme ce fut le cas pour Dessinguez, Lapin blanc à Petite-Synthe ainsi qu'au Grand large mais également pour co construire des projets culturels, prenons l'exemple de l'atelier FIL : bibliothèque ou pour aménager des espaces publics à travers notamment les FIL : jardin des arts.

En 2017 sont prévues de nouvelles Fabriques d'Initiatives Locales : au Banc Vert, à l'Île Jeanty ainsi que sur la thématique : nature en ville, notamment pour la mise en œuvre concertée de notre plan 10 000 arbres.

Mais faire vivre la démocratie locale c'est également permettre aux habitants de contribuer directement aux décisions comme ce fut le cas avec les différentes votations proposées pour l'aménagement des rythmes scolaires par exemple ou pour la piétonisation de la place Jean Bart. C'est enfin permettre également aux habitants de s'impliquer directement dans l'action publique. Le dispositif « volontaires pour Dunkerque » va pleinement se développer en 2017 autour de trois axes : la solidarité de proximité, l'événementiel et les situations exceptionnelles.

M. Leguien :

Pour conclure nous avons décidé de ne pas subir la pression liée à la diminution de nos ressources en particulier suite à la baisse des dotations de l'État et bien au contraire grâce à une gestion sérieuse et maîtrisée des deniers publics nous nous donnons les moyens de réussir notre programme, continuer à investir pour l'avenir par des équipements structurants sans occulter les besoins proches des gens au quotidien reste notre objectif à l'avenir. Merci.

M. le maire :

Merci.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame Crockey allez-y.

J'ai noté donc monsieur Eymery, monsieur Despicht, madame Castelli et madame Ducellier.

Mme Crockey :

Je vous rassure, je vais faire court !

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus il y a quelques semaines je me suis exprimée dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires vous faisant part de mon désappointement non pas forcément dans la gestion puisque État et autres collectivités obligent, nous sommes tenus de rester dans le raisonnable mais plutôt dans la perspective d'évolution du budget pour les années à venir. Je reviens donc sur ce que j'avais exprimé il y a un an, à quand un vrai plan pluriannuel ? Car à en juger par les annonces faites par la presse il

faudra attendre la fin du mandat et encore pour voir sortir de terre quelques grands projets intéressants sans compter qu'en réalité un certain nombre seront plutôt portés par la communauté urbaine que par la ville. Ça a déjà commencé ne serait-ce qu'avec le transfert des subventions comme celles du sport de haut niveau confiées maintenant à la communauté urbaine et qui représentent à elles seules plus d'un million d'euros, ainsi que la réalisation d'équipements structurants comme la patinoire ou la rénovation du stade Tribut.

Si je reprends la page 3 du rapport d'orientations budgétaires vous nous dites que vous avancez autour de trois axes : redynamiser le territoire en attente de nouveaux habitants, je vous rappelle que lors de ma dernière intervention je faisais allusion à la politique de logement qui stagne. Deuxième axe : répondre aux besoins des habitants en matière de sécurité, de propreté, sécurité : oui, mais propreté je ne suis pas d'accord la ville est beaucoup moins propre qu'avant. Enfin : gouverner la cité autrement en permettant à l'ensemble des habitants de participer aux décisions qui les concernent. Si vous faites allusion aux FIL, ce n'est pas ce qui coûte le plus cher à la ville ! J'en profite pour reprendre ce que disait monsieur Montagne, vous avez parlé du paddle c'est le « padel », le paddle étant l'activité sur l'eau et le padel étant un mélange de tennis et de squash.

En fonctionnement, là où je vous suis c'est effectivement la contribution au FPIC qui pèse de plus en plus sur la ville, ce n'est pas normal. À quelle sauce serons-nous mangés en 2017 ? Attendons de voir qui dirigera le pays !

En investissement il s'agira d'être extrêmement prudent sur la contribution des autres collectivités qui soit diminuent leurs dotations soit gèlent leurs projets.

Vous nous annoncez que les opérations d'investissements pour Dunkerque en 2017 représentent, j'arrondis, 24,5 millions d'euros si je sors de cela la bibliothèque et la piscine Dunkerque/Saint-Pol-sur-Mer la ville met sur la table 14 millions d'euros, c'est peut me semble-t-il ! Et j'ai bien entendu toutes les contraintes de la ville alors peut-être qu'il faut prendre des décisions plus fortes dans certains domaines plutôt que de continuer à saupoudrer pour faire plaisir à tout le monde !

C'est en substance d'ailleurs ce que je vous disais il y a un an, c'est comme un budget familial quand il y a une baisse de revenus on fait des choix en attendant des jours meilleurs.

L'année dernière j'avais voté le BP 2016 résolution optimiste quant à vos orientations, je ne suis pas satisfaite de ce qui s'est traduit à travers le budget 2016, j'ai observé, écouté, j'ai essayé de participer modestement aux travaux des commissions y mettant régulièrement ma petite touche personnelle qui ne se traduisait pas forcément par des critiques mais par de vrais questionnements et par des propositions mais à quoi bon ! Les informations essentielles ne passent pas par ces instances mais par la presse où je découvre que tel ou tel projet sortira de terre.

Une position dans un conseil municipal doit être entendue car elle est le porte-parole d'un certain nombre de citoyens qui veulent vous passer des messages que vous n'entendez pas. Ce qui me semble en tout cas essentiel à travers un budget, et c'est toujours ce que je défendrai, c'est de préserver le service public car c'est le service à la population, c'est l'image de la ville et la valorisation du travail accompli par les salariés. Vous avez sans doute compris que cette année je m'abstiendrai sur ce budget.

M. le maire :

Monsieur Eymery.

M. Eymery :

Oui monsieur le maire, l'équipe municipale a mis à peu près 30 minutes pour présenter le budget, je pense que j'arriverai peut être en trois fois moins à vous dire l'essentiel.

Je voudrais cependant faire deux remarques préliminaires. Je pense, je m'adresse ici au maire de Saint-Pol-sur-Mer, qu'il n'est pas correct de mettre en cause des personnes qui ne sont pas présentes pour répondre. Vous avez mis en cause la municipalité d'Hénin Beaumont, j'ai pris les renseignements entre temps, par rapport aux affirmations qui ont été les vôtres et je tiens à les démentir complètement d'autant plus qu'une subvention a été proposée au secours populaire français, une subvention annuelle qui a été refusée. Mais on ne va pas parler par personne interposée, je pense que la correction qui doit être la nôtre c'est de parler ici de Dunkerque et de ne pas mettre en cause des absents qui seraient dans l'incapacité de répondre.

Vous dire, monsieur le maire, mais je me suis entretenu avec monsieur Janssen avant le début de ce conseil, que nous avons adressé ce dimanche 11 décembre en fin d'après-midi après notre réunion de travail un certain nombre de demandes à la ville, il semble que ce courrier électronique ne soit pas parvenu, je l'ai donc renvoyé sachant que les gens qui avaient été mis en copie chez nous l'ont tous reçu. Je vous demande donc de bien vouloir noter que j'étais excusé à la commission des finances et j'avais posé un certain nombre de questions à monsieur Lequien, espérant qu'il pourra y apporter les réponses avant que nous passions au vote.

Sur l'annexe A 6 2 pouvez-vous nous indiquer à quoi correspond les montants sur : créances sur des particuliers pour 203 000 €, de la même manière à l'annexe A 6 2 il y a des ressources propres internes qui sont indiquées pour 1 069 000 €, pour ce qui est des cessions mais j'y reviendrai dans ce que je dirai sur le budget, il y a des cessions pour 5 557 000 €, il faudrait nous dire ce qu'il en est, sur l'annexe C 1 1 qui concerne le personnel, en page 10, apparaissent un moment des montants en euros alors que n'apparaissent pas sur les autres pages, pouvez-vous nous dire à quoi cela correspond. Sur l'annexe C 3 4, pouvez-vous nous indiquer à quoi correspondent les services : locations de fin d'année, contribution numérique et Web enchères ?

Donc j'en viens à notre intervention sur le budget. D'abord dire à monsieur l'adjoint aux finances qui a

voulu faire des comparaisons avec les hausses des taux en disant qu'à Dunkerque il y avait moins de hausse que chez les autres, « au royaume des aveugles les borgnes sont rois » c'est ce que dit le dicton et puis si on veut jouer au jeu des comparaisons, les dépenses d'une ville d'une strate identique ; les dépenses de fonctionnement sont de 1403 € par habitant, elles sont à Dunkerque de 1657 € + 14 %. Les recettes de la ville de Dunkerque sont de 1760 €, quand pour une ville comparable elles sont de 1624 € donc des recettes supérieures de 8,4 % et pourtant les dépenses d'équipement de la ville de Dunkerque sont de 318 € par habitant pour 389 € pour une ville de la même strate -18 % donc que vous voyez je crois qu'il ne faut pas trop s'aventurer sur ce sujet.

Nous avons bien entendu monsieur Duquennoy nous parler d'une reprise des contrats sur l'insertion alors qu'ils ont tous été supprimés, les précédents, on ne voit pas la cohérence de votre démarche, en tout cas nous constatons une nouvelle fois qu'il n'y a rien pour l'apprentissage et nous renouvelons notre demande que la politique de gestion humaine sur la formation pour les jeunes en alternance permette d'arriver à faire cette alternance par la voie de l'apprentissage qui en général est une bonne voie pour réussir.

Sur le budget je crois qu'il faut s'en tenir à des données simples à comprendre pour tous. Prenons trois éléments structurants : le nombre d'habitants, les impôts perçus par habitant et la dette par habitant. Ce sont d'ailleurs des informations qui sont accessibles à l'ensemble des élus, elles se trouvent en première page du budget, il n'y a pas besoin d'aller dans tous ces tableaux sur lesquels j'ai posé des questions, ce sont les ratios.

Qu'est-ce qu'on doit retenir ? De 2014 à 2017 puisqu'à chaque fois on a pris le budget primitif 2014 et le budget 2017, le nombre d'habitants qui était de 93 489 est passé à 91 412 notre ville a perdu 2077 habitants. On regarde maintenant le deuxième chiffre : les impôts perçus. Le produit des trois taxes, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, taxe d'habitation a augmenté de 54,6 millions à 56,6 millions, + 2 millions d'euros. Le résultat au final c'est que le produit fiscal par habitant augmente de 6 % depuis que vous êtes maire. Pour prendre des chiffres encore plus accessibles à l'ensemble de ceux qui peuvent nous écouter ou qui peut être demain nous liront, prenons une famille avec deux enfants, le prélèvement fiscal de la commune qui était de 2336 € par an passe à 2476 € par an. Les chiffres sont là, les faits sont têtus, ils sont la preuve de l'échec de votre politique puisque vos objectifs et vos promesses de campagne ne sont pas tenus. Il suffit de reprendre le rapport de présentation et ce que disait monsieur l'adjoint aux finances dans son propos liminaire. Les objectifs que vous indiquez : redynamiser le territoire, attirer de nouveaux habitants, la réponse est non nous en avons perdu 2000. Est-ce que la municipalité tient la promesse du candidat de baisse de la pression fiscale ? La réponse est non puisque l'impôt perçu par habitant est passé de 684 € à 720 € ce qui m'a permis cette comparaison avec la famille de deux enfants. Nous pourrions espérer que cette hausse de la fiscalité contribue au désendettement de la ville et bien là encore surprise il n'en est rien. Toujours pour une famille de deux enfants, la dette passe de 2972€ par an à 3272 € est-ce que la gestion de la municipalité préserve les générations futures de l'esclavage de la dette ? La réponse est non. Nous sommes alors légitimes à nous poser la question, est-ce que cet argent est dépensé pour répondre aux besoins des habitants ? Je pense ici aux plus faibles et aux vulnérables ceux qui recourent aux services du Centre Communal d'Action Sociale. Regardons l'évolution de la dotation de la ville au CCAS inscrite pour 6,62 millions d'euros en 2014 cette dotation pour 2017 est passée à 5 581 000 €, une baisse de 1 039 000 €, -15,7 %. Nous pourrions nous en réjouir si effectivement la situation de nos compatriotes s'était améliorée, qu'il y avait moins de personnes en situation de précarité, moins de personnes vulnérables et donc moins besoin de CCAS mais ce n'est pas le cas et vous le savez et hélas tout le monde le constate ! Là encore la réponse est non, ce budget n'est pas au service des habitants.

Enfin troisième objectif que vous annoncez dans ce rapport de présentation : gouverner la cité autrement. La promesse de campagne de baisser le montant des indemnités a fait long feu, les indemnités du maire et des adjoints, il est toujours bon de rappeler que les conseillers municipaux ici sont bénévoles, elles sont passées d'une inscription budgétaire en 2014 de 823 000 € à 788 000 € qui restent identiques depuis trois ans.

Nous ne gloserons pas sur le manque d'écoute de la municipalité : école Samain, on les entend encore dehors, jardin des arts, stationnement il devient de plus en plus évident aux yeux de tous que c'est une concertation pour la forme qui cache un autoritarisme sur le fond, de la communication encore de la communication comme ces vrais faux visages de donateurs de la campagne de communication piqués sur une bande d'images. Mais comment pouvez-vous à ce point mépriser les dunkerquois ? Mais c'est de la communication, nous retrouverons votre annonce en 2014 sur les réparations faites au commissariat de police et nous apprenons par le mouvement des policiers en colère que rien n'a été fait pourtant vous nous l'aviez annoncé « j'ai rencontré le ministre, tout ira mieux »

Je vous pose maintenant une question monsieur l'adjoint aux finances ou bien monsieur Montagne ou bien monsieur Frémont, je ne sais pas vous avez été tellement à intervenir, le stade Tribut y est prévu des travaux, on entend parler de la suppression de la piste d'athlétisme qui ne soit plus qu'un stade de foot, pouvez-vous nous donner des réponses en même temps que les questions que j'ai posées à monsieur l'adjoint aux finances ?

Ce budget, vous l'aurez compris, ne nous enthousiasme pas mais monsieur l'adjoint va peut-être apporter des réponses qui pourraient entraîner notre adhésion et à ce moment-là j'aurai le plaisir de vous l'annoncer lors de l'explication de vote que je ne manquerai pas de faire lorsque vous m'aurez répondu.

M. le maire :

Monsieur Despicht.

M. Despicht :

Merci monsieur le maire. Je serai plus court. Permettez-moi de commencer mon introduction, mon propos par un tout petit complément à votre propos liminaire comme j'avais pu le faire au débat d'orientations budgétaires par des félicitations à François Lavallée qui est un élu consulaire dunkerquois qui a été élu président de la Chambre de Commerce Côte d'Opale qui a changé de nom d'ailleurs je crois que c'est Littoral Hauts de France et renouveler nos encouragements à Thomas Ruyant marin dunkerquois qui se bat contre les éléments quelque part entre la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande.

J'en viens au budget monsieur le maire. Il y a à peine un mois nous avons eu ici notre débat d'orientations budgétaires, beaucoup de choses avaient été dites par vous, par nous et je ne reprendrai donc pas l'ensemble des observations que j'avais pu faire à ce moment-là. Quelques remarques néanmoins de manière assez rapide.

D'abord sur la question du personnel : vous annoncez une nouvelle baisse du budget dédié au personnel municipal -1,9 % et le remplacement de 19 départs à la retraite sur 48. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises y compris dans cette enceinte. Il n'y a pas de secret. Si on baisse encore, encore et encore les moyens dédiés aux effectifs municipaux c'est la qualité du service public qui se dégrade et les conditions de travail des agents qui se détériorent.

Je sais, j'ai bien compris, j'entends comme vous je sais que c'est à la mode de taper sur le service public et c'est à la mode de surenchérir sur la baisse du nombre de fonctionnaires mais moins de moyens dédiés au personnel c'est moins d'agents dans les écoles pour accompagner nos enfants, c'est moins de place en crèche, c'est moins d'entretien des voiries, des trottoirs ou des parcs, c'est moins d'activités dans les maisons de quartier ou encore c'est moins de solidarité portée par le CCAS et je pourrais être un tout petit peu plus long !

Un point de satisfaction néanmoins puisque vous reprenez les contrats d'insertion après les avoir interrompus pendant plusieurs années, c'était une demande forte de notre part, nous avons été entendus, je vous en remercie.

La deuxième observation c'est sur les mutualisations. Nous sommes en rien opposés à la mutualisation entre CCAS/ADUGES et la ville ou entre la communauté urbaine et la ville puisque c'est essentiellement sur ces deux axes que se font les mutualisations mais sur la forme ces mutualisations successives rendent la lisibilité du budget très difficile d'une année à l'autre et il serait important d'avoir une comparaison systématique des budgets N et N+1 ou N -1 et N à périmètre constant pour comprendre et pour voir clairement ce qui évolue à la hausse, à la baisse ou en stabilité. Par ailleurs toujours sur les mutualisations, cette fois-ci sur le fond, vous n'avez des mutualisations qu'une approche financière, comment refilez une charge au voisin ? Je le dis de cette manière un peu par provocation ou plus sérieusement : comment faire des économies d'échelles au travers des mutualisations ?

Soit cette dimension est importante, cette dimension d'économie sur les mutualisations elle est importante mais les mutualisations de services doivent découler non pas seulement d'une approche financière mais aussi et surtout d'une approche stratégique du développement de notre territoire. Quel service public pour quel territoire ? Quel est le bon échelon territorial ou quelle est la bonne structure pour que tel ou tel service public soit le plus efficace et répondre le mieux à la population ?

Je pense que cette réflexion est très importante pour que les mutualisations ne soient pas seulement le fruit d'économie à réaliser mais qu'elles portent en elle une ambition stratégique claire comprise par les usagers et partagée par les agents concernés.

Enfin un mot sur la fiscalité : sur la stabilité des taux d'imposition, là aussi je l'ai redit cent fois, vous vous inscrivez dans la continuité de vos prédécesseurs, de votre prédécesseur et nous y adhérons. Cependant vous indiquez qu'il existe une dynamique de réduction de la pression fiscale sur le territoire sous prétexte que la ville est partie prenante de la communauté urbaine, alors de deux choses l'une : ou nous nous limitons à l'examen du budget de la ville et nous nous limitons à un constat de stabilité fiscale et je le redis, je me réjouis de cette stabilité fiscale et je pense que c'est une bonne chose ! Ou nous globalisons et nous examinons les budgets des collectivités territoriales dans lesquelles votre majorité est partie prenante, je reprends l'expression du document : partie prenante, et il faut donc intégrer bien évidemment la stratégie fiscale de la communauté urbaine mais aussi la stratégie fiscale du département puisqu'une de vos adjointes siège au département qui rappelle-le a voté plus 25 % de la pression fiscale départementale et donc si nous regardons la globalité de la pression fiscale sur le dunkerquois elle n'est pas en stabilité, elle n'est pas en baisse mais bien en hausse et je pense qu'il serait sage à la fois pour la tenue des débats mais aussi pour la clarté et la sincérité de nos débats de nous limiter à l'approche municipale du budget ici dans cette enceinte.

En conclusion : nous nous retrouvons globalement sur le volet recettes de ce budget primitif qui nous est proposé puisque nous soutenons la stabilité fiscale que vous poursuivez mais nous nous retrouvons pas sur un certain nombre de vos orientations et nous nous abstenons sur ce budget primitif.

M. le maire :

Madame Castelli.

Mme Castelli

Merci monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus, comme nous le disions lors du débat

d'orientations budgétaires, le budget primitif 2017 s'inscrit de nouveau dans un contexte économique et social très complexe et incertain.

Je ne vais pas revenir sur la baisse des dotations de l'État qui continue d'amputer le budget de notre ville, le sujet a déjà été longuement abordé et je ne peux que constater votre résignation.

Cependant je prends acte de la volonté de ne pas toucher à la fiscalité et de poursuivre l'investissement. On le sait bien, l'investissement public est synonyme d'amélioration du cadre de vie, il concernera pour 2017 les domaines de la voirie, de l'entretien du patrimoine, des aménagements des espaces verts avec le plan 10 000 arbres, la culture avec notamment le chantier de la future bibliothèque ou encore le sport et les loisirs avec l'achèvement du centre aquatique par exemple. L'investissement public c'est aussi le soutien à l'emploi particulièrement dans le secteur du bâtiment et de l'artisanat.

Ainsi, si je salue votre volonté d'investissement, je regrette que la mobilisation de l'épargne se fasse de nouveaux aux dépens du fonctionnement. En effet cette année encore je constate que dans ce budget les dépenses de fonctionnement baissent plus que les recettes. Et ce sont encore une fois le monde associatif et le personnel qui vont subir ces choix.

Concernant les dépenses allouées aux subventions et participations elles vont encore baisser en moyenne de 10,7 %. C'est la vie associative qui est touchée avec plus de 1 700 000 € en moins dans le BP 2017 même s'il faut relativiser du fait de certaines mutualisations avec la communauté urbaine notamment. Sans compter le CCAS dont la subvention de fonctionnement va encore baisser de près de 400 000 €. Dans les commissions auxquelles j'ai pu assister on nous annonce des baisses variables selon les politiques visées. Pour la thématique culture, les associations d'amateurs auront un peu de répit avec le maintien de leurs subventions mais pour les équipements structurants et les harmonies c'est là aussi une baisse qui est annoncée. Même traitement pour tout ce qui relève de la direction de la démocratie locale et vie de quartier, la situation n'est pas claire pour l'ADUGES il est même question d'un rapprochement avec la Maison de la Vie Associative, rapprochement qui pourrait aboutir à une fusion des deux structures. Je l'avais dit l'année dernière, je le redis cette année : quel est le message envoyé avec de telles décisions ? CCAS, ADUGES... face aux difficultés sociales des gens que penser de ces diminutions de budget ?

Venons-en maintenant à la baisse des frais de personnels. Il est prévu une évolution de -1,7 millions d'euros de dépenses de personnels par rapport au BP 2016. Certes, c'est moins que les 3 millions en moins de l'année précédente mais c'est peut-être le signe qu'on commence à atteindre les limites. Vous annoncez donc que 48 départs en retraite ne seront pas remplacés, c'est autant d'emplois qui disparaissent et les recrutements externes sont loin de les compenser. Alors comme on n'est pas à une contradiction près, peut-être faudrait-il solliciter les dunkerquois et dunkerquoises pour abonder un fonds municipal permettant de financer les emplois qu'il nous manquera pour répondre aux besoins quotidiens des habitants en créant des activités en marge du service public. À moins que les volontaires pour Dunkerque ne s'y collent bénévolement !

Finalement en mettant à mal les associations qui, faute de subvention à la hauteur des besoins, doivent mettre la clé sous la porte se séparer des salariés...

En cherchant à remplacer la solidarité par la charité et le volontariat...

En s'attaquant à la démocratie par le biais de fusion ou de regroupement pour réaliser des économies d'échelle et réduire au bout du bout le service public de proximité...

Vous ne faites qu'accompagner les politiques libérales menées depuis plusieurs décennies et qui orientent, de façon croissante, l'argent public vers des intérêts privés au détriment de l'intérêt général. On pourrait citer par exemple :

- la suppression de la taxe professionnelle
- l'allègement des cotisations sociales pour les entreprises
- le CICE qui représente 48 milliards d'euros versés aux entreprises depuis 2013 pour très peu d'emplois créés

- l'évasion fiscale de 60 à 80 milliards d'euros par an

Refusant d'accepter cet état de fait et vous proposant à nouveau d'engager l'action politique nécessaire pour exiger de l'État qu'il cesse d'étrangler financièrement les collectivités locales en allant chercher l'argent là où il est, vous comprendrez que je ne voterai pas ce budget primitif 2017 et que je m'abstiendrai.

M. le maire :

Madame Ducellier.

Mme Ducellier :

A la lecture de ce budget et des éléments présentés par la majorité municipale nous avons le sentiment que nous lisons un copier coller des projets antérieurs pour notre ville : piscine, patinoire, bowling, médiathèque, projet sur le site Vandennabelle, extérieur commercial du parc Marine etc.

Pour rappel le renouveau et le dynamisme de la ville a été enclenché dès 1989. C'est bon de le dire de temps en temps !

Comme écologiste, je suis nostalgique de la politique d'insertion et de solidarité qui n'est plus menée par notre ville alors que cette politique s'adressait à des jeunes et des personnes les plus fragiles en faisant vivre des centaines de familles de dunkerquois. Avec vous cette volonté se réduit à peau de chagrin !

Ce qui marque dans vos perspectives c'est la baisse de qualité des services municipaux par un manque

de moyens et de personnels considérable sans oublier le recours à des prestataires extérieurs. Cette désorganisation se traduit par des déménagements coûteux et inutiles des services, une lassitude des agents se fait sentir, des départs anticipés en retraite, beaucoup de recrutements de non dunkerquois. Ce qui est contradictoire avec vos vœux d'austérité budgétaire et de bien-être au travail.

Concernant la politique de l'enfance, beaucoup de parents voient en l'école le premier équipement de proximité républicain. L'école doit rester accessible pour les piétons et donc à proximité des habitations : normalement une école c'est dans son quartier !

Vous dites qu'il y a 20 % de produits bio dans les écoles, il y a exactement une compote et un yaourt bio par semaine comme dans la mandature précédente. Cela doit être un gros yaourt et une grosse compote alors ! Vous savez, le bio ne se réduit pas au dessert !

On note un grand bond en arrière sur la mobilité où on fait croire que la gratuité des bus va améliorer les choses ; or on va vers le tout parking : qu'il soit silo ou de proximité alors que la pollution liée aux transports produit des effets considérables, contredisant votre chapitre sur la préservation du capital santé de nos habitants.

Ce n'est pas l'augmentation du nombre de places de parking qui va améliorer l'attractivité du centre-ville. Nous avons l'exemple du parking silo du centre hospitalier qui ne fonctionne pas. Alors pourquoi s'obstiner sur des investissements coûteux pour les dunkerquois ? Pour rappel, sous la mandature précédente, les écologistes ont toujours su faire entendre leur désaccord sur ce genre d'équipement dispendieux et inutile...

C'est vrai que l'activité commerciale du centre-ville est en berne. Trop de magasins fermés comme dans beaucoup de villes moyennes en France malheureusement. Cela peut s'expliquer par des baux commerciaux très élevés à Dunkerque, l'étalement et l'agrandissement des zones commerciales comme l'extension sur Grande-Synthe et la création autour du faubourg de Cassel.

Concernant la mobilité un effort doit être fait sur les modes actifs, pourquoi ne pas instaurer une aide à l'achat des vélos électriques ou atypiques, la mise en place des indemnités kilométriques vélos comme le font déjà certaines entreprises et communes ?

Le dynamisme d'une ville c'est aussi la qualité de ses logements et des équipements proposés et un meilleur cadre de vie. Il faut aussi un nombre d'habitants suffisant et nous sommes loin du compte.

Concernant le développement durable, instaurer des FIL pour parler de la nature en ville, pourquoi pas ? Mais au vu du déroulement des fabriques d'initiatives locales je reste sceptique. Quant à cit'ergie, je vous remercie de saluer le travail exercé par deux de nos anciens collègues écolos Marcel Lefevre et Louardi Boughedada sous la mandature précédente, les éco gestes, encore des actions mises en place par le groupe écologiste de la mandature précédente, ainsi que le plan de déplacement d'administration, les plans de déplacements scolaires, les vélos de services et j'en passe. Nous n'étions que 6 mais hyperactifs ! À croire qu'il n'il y a plus beaucoup d'écolos chez vous !

Mais l'environnement ne se réduit pas à la plantation d'arbres surtout qu'il faudra décompter ceux qui ont été abattus, avenue Kléber, école du parc de la marine en cours, parc Marine, square Guynemer et bien d'autres. Planter 10 000 arbres est-ce bien réalisable ? Peut-être vous manque-t-il des spécialistes dans ce domaine ?

Quelques futurs projets nous interpellent notamment la piste d'athlétisme de la licorne. En effet la dimension sera-t-elle compatible avec le parc de la licorne ? Ne va-t-elle pas empiéter sur celui-ci, trésor de biodiversité de l'est de notre commune ?

Ce budget est pour beaucoup la continuité de la mandature précédente mais avec une vision erronée sur les modalités et les finalités. Trop d'approximation où la solidarité n'a plus sa place, où la vidéosurveillance prime !

Nous sommes sauvés, le carnaval sera sous haute protection avec toutes ces caméras dans la ville, n'oubliez pas de mettre quelques caméras dans le parc de la marine pour le rigodon final !

Vous comprendrez que je vais m'abstenir sur ce budget.

M. le maire :

Merci, monsieur Lequien vous voulez ajouter quelques éléments ?

M. Lequien :

Rapidement, un constat quand même général c'est que l'ensemble des intervenants a quand même admis que la baisse des dotations de l'État avait un impact extrêmement négatif sur les finances de la ville de Dunkerque.

Quand j'entends que la baisse de service qui est rendu aux citoyens est au rendez-vous je ne peux pas cautionner ça, ce n'est pas parce que l'on dépense moins que l'on dépense moins bien. En particulier un point est revenu souvent c'est le CCAS avec la baisse des subventions CCAS, il faut aller un peu plus loin que la simple lecture du chiffre, si la subvention CCAS a baissé c'est parce que c'est la mutualisation du service des finances du CCAS qui intègre les services des finances de la ville de Dunkerque. C'est-à-dire que la ville de Dunkerque prend à sa charge les salariés du CCAS au niveau des finances et forcément on verse moins de subvention pour compenser ce surcoût qui arrive à la ville de Dunkerque.

Maintenant je voudrais revenir sur la petite musique toujours susurrée par le Front National qu'on nous cache des choses, qu'on ne donne pas les éléments que nous avons demandés etc. une commission des finances s'est tenue lundi soir monsieur Eymery n'était pas présent, dommage, vous auriez eu tout le loisir pour poser les questions que vous vouliez, maintenant on vous donnera les renseignements que vous nous avez

demandés par écrit. Maintenant vous avez fait une volonté d'étaler vos ratios vous avez surtout étalé votre inculture ou votre incompétence en lecture du ratio. Quand vous dites par exemple que les impôts augmentent par habitant à Dunkerque, la lecture de la fiscalité c'est un peu plus compliqué que dire que ça, il y a trois manières d'augmenter la fiscalité : si on augmente les taux, c'est ce que nous ne faisons pas, il y a la revalorisation automatique des bases qui est décidée par l'État si ce n'est pas imputable ce n'est pas notre faute que l'État tous les ans augmente les bases et la troisième chose qui augmente les impôts c'est la base elle-même taxable. Les impôts à Dunkerque certes ont augmenté pour une simple raison c'est que nous avons vu arriver le quartier du grand large et la fin de l'exonération du grand port maritime. La simple lecture, le raccourci même, de lecture ce n'est pas avec ça qu'on progresse et surtout vous avez utilisé le terme de mépris, le mépris ça commence déjà par ne pas utiliser des termes faux. Vous avez utilisé les termes de dette par habitant, dans le ratio c'est 818 € par habitant et chacun des élus ici présents a pu lire la première page à laquelle vous vous référez. (Monsieur Eymery voudrait s'exprimer) Je ne vous coupe pas la parole ! À laquelle vous vous référez sans cesse...

M. Eymery :

Arrêtez de dire des âneries.

M. Lequien :

Je ne dis pas des âneries, tout le monde a sur la table le fameux tableau avec les ratios : 818 € par habitant. Vous êtes pris en flagrant délit de mensonge !

J'en ai terminé monsieur le maire.

M. le maire :

Merci, merci, merci.

Il y a des éléments contradictoires dans ce qui est évoqué par l'opposition, d'un côté j'entends : « il faut être plus dur », je reprends les arguments de madame Crockey notamment, « il faut faire des choix » voilà, 60 % de nos dépenses c'est le personnel donc j'imagine madame Crockey qu'il faut aller plus vite sur la baisse de personnels finalement, de ne recruter personne. Après 20 % ce sont les subventions, il faut baisser encore plus durement les subventions aux associations c'est ce que j'entends et derrière vos collègues : le service public, le service public, le service public ! Tout en disant d'ailleurs : on est d'accord sur les recettes mais plus de service public avec autant de recettes ou moins ! Donc voilà c'est une forme originale.

J'ai envie de dire à madame Ducellier : vous avez souvent l'habitude de mettre en valeur la ville de Grenoble, j'ai déjeuné avec son maire il y a à peu près trois semaines, qu'est-ce qui me dit Éric Piolle ? Il dit qu'aujourd'hui il est en train de fermer deux bibliothèques de quartier, c'est difficile pour lui, mais bon, il n'a pas le choix ! Il est en train de dire aussi qu'il a du supprimer la subvention aux musiciens du Louvre, je pense que vous le savez et il continue à adapter évidemment ses dépenses à ses recettes. Vous devriez aller à Grenoble, je pense que ça changerait votre discours sur ce que vous évoquez aujourd'hui et puis beaucoup d'approximations dans ce que vous dites, sur les taux de vacance commerciale, c'est des mots, des mots, des mots avec beaucoup de vide et je le regrette !

Monsieur Eymery, Pascal Lequien a révélé les différentes manipulations, le but du jeu c'est de trouver le bon chiffre qui va vous permettre de dire ce que vous voulez. Vous avez mis en cause Christian Hutin sur la comparaison avec Hénin Beaumont, moi j'ai envie de reprendre la comparaison avec Hénin Beaumont parce qu'elle est intéressante sur le budget. À Hénin Beaumont entre 2015 et 2014 dans une ville de 27 000 habitants les frais de réceptions et de déplacements ont augmenté de 135 000 €, pour une ville de 27 000 habitants ! Ici entre 2013 et 2016 les frais de réceptions et de déplacements ont baissé de 100 000 €. Je trouve que ça c'est très intéressant quand on parle d'utilité de l'argent public parce que dans les frais de réceptions et les frais de déplacement on voit où le Front National montre où il a envi d'investir l'argent du contribuable et je trouve que cette comparaison vaut le coup et je vous répète : Hénin Beaumont, 27 000 habitants, Dunkerque plus de 90 000 habitants donc je pense qu'on peut voir que les comparaisons sont très intéressantes.

Pour conclure j'aimerais revenir sur deux tableaux qui se trouvent dans votre rapport du budget primitif 2017 parce que, je sais que Pascal ne les a pas évoqués mais je pense, qu'ils sont importants, je vais demander à Jacques-Olivier Simon de pouvoir mettre le premier (Diapo). C'est la part des marchés publics attribués par la ville en nombre, donc vous avez un certain nombre de marchés et ce qui est intéressant c'est de voir la répartition de ces marchés. C'est vrai que dans le cadre des états généraux de l'emploi local, nous avons souhaité mettre en place un certain nombre d'actions qui visent à rendre nos entreprises plus compétitives par rapport aux marchés publics, non pas la préférence locale, c'est-à-dire on choisit les dunkerquois parce qu'ils sont dunkerquois, non, comment on rend les entreprises dunkerquoises meilleures et plus compétitives c'est-à-dire pas une vision mortifère de l'économie, eh bien avec notre action, avec les rencontres de la commande publique, avec une réflexion sur les cahiers des charges pour essayer d'intégrer davantage les problématiques de développement durable eh bien on commence à voir les résultats. Donc voilà la répartition, vous avez en 2013, 36 entreprises locales qui bénéficiaient des marchés publics de la ville, 39 % régionales, 25 % nationales aujourd'hui c'est 49 % d'entreprises locales qui bénéficient des marchés publics de la ville, 35 % régionales et 16 % nationales. Alors vous pourriez me dire : mais ça, c'est le nombre, peut-être que derrière ça cache une réalité financière qui peut être différente. Alors je vais demander à Jacques-Olivier Simon de mettre en euros. (diapo) en euros en 2013

c'était un peu plus de la moitié des marchés publics qui était capté par nos entreprises locales, 32 % régionales et 15 % nationales maintenant c'est 72 % des montants financiers des marchés publics de la ville de Dunkerque qui sont attribués à des entreprises locales, 21 % à des entreprises régionales et seulement 7 % à des entreprises nationales. Et ça sans la préférence locale de monsieur Eymery qui détruit l'économie, ça c'est le travail qui est fait sur la compétitivité de nos entreprises, le travail des services, le travail des élus notamment sous la présidence de Gérard Gourvil au niveau des marchés publics. Voilà le résultat et je tenais, parce que là on commence à avoir des chiffres, et ça montre aussi le travail sur le long terme qui est fait par cette municipalité pour soutenir l'action locale et pour rendre nos entreprises plus compétitives.

Je vous propose de passer au vote sur la délibération numéro 3.

Monsieur Eymery souhaite faire une explication de vote.

Allez-y votre explication de vote courte ! Puisque c'est une explication de vote c'est court !

M. Eymery :

Explication de vote, monsieur le maire !

M. le maire :

C'est court une explication de vote !

M. Eymery :

Explication de vote !

Je regrette quand même les propos méprisants et qui sont des attaques personnelles...

M. le maire :

Couper le micro à monsieur Eymery, ce n'est pas une explication de vote.

Je vous propose de passer au vote.

Monsieur Eymery conteste cette décision

Monsieur Eymery ce n'est pas une explication de vote, vous êtes en train de refaire le débat, soit vous donnez une explication de vote, soit on s'arrête là !

Redonner la parole à monsieur Eymery. Si vous recommencez cela je vous coupe et on passe au vote.

M. Eymery :

Dans mes propos, monsieur le maire, depuis le début est-ce que j'ai attaqué les personnes, est-ce que j'ai dit...

M. le maire :

Oui.

M. Eymery :

Est-ce que j'ai parlé de la culture ?...

M. le maire :

Oui, vous attaquez les personnes.

M. Eymery :

Et dites-moi comment...

M. le maire :

Oui et dans les tribunes aussi vous attaquez les personnes, dans vos tracts et dans les rumeurs propagées par vos militants, oui vous attaquez les personnes, oui vous mettez en cause !

M. Eymery :

Ici et maintenant vous, vous parlez encore des absents et je vais vous donner la réponse sur Hénin Beaumont, vous ne savez même pas écouter !

M. le maire :

Bon très bien, merci pour votre explication de vote.

FINANCES**3.- Budget primitif 2017**

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Suite au débat sur le rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 novembre 2016, il vous est proposé d'adopter le budget primitif de la ville qui s'équilibre sur une masse totale de 198 456 000 €

- 37 535 000 € en investissement
- 160 921 000 € en fonctionnement

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

5 abstentions : monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey, madame Ducellier, madame Castelli.

4 votes contre liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. le maire :

Délibération numéro 3.

Qui est contre ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Qui s'abstient ?

Monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey, madame Ducellier, madame Castelli.

Tous les autres sont pour ?

Je vous en remercie.

Monsieur Lequien vous avez les délibérations 4 à 9.

M. Leguien :

Vous avez été destinataires de l'état des subventions. Je rappelle par ailleurs que l'intégralité des dossiers de demande de subvention sont consultables sur place par l'ensemble des élus qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Il suffit de contacter les services de la mairie pour pouvoir consulter à loisir ces demandes.

4.- Budget primitif 2017 - Etat des subventions

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Dans le cadre du Budget Primitif 2017, il vous est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement et d'investissement aux bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et avenants pour les subventions dont le montant est supérieur ou égal à 23 000.

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention : au Centre Communal d'Action Sociale de DUNKERQUE (1 subvention pour Dunkerque et 1 subvention pour Mardyck) : monsieur le maire, Catherine Seret, Elisabeth Longuet, Alain Simon, Anne-Marie Fatou, Séverine Wicke, Monique Bonin, Joëlle Crockey, **au CIDFF**, Nadia Farissi, Annette Disselkamp, **au Conseil de Bien Etre du Port de DUNKERQUE** : Djoumoi Saïd, **à l'Espace Santé du Littoral** : Monique Bonin, Catherine Seret, **à l'Association FLANDRE INITIATIVE** : Jean-Yves Frémont, **à l'Office du Tourisme Dunkerque Dunes de Flandre** : Jean-Yves Frémont, Bernard Montet, Marjorie Eloy-Voituriez, Séverine Wicke, Davy Lemaire, **à la Maison de l'Environnement** : Annette Disselkamp, Diana Dequidt, Claudine Ducellier, **à l'ADUGES** : Diana Dequidt, Karima Benarab, Martine Arlabosse, Leïla Naidji, Jean-François Montagne, Davy Lemaire, Séverine Wicke, Nadia Amara, **à la MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE** : Diana Dequidt, Nadia Amara, Rémy Bécuwe, Guy Saint Martin, **à ACMAPOR** : Michel Tomasek **à l'Ecole supérieure d'Arts** : Michel Tomasek, Djoumoi Saïd, Séverine Wicke, Laura Evrard, Stéphanie Peeren, Davy Lemaire, Martine Coudeville, Rémy Bécuwe, **au Bateau feu** : monsieur le maire, Pascal Lequien, Martine Coudeville, Djoumoi Saïd, **à l'Association Château Coquelle** : monsieur le maire, Michel Tomasek, Jean-François Montagne, Stéphanie Peeren, **à Terre-Neuve** : monsieur le maire, Michel Tomasek, Martine Coudeville, Stéphanie Peeren, Nadia Amara, **à Entreprendre Ensemble** : Jean-Yves Frémont.

4 abstentions : monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Ducellier, madame Castelli.

Adopté

5.- Budget primitif 2017 - Opérations pluriannuelles d'investissement - Autorisations de programmes - Crédits de paiement

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

PROJET BIBLIOTHEQUE/RESERVES MUSEALES

Les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés dès 2017, tandis que les crédits de paiement inscrits au budget constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici à la fin de cette année.

Les dépenses effectuées en 2016 seront intégrées dans cette Autorisation de programme par le biais d'un engagement mobilisant le montant réalisé antérieurement.

Il vous est donc proposé de créer l'autorisation de programme suivante :

PROJET BIBLIOTHEQUE / RESERVES MUSEALES

Autorisation de Programme	14.009.693 €		
		BP 2017	2 444 641 €
		A Partir de 2018	11 565 052 €
		TOTAL	14.009.693 €

Le projet comprend la bibliothèque en tant que telle, le jardin, les locaux administratifs, les démolitions et la création de réserves muséales permettant d'accueillir les œuvres antérieurement entreposées dans l'ex-musée et son annexe.

Les crédits de paiements relatifs à ces opérations seront inscrits en dépenses d'équipement aux chapitres 23, 21 ou 20 Ils seront financés par des subventions, de l'emprunt et de l'autofinancement.

Cette autorisation de programme sera reprise dans les documents budgétaires (Budget Primitif et compte administratif) dans le cadre d'une annexe spécifique qui vous permettra de suivre le niveau de consommation des crédits de chaque programme.

Par ailleurs, toute modification, révision, suppression ou création d'une autorisation de programme sera soumis pour approbation au Conseil Municipal.

Le décret du 20 février 1997 prévoit que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programmes et des crédits de paiement pour des acquisitions ou travaux à caractère pluriannuel.

Pour mémoire, les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés, tandis que les crédits de paiement inscrits au budget constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici à la fin de cette année.

Il vous est proposé de réajuster les autorisations de programmes suivantes :

Mission ANRU – Direction de projet – Mission transversale

Autorisation de Programme	3.600.000 €	Réalisé antérieur	1 325 646 €
		Réalisé 2015	12 804 €
		Crédits 2016	30 000 €
		RP 2016	47 351 €
		BP 2017	68 000 €
		A Partir de 2018	2 116 199 €
		TOTAL	3 600 000 €

Opérations ANRU –Secteur du Banc Vert

Autorisation de Programme	6.255.000 €	Réalisé antérieur	3 038 498 €
		Réalisé 2015	296 336 €
		BP 2016	70 000 €
		RP 2016	3 884 €

	BP 2017	25 000 €
	A Partir de 2018	2 821 282 €
	TOTAL	6 255 000 €

Opérations ANRU – Secteur du Jeu de mail / Carré de la Vieille (dont la Maison des Services Publics)

Autorisation de Programme	21 152 760 €	<i>Réalisé antérieur</i>	15 513 190 €
		Réalisé 2015	636 257 €
		BP 2016	400 000 €
		RP 2016	125 088 €
		BP 2017	0 €
		A partir de 2018	4 478 225 €
		TOTAL	21 152 760 €

Opérations ANRU – Secteur Habitat Ancien (Gare/ Basse ville/ Soubise)

Autorisation de Programme	1.737.000 €	<i>Réalisé antérieur</i>	1 172 057 €
		Réalisé 2015	0 €
		BP 2016	0 €
		BP 2017	0 €
		A partir de 2018	564 943 €
		TOTAL	1 737 000 €

Les crédits de paiements relatifs à ces opérations seront inscrits en dépenses d'équipement aux chapitres 20, 21 et 23. Ils seront financés par des subventions, de l'emprunt et de l'autofinancement.

Toute modification, révision, suppression ou création d'une autorisation de programme sera soumis pour approbation au Conseil Municipal.

CONSTRUCTION DE LA PISCINE SAINT POL SUR MER / PETITE SYNTHÉ

Les autorisations de programme votées sur une période pluriannuelle constituent la limite supérieure des crédits pouvant être engagés dès 2012, tandis que les crédits de paiement inscrits au budget constituent la limite supérieure des crédits qui peuvent être mandatés d'ici à la fin de cette année.

Des dépenses ayant déjà été effectuées pour la réalisation de ce programme, ces dernières demeureront hors AP CP et l'autorisation de programme sera ajustée en conséquence

Il vous est donc proposé d'ajuster l'autorisation de programme suivante :

CONSTRUCTION DE LA PISCINE SAINT POL SUR MER / PETITE SYNTHÉ

Autorisation de Programme	23.984.410 € TTC soit 19 992 000€ HT (<i>retraité du différentiel de TVA entre 19.6% et 20%</i>)	<i>Réalisé antérieur Dont enveloppes hors AP CP</i>	2 086 700 €
		Réalisé 2015	2 417 955 €
		Réalisé prév 2016	11 438 000 €
		BP 2017	7 750 000 €
		A Partir de 2018	291 755 €
		TOTAL	23.984.410 €

Les crédits de paiements relatifs à ces opérations seront inscrits en dépenses d'équipement aux chapitres 23, 21 ou 20 Ils seront financés par des subventions, de l'emprunt et de l'autofinancement.

Cette autorisation de programme sera reprise dans les documents budgétaires (Budget Primitif et compte administratif) dans le cadre d'une annexe spécifique qui vous permettra de suivre le niveau de consommation des crédits de chaque programme.

Par ailleurs, toute modification, révision, suppression ou création d'une autorisation de programme sera soumis pour approbation au Conseil Municipal.

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 votes contre la mission ANRU - Direction de projet – Mission transversale, abstentions au projet bibliothèque/réserves muséales, aux opérations ANRU - secteur du Banc Vert, secteur du Jeu de Mail/Carré de la Vieille (dont la Maison des Services Publics), secteur habitat ancien (Gare/Basse

ville/Soubise), construction de la piscine Saint-Pol-sur-Mer/Petite-Synthe liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

6.- Vote des taux d'imposition 2017

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé pour 2017 de maintenir le niveau de la fiscalité locale et de fixer par conséquent les taux des 3 taxes comme en 2016 à :

30,96 % pour la taxe d'habitation
29,10 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
84,09 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties

4 votes contre liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

7.- Décision modificative 2016 n°3

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé de bien vouloir approuver l'inscription des crédits figurant dans l'état ci-joint.

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

3 abstentions : monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Castelli

4 ne prennent pas part au vote liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. Lequien :

État complémentaire de subvention 2016. Vous avez été à nouveau destinataires des tableaux reprenant les subventions qui ont été vues dans les commissions thématiques. Ce soir sera voté le principe de l'inscription budgétaire.

8.- Etat complémentaire des subventions 2016

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

Il vous est proposé d'attribuer des subventions complémentaires à divers bénéficiaires figurant dans l'état ci-joint et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer les conventions et avenants à intervenir.

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Ne prennent pas part au vote pour l'attribution d'une subvention : à Entreprendre Ensemble : Jean-Yves Frémont. à l'Espace Santé du Littoral : Monique Bonin, Catherine Seret, à l'Association Château Coquelle : monsieur le maire, Michel Tomasek, Jean-François Montagne, Stéphanie Peeren, à l'ADUGES : Diana Dequidt, Karima Benarab, Martine Arlabosse, Leïla Naidji, Jean-François Montagne, Davy Lemaire, Séverine Wicke, Nadia Amara, à la MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE : Diana Dequidt, Nadia Amara, Rémy Becuwe, Guy Saint Martin, à la Maison de l'Environnement : Annette Disselkamp, Diana Dequidt, Claudine Ducellier, à l'Office du Tourisme Dunkerque Dunes de Flandre : Jean-Yves Frémont, Bernard Montet, Marjorie Eloy-Voituriez, Séverine Wicke, Davy Lemaire

2 abstentions : Monsieur Despicht, monsieur Delebarre.

4 abstentions pour l'attribution d'une subvention à Entreprendre Ensemble, aux structures d'insertion dunkerquoises, à la Maison de la Vie Associative, des deux subventions à l' ADUGES, liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté**9.- Situation de la dette de la Ville en 2016-2017**

Rapporteur : Monsieur Pascal LEQUIEN, Adjoint au Maire

1) La situation de la dette de la Ville en 2016

Au 1 décembre 2016, l'encours de la dette de la ville s'élève à 69 694 510.69 €, un emprunt de 5M€ est en cours de négociation et devrait être encaissé avant le 31/12/2016 ce qui porte l'encours de dette à 74 694 510.69 €

Cet encours, conformément à la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, doit être classé en fonction des risques qu'il comporte, en tenant compte d'une part, de l'indice et des indices prévus aux contrats de prêts, et d'autre part, de la structure du produit.

Globalement, la majorité des emprunts (92.51%) souscrits, est classée dans la catégorie A (Indices en cours – taux fixe ou variable simple)

	Encours	Nombre de contrat	%
Indices en Euros			
A Taux fixe simple	36 352 338.83	22	48.67
Autres	375 295.76	5	0.50
Taux variable simple:	27 368 944.14	15	36.64
Emprunt en cours de négociation	5 000 000	1	6.70
B Barrière simple	3 035 744.68	1	4.06
Indices hors zone Euro			
B Barrière simple	2 562 187.28	1	3.43
ENCOURS TOTAL	74 694 510.69		100

La dette de la ville de Dunkerque est donc assez fortement sécurisée, tout en étant contractualisée à des niveaux de taux bas, le risque le plus fort se concentre sur les indices à taux variable (43.34% de l'encours) même si ceux-ci sont classés en catégorie A et leur niveau demeure historiquement bas (EURIBOR 12M au 04/11/2016 : - 0.071 %) le taux moyen de cette dette étant de 2.43%

2) La délégation du Maire pour le recours aux produits de financement (emprunts)

Pour 2017, l'encours prévisionnel en fin d'année hors emprunts nouveaux est estimé à 66 697 655.92 € y compris l'encours émanant de l'emprunt en cours de négociation. Compte tenu de l'inscription budgétaire au compte 16

du budget primitif l'encours maximum pourrait être porté à 78 561 655.92 € auquel pourrait s'ajouter le financement des restes à réaliser.

Conformément à notre stratégie de gestion de dette, la répartition des risques devrait être identique à 2016, en fonction des conditions du marché, sachant que le choix des nouveaux emprunts se fait sur plusieurs critères :

- le maintien d'une répartition équilibrée de l'encours entre les différents indices
- le plafonnement systématique des emprunts
- un recours très limité aux produits structurés, permettant de bénéficier de taux bonifié, en limitant les risques qui y sont adossés.

Dans ces conditions, les nouveaux emprunts devraient être classés dans la même typologie des risques (Catégories A et B), le recours à des emprunts structurés plus complexes (classés en catégorie C, D et E) n'étant pas souhaité (Swap de taux, effet multiplicateur des produits).

Conformément aux dispositions des circulaires interministérielles du 15/09/1992 et du 25/06/2010, l'assemblée délibérante autorise le Maire à recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts obligataires
- et/ou des emprunts classiques (taux fixe ou variable sans structuration)
- et/ou des barrières sur Euribor ou écart d'indices

Ces produits de financement pourront être souscrits pour l'exercice budgétaire 2017 pour un montant maximum de 11 864 000 € inscrit au budget primitif. La durée des produits de financement ne pourra pas excéder 30 années.

Les index de référence de ces contrats pourront être : T4M / TAM/ EONIA / TMO / TME / EURIBOR.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. Des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 0.5 % de l'opération.

Le conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire, et l'autorise:

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré des primes et commissions,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions présentées ci-dessus.
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et / ou consolidation
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,

3) La délégation du Maire pour la souscription d'instruments de couverture :

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Dunkerque souhaite recourir, en cas de besoin, à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses. Ces instruments permettent de modifier, de figer ou de garantir un taux.

Afin d'optimiser la gestion de dette, le conseil municipal autorise le maire, à recourir, en cas de besoin, à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (Swap)
- et/ ou des contrats d'accord de taux futur
- et/ ou des contrats de garantie de taux plafond (Cap)
- et/ ou des contrats de garantie de taux plancher (Floor)
- et/ ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (Tunnel)

Le conseil municipal autorise les opérations de couverture pour l'exercice 2017, sur les contrats d'emprunts de l'encours actuel, ainsi que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter en 2017 et qui seront inscrits en section d'investissement au budget.

La durée des contrats ne pourra excéder 20 ans, et ne pourra être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées. Les index de référence de ces contrats pourront être : T4M / TAM/ EONIA / TMO / TME / EURIBOR.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant de 2% de l'encours visé par l'opération.

Le conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur Patrice VERGRIETE Maire, et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opération,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré des primes et commissions,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à signer les contrats de couverture répondant aux conditions présentées ci-dessus.

4) La délégation du Maire pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal autorise le Maire, à réaliser une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 30 000 000 € sur une durée maximale d'un an. Les conditions seront négociées avec l'établissement financier au mieux des intérêts de la commune.

Les index de référence de contrat de ligne de trésorerie pourront être : T4M/EONIA/EURIBOR

Pour l'exécution de cette opération, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés. Des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de 0.5 % de l'opération.

Le conseil municipal décide de donner délégation à Monsieur Patrice VERGRIETE, Maire, et l'autorise :

- à lancer les consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à signer le contrat,
- à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat.

Le Conseil Municipal sera tenu informé des emprunts, instruments de couverture et ligne de trésorerie qui seront contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du C.G.C.T.

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté

2 abstentions : monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Castelli.

4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. le maire :

*Merci, des interventions sur les délibérations 4 à 9 ?
Monsieur Eymery.*

M. Eymery :

A Hénin Beaumont les frais de réceptions ont diminué de 5 %...

M. le maire :

Mensonge !

M. Eymery :

Compte administratif à l'appui...

M. le maire :

Mensonge, mensonge !

M. Eymery :

Le maire d'Hénin Beaumont va vous écrire pour réclamer un droit de réponse...

M. le maire :

Mensonge, mensonge, mensonge !

M. Eymery :

C'est vous ! On dit souvent c'est celui qui dit qui est !

M. le maire :

Mensonge !

Merci pour vos interventions sur les délibérations 4 à 9.

D'autres interventions ?

M. Eymery :

Ce ne sont pas mes interventions !

M. le maire :

Qu'est-ce que vous attendez pour vous exprimer sur les délibérations 4 à 9 au lieu de balancer des mensonges ? Allez-y.

M. Eymery :

Non, c'est vous qui avez balancé des mensonges et moi je vous donne la réponse, compte administratif à l'appui...

M. le maire :

Mensonge !

M. Eymery :

Oui, c'est bien, je vous sens bien, je crois que la vérité vous a blessé, les habitants qui s'en vont, les impôts qui augmentent et les promesses non tenues !

M. le maire :

Le vrai visage du Front National !

M. Eymery /

Alors, état des subventions, on va calmer un peu le jeu maintenant ? Parce que je vous sens un peu tendu !

M. le maire :

Vous êtes un peu énervé là !

M. Eymery :

Oui, oui un peu de jacuzzi ça fait du bien !

M. le maire :

Vous avez occupé tous les créneaux, je ne peux plus !

M. Eymery :

Qu'est ce qu'il a dit ? J'ai pas compris !

Bon allez, point 4. J'ai demandé, c'est une demande permanente, que puissent être mis à disposition les rapports d'activités conformément aux dispositions légales pour les bénéficiaires recevant plus de 23 000 €.

Je me demande si monsieur l'adjoint aux finances écoute ?

M. Lequien :

C'est la réplique à celui qui n'écoute jamais !

M. Eymery :

Comment ?

M. Lequien :

Quand j'évoque des choses en commission vous n'écoutez pas !

M. le maire :

Bon, allez-y monsieur Eymery on va s'arrêter là.

M. Eymery :

Sont concernés les bénéficiaires suivants : école supérieure d'art, Terre neuve, Cetide, Entreprendre Ensemble, CIFF féminin, espace santé littoral, maison de l'environnement, Dunkerque détente donc j'aimerais que vous puissiez nous communiquer ces rapports d'activités, c'est une disposition légale et normalement quand vous attribuez l'argent public, vous le faites avec rapport d'activités.

J'ai fait une sujétion en commission éducation et d'ailleurs je tiens à dire combien l'atmosphère de la commission éducation est une atmosphère respectueuse de tous et je crois qu'il y a un débat qui s'est engagé sur le sujet, il y a un certain nombre d'associations qui dispose d'une trésorerie conséquente et parfois la trésorerie équivaut à deux fois, trois fois ou quatre fois la subvention qui est attribuée par la ville. Est-ce qu'il pourrait y avoir une réflexion, il ne s'agit pas bien entendu de, comment dire ? Non pas de punir, mais de désavantager des associations qui ont été gérées en bon père de famille et qui ont pu accumuler un peu de trésorerie cependant l'objet de la subvention c'est d'aider une association peut-être à équilibrer parce qu'elle participe au lien social à partir du moment où on a une trésorerie très importante et des fonds de placement est-il utile de maintenir la subvention ? C'est une question que je pose à l'occasion de ce budget je pense que c'est une réflexion sur laquelle j'aimerais vous entendre.

Sur la délibération numéro 5 : opérations pluriannuelles d'investissement, nous ne retrouvons plus dans la délibération qui nous est soumise la piscine Paul Assseman la phase numéro 2 des travaux. Vous savez que quand vous avez décidé en arrivant à la tête de la mairie d'arrêter tous les travaux alors même que des marchés, je ne sais pas, s'ils avaient été notifiés, que les entreprises savaient qu'elles avaient été retenues, nous avons dit combien nous aurions souhaité que ces travaux se poursuivent et lorsque je voyais la piscine Paul Assseman toujours reprise, je disais, mais qu'en est-il ? La réponse était : ce n'est pas arrêté, c'est reporté. Voici maintenant que sur la délibération on ne voit plus apparaître la piscine Paul Assseman, est-ce que vous pouvez nous confirmer que l'opération n'est plus suspendue mais définitivement abandonnée ?

Concernant l'opération bibliothèque, c'est la première fois que cette opération apparaît, elle apparaît dans les annexes, dans les autorisations de programme c'est l'annexe B 2 – engagements hors bilan - autorisations de programme et crédits de paiement - bibliothèque médiathèque 14 009 693 € hors notre assemblée, sauf à ce que ma mémoire me fasse défaut, a voté une seule délibération en avril 2015 pour cette bibliothèque à hauteur de 3,4 millions d'euros. Lorsque l'on regarde même la presse, l'ensemble des acteurs ici ont l'idée d'une bibliothèque à 3,4 millions d'euros sans que le conseil sans que cette assemblée, souveraine normalement, ait été consultée, on voit maintenant apparaître 14,9 millions d'euros sur ce sujet donc je voudrais qu'on ait une vraie confirmation, qu'on nous explique pourquoi on est passé de 3,4 millions d'euros à 14 millions et d'ailleurs ce que je comprends reprend les propos d'un précédent orateur en disant finalement on apprend peu par les commissions ou autres mais qu'on en apprend beaucoup plus par la presse.

Sur le vote des taux d'imposition nous allons voter contre cette délibération alors je sais que comparaison n'est pas raison, que ce n'est pas bien de parler des absents mais à Hénin Beaumont la première année ça a été -10 % sur la taxe d'habitation et puis l'année suivante ça a été -5 %. Donc voilà un bon exemple à suivre !

Sur le contentieux, on voit arriver un contentieux, une provision pour contentieux de 800 000 €, j'ai vu un mot « théâtre », il faudrait peut-être nous en dire un peu plus et sur l'état complémentaire des subventions la question que j'ai déjà posée à plusieurs reprises : c'est qu'on nous dise en face de la mise à disposition de personnel aux associations l'équivalent temps plein à quoi cela correspond et de quels services de la ville viennent les agents mis à disposition.

Voilà ce que j'avais à dire et sur la situation de la dette on voit bien que le taux d'endettement et je me répète, puisque la pédagogie est l'art de la répétition, qu'il est marqué dans le même document qu'a brandi monsieur l'adjoint, donc au moins nous lisons les chiffres de la même manière, encours de la dette de population par habitant 818 €, une famille papa maman et deux enfants ça fait 4, 818X4 ça fait 3264 € si on sait compter.

Voilà j'en ai terminé et puis je ferai peut-être une explication de vote...

M. le maire :

Non, non, non vous la faites tout de suite ou vous ne la faites jamais ! C'est bon, les explications de vote qui virent !

D'autres interventions sur les délibérations 4 à 9 ?

Non très bien, monsieur Lequien vous voulez dire un truc ?

Non on passe au vote.

Délibération numéro 4.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Castelli, madame Ducellier.

(Les élus du groupe Défi Dunkerquois votent en division)

Tout les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Délibération numéro 5.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Les élus du groupe Défi Dunkerquois votent en division)

Tout les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Délibération numéro 6.

Qui est contre ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main

Qui s'abstient ?

Tout les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Délibération numéro 7.

Qui est contre ?

(Les élus du groupe Défi Dunkerquois ne prennent pas part au vote au motif qu'ils n'ont pas les réponses)

Qui s'abstient ?

Monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Castelli.

Tout les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Délibération numéro 8.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Monsieur Despicht, monsieur Delebarre.

(Les élus du groupe Défi Dunkerquois votent en division)

Tout les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Délibération numéro 9.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Castelli.

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main

Tout les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Madame Benarab vous avez 2 délibérations.

URBANISME

10.- Politique de la ville - rénovation urbaine - protocole de préfiguration

Rapporteur : Madame Karima BENARAB, 1ère Adjointe au Maire

Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville lancée en 2014, l'Etat et les collectivités se sont engagés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat de Ville pour la période 2015-2020.

Le Contrat de Ville a été signé le 9 juillet 2015 ; il concerne, sur le territoire de la communauté urbaine, la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer, les communes de Dunkerque, Grande-Synthe, Coudekerque-Branche et Tétéghem-Coudekerque-Village.

Ce projet de territorial de cohésion sociale et urbaine s'articule autour de 7 axes principaux :

- Stimuler le développement économique et l'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté
- Agir sur l'attractivité des quartiers et l'accès au logement digne pour tous
- Développer le territoire en associant pleinement ses habitants
- Dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux jeunes
- Privilégier une approche globale de la santé des populations
- Promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations

- Mutualiser les moyens, coordonner les dispositifs

L'animation de ce projet de développement urbain et social est portée par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

C'est également dans ce cadre que prend place le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

La communauté urbaine de Dunkerque et les communes concernées (Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer, Grande-Synthe et Tétéghem-Coudekerque-Village) ont élaboré un projet de renouvellement urbain qui a été présenté devant le comité national d'engagement de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine le 25 avril 2016.

Le projet de renouvellement présenté concerne, pour Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer, les quartiers suivants :

- Saint-Pol-sur-Mer – quartiers nord/ouest (cité Liberté, cité des cheminots, Jean-Bart/Guynemer, rond-point du 8 Mai 1945) : quartier d'intérêt national ;
- Dunkerque/Saint-Pol-sur-Mer centre est - Ile Jeanty / Plan d'Eau, Carnot / Dolet / République, Banc Vert : quartier d'intérêt régional.

Les autres quartiers concernés sont à Grande Synthe - Albeck / Moulin / Europe (quartier d'intérêt national) et à Tétéghem-Coudekerque-Village - Degroote (quartier d'intérêt régional).

L'avis du comité national d'engagement de l'ANRU a été notifié à la Communauté Urbaine de Dunkerque le 22 juin 2016, il est complété de l'avis du comité local d'engagement notifié quant à lui le 3 octobre 2016.

Ces avis complémentaires permettent de rédiger et mettre à la signature le protocole partenarial de préfiguration du projet de renouvellement urbain de l'agglomération de Dunkerque.

Seront signataires de ce protocole l'ANRU, l'Etat, la Région Hauts de France, la Communauté Urbaine de Dunkerque, les communes de Grande-Synthe, Coudekerque-Branche, Tétéghem-Coudekerque-Village, la ville de Dunkerque et la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

Ce protocole d'une durée de 18 mois précise le programme de travail à réaliser dans cette période ainsi que les cofinancements de ces différentes actions.

Concernant les actions sous maîtrise d'ouvrage Ville de Dunkerque / commune associée de Saint-Pol-sur-Mer appelées à être financées dans le cadre du présent protocole, celles-ci sont, en l'état actuel des négociations, au nombre de 6 et se présentent ainsi :

		Coût	Part ANRU	Part Ville
Quartiers d'intérêt national Saint Pol Ouest	Direction de projet	143 000 €	71 500 €	71 500 €
	Mission de conseil en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage	30 000 €	15 000 €	15 000 €
	Mission de conseil, d'animation et de suivi des dispositifs participatifs	38 000 €	18 750 €	19 250 €
	Etude de préprogrammation pour la relocalisation d'une maison des services aux habitants et associations	25 000 €	12 500 €	12 500 €
Quartiers d'intérêt régional Saint Pol Est – Dunkerque (Ile Jeanty, Banc Ver)	Mission de conseil en matière d'urbanisme, d'architecture et de paysage	30 000 €	15 000 €	15 000 €
	Mission de conseil, d'animation et de suivi des dispositifs participatifs	38 000 €	18 750 €	19 250 €

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Autoriser l'engagement de la Ville dans cette démarche contractuelle,
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à négocier et signer l'ensemble des conventions, courriers et autres pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce protocole de préfiguration.

Avis favorable en date du 28 novembre 2016 de la commission Urbanisme Logement Environnement Ecologie Urbaine

Avis favorable en date du 23 novembre 2016 de la commission Démocratie Culture Territoires et Vie de quartier

Avis favorable en date du 04/11/16 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Avis favorable en date du 07/11/16 de la commission Démocratie, culture, territoires et vie de quartier

4 votes contre liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

DEMOCRATIE LOCALE

11.- Politique de la Ville - Programme d'actions 2017

Rapporteur : Madame Karima BENARAB, 1ère Adjointe au Maire

La Ville de Dunkerque est engagée dans le dispositif de la Politique de la Ville, et a signé, le 9 juillet 2015, un nouveau Contrat de Ville pour la période 2015-2020.

Le Contrat de Ville a été co-construit et signé avec nos partenaires, dont l'Etat, la Région, le Département, la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD).

La Politique de la Ville est pilotée par la CUD, et la Ville de Dunkerque décline l'animation du dispositif sur son propre territoire.

Les quartiers de Dunkerque classés en géographie prioritaire sont le Banc Vert, l'Île Jeanty, le Carré de la Vieille, le Jeu de Mail, la Basse Ville et Soubise.

Le Contrat de Ville 2015-2020 s'articule autour de 7 axes, qui sont :

- stimuler le développement économique et l'accès à l'emploi des publics les plus en difficultés
- agir sur l'attractivité et l'accès au logement digne pour tous
- développer un territoire en associant pleinement ses habitants
- dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes
- privilégier une approche globale de la santé des populations
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations
- la gouvernance (coordination, mutualisation).

La programmation d'actions proposée pour 2017 a été instruite en fonction de ces axes, afin de s'assurer que les projets retenus répondent bien aux enjeux et objectifs définis dans le Contrat de Ville, et puissent donc être remontés auprès de nos partenaires pour solliciter les cofinancements.

Les projets retenus sont repris dans le tableau joint.

Cette proposition de programmation est appelée à évoluer, notamment en fonction des appels à projet qui pourront être lancés par la Région, et en fonction des montants qui seront validés par les cofinanceurs, à l'issue de la période d'instruction. Elle sera exécutoire lorsque les partenaires cofinanceurs auront donné leur accord et attribué les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets retenus.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- adopter la proposition de programmation d'actions 2017 (tableau joint)
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces dossiers

Avis favorable en date du 23/11/16 de la commission Démocratie, culture, territoires et vie de quartier

4 votes contre les projets : Rompre l'isolement des migrants âgés et des adultes résidant au foyer Adoma la Batellerie, Médiation sociale en milieu scolaire, et 4 abstentions sur les projets Ciné citoyen, L'objet animé dans la ville, Bal international de quartier, Etre utile contre les inégalités avec la jeunesse comme ressource, Graines de spectateur, OVVV Dunkerque-centre, OVVV Banc vert, Académie d'été, L'album en tous sens, DRE Dispositif de Réussite Educative, Education pour la santé et quartiers fragilisés liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. le maire :

Merci, des demandes d'interventionS ?
Monsieur Despicht et monsieur Nave.

M. Despicht :

Oui, merci, lors du dernier conseil municipal à l'occasion d'une délibération sur la cession de la maison de l'éducation j'avais posé la question sur le devenir de la phase 2 du programme ANRU sur le Banc Vert, je n'ai pas eu de réponse et donc je la renouvelle : la phase 2 de l'ANRU Banc Vert est-elle encore d'actualité ? C'est-à-dire la fermeture de la place qui avait commencé d'être constituée par l'immeuble en bois noir situé au centre du Banc Vert. Merci

M. le maire :

La réponse est oui, voilà ! Simplement après les procédures étatiques vous savez qu'elles sont particulièrement longues mais la poursuite du projet du Banc Vert avance et puis on intègre aussi l'Île Jeanty mais je pense que vous l'avez vu dans les quartiers lauréats Du niveau régional de la politique de la ville.
Monsieur Nave vous avez la parole.

M. Nave :

Oui monsieur le maire, chers collègues depuis plus de 30 ans la politique de la ville longtemps érigée en solution aux problèmes des communes n'a pas permis de les enrayer. Cette politique est devenue une mode sans cohérence pour les habitants. En 2015, 450 millions d'euros ont été investis au niveau national, plus de 9 milliards d'euros sur 30 ans et pour quel résultat ? Cette politique n'a pas permis de réduire les inégalités sociales et a favorisé le communautarisme. Les écarts ont bondi de 7 % depuis 2010, le chômage a augmenté de 5 % dans les quartiers ciblés par cette politique. Le conseil terrible surtout quand il sort de la bouche d'un ministre ici monsieur Kanner le 27 mars dernier : il y a aujourd'hui, on le sait, une centaine de quartiers en France qui présentent des similitudes avec ce qui s'est passé à Molenbeek, les quartiers ciblés par la politique de la ville. Alors permettez-nous de mettre en doute cette politique surtout quand nous lisons les priorités du protocole qui nous est proposé. L'une des priorités est agir sur l'attractivité des quartiers et sur l'accès à un logement digne, nous voyons quotidiennement dans notre action politique les logements dignes et en tout cas d'attractivité du dunkerquois puisque mon collègue Philippe Eymery a bien voulu rappeler que la ville perd des habitants.

Une autre priorité : dynamiser le volet éducatif pour donner des perspectives aux enfants et aux jeunes. C'est assez triste de lire ça surtout que dans le même conseil on a une délibération qui parle d'une fermeture d'école.

Une autre priorité : promouvoir l'égalité des chances et lutter contre la discrimination. Nous voyons ici également avec le taux de chômage que j'ai indiqué tout à l'heure et cette augmentation, que cette égalité n'est pas respectée.

Nous avons enfin dans ce protocole des documents qui sont mentionnés et nous n'avons rien en annexe, il serait peut-être bien de nous transmettre, peut-être par mail, pour que nous puissions avoir une idée du protocole en entier. Je vous remercie.

M. le maire :

Très bien, pas d'autres interventions ?

Je complète le propos d'ailleurs monsieur Despicht puisque j'ai eu l'occasion de rencontrer Patrick Kanner, je lui ai écrit également derrière, vous savez que pour l'Île Jeanty je ne suis pas satisfait du classement de l'État en quartier d'intérêt régional. Je l'ai à nouveau interpellé sur la question, j'ai évoqué avec lui l'évolution, je redis ici ce que j'ai dit dans le courrier : mon souhait est de voir aujourd'hui l'Île Jeanty mieux traitée par l'État, mieux considérée et bénéficier de subventions supérieures. J'espère que mon courrier sera entendu, Patrick Kanner m'a laissé espérer une augmentation de la contribution de l'État sur ce quartier c'est pour ça que j'ai écrit officiellement et j'espère que l'Île Jeanty sera mieux considéré que dans la première vague. Voilà.

Délibération numéro 10.

Qui est contre ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Qui s'abstient ?

Tous les autres sont pour.

Je vous en remercie.

Délibération 11.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Les élus du groupe Défi Dunkerquois votent en division)

Tous les autres sont pour.

*Je vous en remercie.
En l'absence de monsieur Alain Simon qui est souffrant et je lui souhaite bon rétablissement s'il nous regarde, je donne la parole à monsieur Jean-François Montagne.*

ACTION FONCIÈRE

12.- Dunkerque - Rosendaël - Désaffectation, déclassement du domaine public et cession d'un ensemble immobilier sis 54 rue Ronsard et 65 rue Cuenin

Rapporteur : Monsieur Jean-François MONTAGNE, Adjoint de quartier

La Ville de Dunkerque est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 54 rue Ronsard et 65 rue Cuenin, immeubles cadastrés respectivement 510 AP 99 et 510 AP 87 pour une superficie respective au sol et selon cadastre de 233 m² et de 887 m², à Dunkerque/Rosendaël.

Ces deux immeubles sont libres d'occupation.

Aussi, dans un souci d'optimisation du patrimoine municipal, il vous est demandé de bien vouloir :

- Constater la désaffectation des biens sus désignés du domaine public communal, et décider leur déclassement du domaine public ;
- Au vu de l'avis des domaines, de les céder au prix de 285 000 euros (deux cent quatre vingt cinq mille euros) ;
- Décider que cette cession aura lieu au profit de la SA RMV ou la société venant aux droits de celle-ci, aux conditions suivantes : obtention d'un permis de construire pour changement d'affectation de cet ensemble immobilier en trois maisons individuelles avec stationnement, condition suspensive d'obtention d'un prêt au profit de l'acquéreur, clause pénale en cas de non-respect par l'acquéreur de ses obligations, et frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette cession, notamment l'avant-contrat et l'acte de vente.

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 Abstentions : monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey, madame Castelli
4 votes contre liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

13.- Dunkerque - Site Marine (école du parc de la Marine) - Désaffectation et déclassement du domaine public

Rapporteur : Monsieur Jean-François MONTAGNE, Adjoint de quartier

La Ville est propriétaire du site de l'école du parc de la Marine sis à Dunkerque, Boulevard Alexandre III, rue du Président Wilson et lieudit Parc de la Marine.

Dans le cadre du projet mixte immobilier sur ce site qui vise au renforcement de l'attractivité du centre d'agglomération de Dunkerque au travers du projet Phoenix, par délibération en date du 29 septembre 2016, le conseil municipal a constaté la désaffectation et décidé le déclassement du domaine public de l'immeuble bâti (comprenant ses constructions) et non bâti, cadastré YB221 pour partie (parcelle de +/- 7.196m²), AP8 (parcelle de 665m²), et lot de volume n°1 (lot de 82m²) assis sur la parcelle YB220.

Cette première délibération ne portait que sur une partie du projet.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater à nouveau la désaffectation du domaine public de l'immeuble ci-dessus désigné.
- constater la désaffectation du domaine public du solde de l'immeuble bâti et non bâti cadastré YB221 pour partie (parcelle de +/- 453m²) tel que déterminé au plan ci-joint ;
- décider leur déclassement du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) au Maire à signer tout document en ce sens.

Avis favorable en date du 28/11/16 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

5 abstentions : monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey, madame Ducellier, madame Castelli.

Adopté

14.- Dunkerque - Site "Marine" Ouest- Désaffectation et déclassement du domaine public

Rapporteur : Monsieur Jean-François MONTAGNE, Adjoint de quartier

La Ville est propriétaire du site du parc de la Marine sis à Dunkerque, lieudit Place Emile Bollaert.

Dans le cadre du projet mixte immobilier sur ce site qui vise au renforcement de l'attractivité du centre d'agglomération de Dunkerque au travers du projet Phoenix, par délibération en date du 29 septembre 2016, le conseil municipal a constaté la désaffectation et décidé le déclassement du domaine public de l'immeuble bâti (comprenant ses constructions) et non bâti, cadastré YB221 pour partie (parcelle de +/-7.196m²), AP8 (parcelle de 665m²), et lot de volume n°1 (lot de 82m²) assis sur la parcelle YB220.

Cette première délibération ne portait que sur une partie du projet.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater la désaffectation du domaine public de l'immeuble non bâti cadastré AP383 pour partie tel que figurant au plan ci-joint et dont la surface sera indiquée exactement par géomètre-expert ;
- décider son déclassement du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) au Maire à signer tout document en ce sens.

Avis favorable en date du 28/11/16 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

5 abstentions : monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey, madame Ducellier, madame Castelli.

Adopté

15.- Dunkerque - Site "Marine" Est - Désaffectation et déclassement du domaine public

Rapporteur : Monsieur Jean-François MONTAGNE, Adjoint de quartier

La Ville est propriétaire du site du parc de la Marine sis à Dunkerque, lieudit Place Emile Bollaert.

Dans le cadre du projet mixte immobilier sur ce site qui vise au renforcement de l'attractivité du centre d'agglomération de Dunkerque, par délibération en date du 29 septembre 2016, le conseil municipal a constaté la désaffectation et décidé le déclassement du domaine public de l'immeuble bâti (comprenant ses constructions) et non bâti, cadastré YB221 pour partie (parcelle de +/-7.196m²), AP8 (parcelle de 665m²), et lot de volume n°1 (lot de 82m²) assis sur la parcelle YB220.

Cette première délibération ne portait que sur une partie du projet.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater la désaffectation du domaine public des immeubles non bâtis cadastrés YB27 (763m² au sol selon cadastre) et AP383 pour partie tel que figurant au plan ci-joint et dont la surface sera indiquée exactement par géomètre-expert ;
- décider leur déclassement du domaine public ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) au Maire à signer tout document en ce sens.

Avis favorable en date du 28/11/16 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

5 abstentions : monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey, madame Ducellier, madame Castelli.

Adopté

16.- Dunkerque - Site « Marine »- cession au profit de Vinci Immobilier

Rapporteur : Monsieur Jean-François MONTAGNE, Adjoint de quartier

La Ville est propriétaire du site du parc et de l'école du parc de la Marine sis à Dunkerque, Boulevard Alexandre III, rue du Président Wilson, lieudit Parc de la Marine et Place Emile Bollaert.

Dans le cadre du projet mixte immobilier sur ce site qui vise au renforcement de l'attractivité du centre d'agglomération de Dunkerque au travers du projet Phoenix, il est proposé de céder cet immeuble bâti et non bâti.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Autoriser la cession de l'immeuble bâti et non bâti, cadastré YB221 (parcelle de 7.649m² au sol et selon cadastre), AP8 (parcelle de 665m² au sol et selon cadastre), lot de volume n°1 (lot de 82m²) assis sur la parcelle YB220 ; YB27 (parcelle de 763m² au sol selon cadastre), et et AP383 pour partie tel que figurant au plan ci-joint et dont la surface sera indiquée exactement par géomètre-expert ;
- Au vu de l'avis des domaines, dire que la cession aura lieu au prix de un million quatre cent quarante sept mille huit cent euros hors taxe (1.447.800,00€ HT) pour l'ensemble des parcelles YB221, AP8, lot n°1 de la parcelle YB220 et YB 27 ;
- Décider d'une possibilité de complément de prix en fonction de la surface plancher qui sera créée ou d'augmentation des loyers commerciaux
- Au vu de l'avis des domaines, dire que la cession aura lieu au prix de cinquante euros hors taxe (50,00€ HT) le mètre carré de terrain pour la partie à extraire de la parcelle AP383 ;
- Décider que la vente aura lieu au profit de Vinci Immobilier ;
- Dire que la vente aura lieu sous les conditions suspensives énoncées dans le protocole d'accord notamment : obtention de permis de construire et d'autorisations d'exploitations commerciales, conclusion d'un accord avec un investisseur sur l'acquisition du programme de commerces en VEFA, pré-commercialisation de 40% des logements, terrain livré libre de toute occupation, absence de servitudes non connues avant le dépôt du permis de construire, absence de prescriptions archéologiques, engagement de l'acquéreur de réaliser ou faire réaliser le programme tel qu'il sera défini à l'issue des études et de la promesse (dont la réalisation de tous les accès au projet depuis l'espace public et les branchements et mises en réseaux nécessaires au programme) ;
- Autoriser l'acquéreur à déposer un permis de construire et dire que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer l'avant contrat, l'acte de vente, ainsi que tout acte afférent à cette cession ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer un avenant au protocole d'accord (du 14 mars 2016), portant sur l'article 9 « durée du protocole », afin de prolonger la date de signature de promesse de vente indiquée au 31 décembre 2016, pour une durée maximale de six mois, et signer tout document en ce sens.

Avis favorable en date du 28/11/16 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

5 abstentions : monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey, madame Ducellier, madame Castelli.

4 votes contre liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

17.- Dunkerque - Square Guynemer - transfert au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Rapporteur : Monsieur Jean-François MONTAGNE, Adjoint de quartier

Dans le cadre du développement du projet phoenix qui vise au renforcement de l'attractivité du centre d'agglomération de Dunkerque et de la stratégie globale de stationnement, il est nécessaire de procéder au transfert au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque du Square Guynemer, sis rue de l'Ecluse de Bergues.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Autoriser le transfert de l'immeuble sis à Dunkerque, 4057 square Guynemer, cadastré AP 40, d'une superficie au sol et selon cadastre de 2.677m² ;
- Au vu de l'avis des domaines, mais non conformément à l'avis des domaines, dire que ce transfert aura lieu à un euro symbolique ;

- Dire que ce transfert a lieu en tant que transfert de domaine public à un établissement public de coopération intercommunale ;
- Dire que l'acte de vente sera rédigé en la forme administrative ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint(e) à signer l'acte de vente ainsi que tout acte afférent à cette cession.

Avis favorable en date du 28/11/16 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

5 abstentions : monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey, madame Ducellier, madame Castelli.

4 votes contre liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

18.- Dunkerque - Site Vandenebeele. Désaffectation et déclassement du domaine public

Rapporteur : Monsieur Jean-François MONTAGNE, Adjoint de quartier

La Ville est propriétaire du site « Vandenebeele » sis à Dunkerque, digue des Alliés, Port d'échouage et Place Paul Asseman, sur lequel est érigé notamment un bâtiment qui accueillait auparavant l'Auberge de Jeunesse.

Ce site est composé de trois parcelles cadastrées AI81, AI3 et XA1, pour des surfaces respectivement au sol et selon cadastre de 1.684m², 2.495m², et 7.300m².

Dans le cadre du projet mixte immobilier sur ce site qui vise au renforcement de l'attractivité économique et touristique de la station balnéaire de Dunkerque – Malo-Les-Bains et de la ville centre d'agglomération, cet immeuble n'est plus affecté à usage du public ou à un service public.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- constater la désaffectation de cet immeuble sus désigné, bâti et non bâti, cadastré AI81, AI3 et XA1, de tout usage au public ou service public ;
- décider le déclassement du domaine public de cet immeuble bâti et non bâti ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint(e) à signer tout document en ce sens.

Avis favorable en date du 28/11/16 de la commission Logement, urbanisme, environnement, écologie urbaine

Adopté à l'unanimité

M. le maire :

Merci, des demandes d'interventions ?

Madame Ducellier, madame Crockey, monsieur Despicht, monsieur Eymery.

Mme Ducellier :

Oui, c'est concernant l'ensemble des délibérations sur le site de l'école du parc de la marine. Déjà pourquoi n'y a-t-il pas eu de FIL comme vous êtes adepte de ce mode de fonctionnement ? Ensuite nous n'avons pas aussi de réflexion sur le cadre de vie dans ce dossier notamment l'impact conséquent sur les espaces de verdure qui jouxtent le site mais aussi dans le prolongement de l'espace Guynemer. Nous avons un patrimoine historique et environnemental important par la présence d'arbres presque centenaires, que vont-ils devenir ? Je n'ai pas eu des réponses claires lors de la commission, juste vous dire que si vous les coupez tous ces beaux arbres, vous risquez de prendre une bûche et celle-là ne sera pas de Noël, excusez moi, il faut se détendre ! Financièrement aussi quel est le devenir du blockhaus ? Est-ce qu'il va rester ? Est-ce qu'il va partir ? Là je n'ai pas eu de réponse vraiment très claire mais cela a une incidence financière aussi. Pouvez-vous nous en dire plus là-dessus au niveau du blockhaus. Rappelons quand même que l'opérateur c'est Vinci qui a été chassé dans le cadre de l'Aréna par la porte et qui là revient par la fenêtre. D'autre part ça pose encore une fois la question de la place de l'enfant dans cette ville. Est-ce qu'il a encore le droit de cité ? Parce qu'en plus de l'école, les jeux qui jouxtent cette école vont disparaître, trop d'interrogations et pas cohérent avec le reste au niveau de l'urbanisme.

M. le maire :

Alors j'avais noté : madame Crockey.

Mme Crockey :

Oui monsieur le maire je voulais réagir sur ce dossier morcelé puisque pas moins de huit délibérations

ont été présentées ou à la communauté urbaine ou à la ville. Je parle de la délibération numéro 16. J'ai donc pour m'y retrouver établi une espèce de liste chronologique des pièces se rapportant au projet et je vais en commenter quelques-unes.

Première phase : la communauté urbaine a lancé une consultation pour choisir un opérateur et c'est Vinci qui a été retenu. J'ai ici le rapport d'analyses des offres de novembre 2015 et j'y ai relevé quelques anomalies notamment sur un point précis : les places de parking dans le projet. Vous savez que le règlement du PLU imposait donc une obligation minimale en termes de parking or Vinci et ce sont eux qui le disent n'ont pas souhaité créer de parking dans le périmètre du projet et surtout ils invoquent très précisément un surcoût que ça engendrerait. Alors forcément ils peuvent donner davantage pour le foncier puisqu'ils n'ont pas la charge d'un parking. Ceci me pose problème car dans un appel d'offres classique l'opérateur n'ayant pas répondu à cette obligation aurait dû être éliminé.

Deuxième remarque : vous avez retenu le projet Vinci avec un premier plan et finalement le plan définitif n'est pas le même qu'à l'origine, il faudrait comprendre pourquoi ce n'est pas le même projet !

Troisième interrogation : c'est sur les parcelles cédées. En effet ce soir nous parlons bien des parcelles YB 221, AP 8, YB 220, YB 27 et enfin la parcelle AP 383 dont on ne connaît pas la superficie exacte et vous proposez une vente à 50 € le mètre carré. Je suis désolée mais moi je ne peux pas me prononcer sur une telle imprécision.

Quatrième point : vous souhaitez que le conseil acte à un avenant au protocole d'accord du 14 mars 2016 pour prolonger la date de signature de promesse de vente indiquée au 31 décembre 2016 pour une durée maxi de six mois or l'article 9 du protocole initial intitulé : durée du protocole, ne prévoit pas, me semble-t-il, de prolongation et grand bien même vous passeriez outre je ne vois pas comment la promesse de vente peut être signée puisque la délibération du conseil communautaire du 8 décembre que vous avez fait voter ne comporte pas elle de demande d'avenant au protocole comme vous le faites ce soir. Je rappelle que la promesse de vente est bien unique entre ville, communauté urbaine et Vinci.

Cinquième point : vous nous demandez de décider d'une possibilité de complément de prix en fonction de la surface plancher qui sera créée ou d'augmentation des loyers commerciaux. Je croyais que vous aviez notamment choisi Vinci parce que les loyers étaient bas. Donc si je comprends bien, rien n'est figé !

Sixième point : au conseil communautaire du 8 toujours la délibération vente du bâtiment des affaires maritimes à Vinci porte sur un montant de 452 200 € HT selon l'estimation des domaines qui était jointe et que nous avons eue. Ce soir, cession par la ville à Vinci pour 1 447 800 € mais je n'ai pas l'estimation des domaines à moins que ça m'ait échappé en tout cas je pense qu'elle n'était pas jointe au dossier. Donc en tout les domaines auraient évalué l'ensemble à 1 900 000 € et Vinci d'ailleurs propose exactement le même montant 452 200 € à la communauté urbaine plus 1 447 800 € ce soir ça fait bien 1 900 000 €, ils sont vraiment très forts Vinci !

Enfin que va-t-il arriver lorsque Vinci aura trouvé son investisseur qu'il n'a toujours pas, je crois. Ce dernier sera libre de gérer financièrement les espaces comme il l'entend, ne craignez-vous pas qu'il arrive la même chose qu'au centre marine géré un moment donné par des hollandais qui ont tellement augmenté la location des espaces de commerce que ces derniers sont partis laissant des cases vides.

Sur ces délibérations je abstiendrai.

M. le maire :

Monsieur Despicht.

M. Despicht :

Merci monsieur le maire, c'est sur la 12, l'immeuble rue Cuenin, rue Ronsard, il y a exactement un an on avait une délibération pour que la ville rachète l'immeuble 65 rue Cuenin au CCAS pour l'euro symbolique au vu de l'avis des domaines, aujourd'hui on revend le même immeuble avec une rallonge du côté rue Ronsard au vu de l'avis des domaines à 285 000 €. Manifestement le prix du mètre carré à cet endroit-là a subi une augmentation phénoménale du côté des domaines puisqu'on passe de zéro à 285 000 € au vu de l'avis des domaines. Toujours sur la délibération de l'année dernière on nous promettait : l'ensemble constitué de ces deux parcelles permettra d'engager une opération de renouvellement urbain et j'avais posé la question à l'époque à monsieur Simon de ce qu'il entendait par renouvellement urbain et il m'avait répondu à l'époque que tout était possible, que rien n'était arrêté que l'on pouvait rêver sur ce site de développer du renouvellement urbain, ça aurait pu être un square, ça aurait pu être un équipement, ça aurait pu être du logement collectif, ça aurait pu être du logement individuel, ça aurait pu être une expérimentation d'habitat participatif, ça se fait beaucoup et vous évoquiez Grenoble tout à l'heure et on pourrait s'inspirer aussi de ces expérimentations là, ça aurait pu être aussi une expérimentation ou une initiative d'habitat en bois à cet endroit-là qui aurait fait le lien entre une vision de l'habitat durable du XXI^e siècle avec l'histoire de Rosendaël et ses habitations en bois. Et donc effectivement depuis un an on pouvait rêver, espérer des choses assez ambitieuses sur ce site et aujourd'hui on se rend compte que finalement on a une cession sans particulièrement de cahier des charges architecturales, sans cahier des charges en matière de programme détaillé sur une parcelle de 1100 m² quand même à cet endroit-là avec une ouverture sur deux rues transversales donc je pense sincèrement que des projets plus ambitieux auraient pu être envisagés sur ce site y compris en promotion privée, ça aurait pu être une cession et de la promotion privée mais je pense qu'une simple cession pure et simple du site sans cahier des charges architecturales, sans élément de conservation partielle du bâti existant et sans cahier des charges en matière de programme détaillé

est tout à fait regrettable et nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le maire :

Monsieur Eymery.

M. Eymery :

Oui monsieur le maire, les précédents orateurs sur deux sujets différents ont exposé ce que nous avons en tête. D'une manière générale j'ai toujours demandé et je le demande à chaque commission qu'on nous transmette l'avis de France domaine. Je dis bien, la confiance n'exclut pas le contrôle ! Donc à chaque fois il y a une difficulté mais je ne sais pas si ça doit nous rassurer ou nous inquiéter mais j'entends que différents orateurs se plaignent successivement depuis le début de cette séance de l'absence de réponse aux demandes qu'ils peuvent faire à différentes occasions que ce soit en commission ou ailleurs.

Donc demande de l'avis de France domaine, vous dire qu'il y aura sur la délibération numéro 12 sur la cession, dès qu'il y a cession et que nous n'avons pas d'assurance, il y a vote contre à moins qu'en égard à l'absence d'information des élus vous acceptiez de reporter, donc c'est la demande formelle d'abord que je vous fais, de reporter la délibération 12 ainsi que la délibération 16 et vous aurez un vote pour les délibérations qui concernent la désaffectation et le déclassement du domaine public. Un vote contre, mais ça c'est un vote habituel, le square Guynemer parce que même si vous le transférez à la communauté urbaine quand vous faites un transfert de services ou autres, il est quantifié, il est monétisé et ensuite ça se traduit peut-être par une baisse d'attribution de compensation, il n'y a aucune raison que cette superficie de 2677 m² soit cédée pour l'euro symbolique, il y aura un vote contre et puis comme pour les autres pour la 18 : déclassement et désaffectation du domaine public il y aura un vote pour. Donc dites nous si vous acceptez de reporter le vote des délibérations 12 et 16.

M. le maire :

Monsieur Montagne vous voulez apporter des éléments d'éclaircissement ?

M. Montagne :

Oui, pour répondre à monsieur Despicht effectivement la parcelle verra donc trois maisons individuelles, je vous rassure avec le stationnement à l'intérieur tel que l'oblige la loi. Nous tenions à ce que cet endroit ne se transforme pas en dent creuse et ça me semble tout à fait logique d'y mettre trois maisons individuelles à cet endroit-là.

M. le maire :

Merci, sur ce que vous avez dit madame Crockey vous avez fait grosso modo le résumé de la requête de la société Bérobé je n'ai pas d'acointances avec la société Bérobé sachez que leur requête en annulation en référé a été rejetée le 14 décembre elle se poursuit en justice dont acte.

Je voulais juste en profiter pour répondre à madame Ducellier parce que c'est un point important. La volonté est de transformer en fait le parc marine comme un ensemble dédié à l'enfant. C'est-à-dire que ce n'est pas simplement un parc de jeux confiné dans une aire, d'ailleurs j'ai eu beaucoup de retours de parents qui se plaignaient justement du côté un peu glauque de cet espace là, mais c'est d'essayer de penser la place de l'enfant dans l'ensemble du parc marine donc on va travailler sur cette question là et comment on réfléchit à partir d'une aire beaucoup plus large à la place de l'enfance qui me semble beaucoup plus intéressante justement pour la place des enfants que cette petite aire de jeux confinée.

Je vous propose de passer au vote.

Délibération numéro 12

Qui est contre ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Qui s'abstient ?

Monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey, madame Castelli.

Les autres sont pour.

Délibérations numéros 13 – 14 – 15

Qui est contre ?

Abstentions ?

Monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey, madame Ducellier, madame Castelli.

Les autres sont pour.

Délibérations numéros 16 - 17

Qui est contre ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Qui s'abstient ?

Monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey,, madame Ducellier, madame Castelli.

Les autres sont pour.

Délibération numéro 18.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Très bien.

Monsieur Lemaire vous avez une délibération.

M. Lemaire :

Merci monsieur le maire !

Délibération 19 – subvention et convention de partenariat avec l'association Tout En Scène. L'association Tout En Scène c'est depuis 2008 un acteur culturel fort avec une équipe de bénévoles très dynamiques.

Cette année 2016 c'était le zoom festival avec la mission jeunesse avec pas loin de 3500 spectateurs, c'était aussi les scènes d'été dans le cadre des animations de la station balnéaire au mois de juillet avec de très belles déambulations sur la digue, c'est actuellement l'estaminet Jean Bart sur la place Jean Bart dans le cadre des animations Dunkerque la Féérique là où on peut y voir se produire des groupes locaux tous les mercredis, samedis et dimanches.

ACTION JEUNESSE

19.- Subvention et convention de partenariat avec l'association Tout En Scène

Rapporteur : Monsieur Davy LEMAIRE, Adjoint de quartier

L'association créée en 2008, est constituée d'acteurs du paysage culturel de l'agglomération dunkerquoise (musiciens, techniciens, managers et organisateurs) qui s'unissent afin de mutualiser leurs ressources et leurs énergies et de contribuer au développement culturel du territoire.

Tout En Scène est un projet pluridisciplinaire, dont les objectifs sont les suivants :

- participer au développement culturel de l'agglomération dunkerquoise et de la Flandre,
- répondre à des besoins et proposer une offre culturelle originale, diversifiée, de qualité, pour tous les publics, être porteur d'identité, de valeurs et de sens,
- construire des partenariats intelligents, économiques, humains, avec les entreprises, les collectivités et les associations,
- être force de proposition, de mutualisation et favoriser l'interaction des acteurs culturels,
- valoriser le réseau local.

C'est ainsi que son activité se définit dans un premier temps par la production d'événements et dans un second temps par l'accompagnement des initiatives culturelles et artistiques de porteurs de projets, en trois axes :

- 1/ le développement de carrières d'artistes,
- 2/ la prestation de service et le conseil en gestion de projets,
- 3/ les partenariats de mutualisation de moyens techniques et humains.

Depuis 2013, la Ville signe annuellement une convention d'objectifs avec l'association permettant d'exposer les attentes précises des services de la Culture et de la Jeunesse. La Mission Jeunesse travaille notamment en partenariat avec l'association sur l'organisation du Zoom Festival (l'association est co-organisatrice) et réfléchit actuellement et en concertation avec Tout En Scène, à la transformation du festival en un « label Zoom ».

Dans ce cadre, l'association dépose une demande de subvention globale se décomposant ainsi :

- Subvention de fonctionnement de 10 000 €
- Subvention Zoom de 10 000 € pour l'accompagnement des porteurs de projets et la co-organisation
- Subvention Zoom de 20 000 € pour l'accompagnement technique et la communication
- Subvention d'investissement de 2 594 €

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir : financer l'association comme suit :

- Subvention de fonctionnement de 10 000 €
- Subvention de 10 000 € pour l'accompagnement des porteurs de projets « labélisés Zoom »
- Subvention de 5 000 € pour l'accompagnement technique de projets « labélisés Zoom » et la communication

Avis favorable en date du 29/11/16 de la commission Education jeunesse et sport

4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. le maire :

Des interventions ?

Non.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Tous les autres sont pour.

Merci.

Monsieur Duquennoy vous avez deux délibérations.

M. Duquennoy : (complément à la délibération 20)

Au niveau de la politique d'insertion de la ville on propose la création de postes supplémentaires d'insertion à hauteur de 35 contrats emploi d'avenir et 10 contrats d'accompagnement à l'emploi ; vous voyez qu'on prévoit davantage que ce que nous estimions dans un premier temps ce qui nous permettra d'avoir des marges de manœuvre.

PERSONNEL

20.- Tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Ajustement

Compte-tenu des dernières organisations des services, des décisions de nomination suite à la commission administrative paritaire, de la modification des carrières en catégorie C, ainsi que des prévisions de recrutement, il est proposé d'ajuster le tableau des effectifs selon les modalités suivantes :

- agent de maîtrise principal : + 6 postes
- agent de maîtrise : - 6 postes
- assistant socio-éducatif principal : + 4 postes
- assistant socio-éducatif : + 1 poste
- auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe : + 1 poste
- auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe : - 1 poste
- directeur de police municipale : + 1 poste
- brigadier de police municipale : + 2 postes

Création

1) Dans le contexte de la montée en charge du programme de périmètre de ravalement obligatoire, il est proposé la création d'un poste d'architecte conseil, chargé :

- d'établir les diagnostics techniques des immeubles concernés par le P.R.O.
- d'élaborer le cahier des charges des recommandations architecturales
- d'accompagner les propriétaires et copropriétés dans leurs démarches
- d'optimiser les études de faisabilité urbaine dans le cadre de la valorisation des biens municipaux
- de conduire les études pré-opérationnelles P.R.O.II.

Cet emploi est ouvert au titulaire du grade d'Ingénieur Principal, ou à défaut à la voie contractuelle aux titulaires d'un diplôme d'architecte ou possédant une expérience confirmée dans un poste ayant trait à la qualité urbaine.

Le niveau de rémunération est fixé par référence à celui versé aux ingénieurs principaux territoriaux (IM500/IM783).

2) Dans le cadre de la politique d'insertion de la Ville, il est proposé la création de postes supplémentaires d'insertion à hauteur de :

- 35 contrats emploi d'avenir
- 10 contrats d'accompagnement à l'emploi.

Ces postes sont ouverts dans les secteurs de la restauration scolaire, de l'enfance, du cadre de vie, des métiers du bâtiment, de l'entretien des locaux et du protocole.

Suppression

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles (*Loi MAPTAM - article 71*) prévoit un transfert de plein de droit de la compétence la promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme. L'ordonnance du 26 mars 2015 précise le périmètre de la compétence qui inclut l'ensemble des missions obligatoires d'un Office de Tourisme à savoir : Accueil, information, promotion, coordination des acteurs.

Par délibération du 16 juin 2016, la Communauté Urbaine de Dunkerque acte ce transfert à compter du 1er janvier 2017.

Le transfert de compétences d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne le transfert du service ou de la partie de service chargée de sa mise en œuvre.

Les fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service transféré sont transférés dans l'établissement public de coopération intercommunale.

Dès lors, il convient de supprimer les postes suivants :

- adjoint administratif principal de 1ère classe : -1
- rédacteur principal de 2ème classe : -1
- rédacteur principal de 1ère classe : -1
- attaché principal : -1

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 votes en division liste : "Défi Dunkerquois" (Pour les ajustements et contre les créations)

Adopté

M. Duquennoy : (complément à la délibération 21)

Nous avons négocié avec la SEPM le transfert de l'adhésion à Pluralya à la SEPM ce qui par exemple sur 390 000 € de montant de subvention 2016 nous permet de faire une économie de 90 000 € sur l'adhésion à Pluralys sans modifier pour autant l'équilibre du budget de la SEPM.

21.- Fin de l'adhésion à Plurélya

Rapporteur : Monsieur Etienne DUQUENNOY, Adjoint au Maire

Les agents municipaux ont accès à une offre de prestations sociales délivrées par l'association Plurélya anciennement dénommée Fonds National d'Action Sanitaire et Sociale (Fnass) puis Pluralys.

Plurélya est une association loi 1901, à but non lucratif administrée paritairement par des représentants élus des collectivités territoriales et des représentants des principaux syndicats de la fonction publique territoriale.

L'adhésion qui est ouverte aux collectivités employeurs ou à leurs amicales de personnel /comité des œuvres sociales, donne l'accès aux agents municipaux à un catalogue de prestations sociales dans les domaines de l'aide aux familles et des loisirs : allocations vacances, allocations familles, primes grands événements de la vie, prestations dans les domaines du sport, des loisirs et de la culture aides et services sociaux.

L'accès des agents de la ville à ces prestations s'est effectué jusque là dans le cadre d'une adhésion de la ville de Dunkerque à Plurélya.

Au plus tôt à compter du 1 janvier 2017 (la date précise sera fonction de l'accord de Plurélya), il interviendra dans le cadre d'une reprise de l'adhésion à Plurélya par la Société d'Entraide du Personnel Municipal qui au titre de son statut d'amicale du personnel bénéficiera d'une tarification significativement plus favorable que celle applicable aux collectivités.

Il y a donc lieu pour la ville de Dunkerque (hors Saint-Pol-sur-Mer et Fort-Mardyck) de cesser son adhésion à Plurélya à compter de la date (au cours de l'année 2017) qui sera arrêtée en accord entre les parties.

Il vous est proposé

- d'adopter ces dispositions
- d'autoriser le maire ou l'adjoint à signer tout acte à intervenir pour la poursuite de ce dossier.

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

4 abstentions liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. le maire :

*Merci. Des demandes d'interventions ?
Monsieur Eymery, monsieur Despicht.*

M. Eymery :

Oui, sur la délibération numéro 20 quand il s'agit du transfert de compétences, est-ce qu'il y a eu une évaluation des charges transférées par une commission ad hoc, agissant ou non sous la houlette de la Chambre Régionale des Comptes, je dis ça parce qu'il me semble que c'est la règle lorsqu'il y a un transfert de compétences qu'il y a une évaluation des charges transférées. Si c'est oui nous transmettre les conclusions de cette commission et de la même manière ou dans le même état d'esprit s'agissant des services mutualisés avec la communauté urbaine nous transmettre les éléments de calcul des charges transférées qui viennent ensuite impacter l'attribution de compensation. Nous voudrions en tout cas être rassurés sur le fait que cette mutualisation ne soit pas un moyen de transférer ou de faire supporter par la communauté urbaine des charges qui étaient auparavant transférées par la ville c'est en tout cas la conviction que nous avons sur un certain nombre de changements des périmètres. Il est désormais plus facile de faire supporter à la communauté urbaine des charges qui ne le sont plus par la ville.

Sur l'adhésion à Plurélya vous nous avez dit, monsieur l'adjoint, dans l'exposé que c'était exactement le même contrat et nous avons eu nous des remontées d'informations qu'il n'y aurait pas forcément les mêmes garanties et prestations offertes aux agents de la commune. Est-ce que vous pouvez bien nous confirmer que ce sera, on va dire, à garanties et prestations égales pour les bénéficiaires ?

M. le maire :

Cette commission s'appelle la CLECT elle n'est absolument pas sous l'égide de la Chambre Régionale des Comptes et il n'y a eu aucun transfert qui serait injuste pour la communauté urbaine. Les communes de la communauté urbaine siègent à la CLECT et seraient les premières évidemment à ne pas être d'accord donc je pense que votre sentiment, votre impression, je ne sais pas, est absolument infondé.

Monsieur Despicht.

M. Despicht :

Merci très rapidement sur la délibération 21, Plurélya donc c'est un transfert de la ville à la SEPM vérifier qu'il y aura bien une subvention de compensation à la SEPM, c'était clair dans les documents du budget, ce n'est pas repris dans la délibération, je suppose que c'est le cas mais simplement pour que ce soit dit et écrit au procès-verbal. Merci.

M. le maire :

Monsieur Duquennoy vous voulez... ?

M. Duquennoy :

Oui, monsieur Eymery ne doit pas confondre mutualisation et transfert de compétences puisque là c'est la loi NOTRe qui s'applique sur les offices de tourisme.

Pour ce qui concerne Plurélya je n'ai jamais dit que ça serait le même contrat, où avez-vous péché cela sans doute des voix venues d'Hénin Beaumont ! Moi je n'ai pas du tout évoqué la question du contrat. Ce qu'il y a

c'est que, nous, nous souhaitons à travers le transfert de la gestion des prestations de Pluralys à la SEPM c'est que ce soient les agents et leurs représentants pour les personnels actifs et retraités qui gèrent eux-mêmes le niveau et la diversité des prestations qui sont offertes aux agents sachant qu'il y avait entre l'offre de Pluralys et l'offre de la SEPM des doublons. Voilà ce que je souhaitais préciser.

M. le maire :

Très bien.

Délibération numéro 20.

Qui est contre ?

Monsieur Eymery souligne qu'il y a un vote en division pour les élus du groupe Défi Dunkerquois. (Pour les ajustements et contre les créations)

Abstentions ?

Tous les autres sont pour.

Délibération numéro 21.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Tous les autres sont pour.

Monsieur Pannequin vous avez une délibération.

M. Pannequin :

Oui, merci Monsieur le maire, cette délibération porte sur la fermeture de l'école Samain et du regroupement des effectifs dans les écoles Meunerie.

Donc l'école primaire Albert Samain est située dans le quartier Saint-Nicolas à Petite-Synthe à proximité des écoles de la Meunerie et des écoles Joliot-Curie à Saint-Pol-sur-Mer.

Cette école a subi depuis l'année 2000, 3 fermetures de classes ce qui amène en nombre de classes à 5 en 2016 qui correspond à un taux d'occupation de l'école de 55 %. Rappelons qu'il y a 20 ans cette école comptait 10 classes avec 192 enfants. Cette école donc aujourd'hui à la rentrée 2016 compte 107 enfants répartis dans 2 classes de maternelle et 3 classes élémentaire ce qui donne une moyenne de 22 enfants par classe. Elle fait l'objet d'un taux de dérogations importantes, 21 % de son effectif provient d'enfants situés dans un autre secteur scolaire mais il y a 35 % des élèves du quartier qui sont scolarisés dans un autre périmètre notamment dans celui des écoles de la Meunerie.

Ces écoles Meunerie maternelles et élémentaires sont proches de l'école primaire Samain. Les écoles Meunerie subissent aussi des baisses d'effectifs depuis une quinzaine d'années qui ont entraîné 4 fermetures de classes depuis l'année 2000. 3 en élémentaire, 1 en maternelle. Actuellement l'école maternelle de la Meunerie compte 102 élèves pour 4 classes, l'école élémentaire 172 élèves pour 7 classes plus une classe d'ULIS, les classes d'ULIS ce sont des classes d'inclusion, ce qui correspond à un total de 274 élèves.

Dans le cadre de la construction de la sectorisation scolaire l'AGUR, qui a été associée à la démarche, a été sollicitée pour travailler sur une projection démographique sur le territoire de Dunkerque. Elle prévoit pour les écoles Samain et Meunerie 4 fermetures de classes à l'horizon 2020 si la courbe de l'évolution des effectifs ne se stabilise pas.

L'école primaire Samain est de surcroît un établissement vieillissant datant de 1954 qui nécessiterait de lourds travaux de réhabilitation alors que les écoles Meunerie, elles, sont plus récentes, 1982 leur date de création, bénéficient de locaux plus clairs, agréables, d'un préau couvert et d'une restauration scolaire. La cuisine est faite sur place. Les écoles de la Meunerie disposent des capacités d'accueil nécessaire plus de 3200 m² alors qu'à Samain on compte 1000 m². Les écoles de la Meunerie bénéficient par ailleurs d'un environnement éducatif optimal avec la proximité de la maison de quartier Pasteur qui offre un accompagnement scolaire dans le cadre du contrat local d'accompagnement scolaire.

Rappelons qu'à la rentrée 2017 les services périscolaires organisés au sein de l'école primaire Samain seront transférés dans les écoles Meunerie. L'aménagement des abords des écoles Meunerie sécurisera les accès et améliorera la liaison entre la Meunerie et le centre de Petite-Synthe. Un accompagnement des familles de l'école Samain a également été mis en place pour les guider et les informer dans le cadre de ce changement. Elles ont toutes été destinataires d'un questionnaire sur leur choix de scolarisation sans demande de dérogation sachant que la plupart d'entre elles font partie, au regard de la proximité de leur habitation, du secteur des écoles Meunerie. D'autres enfants plus proches des écoles Joliot-Curie et dans le cadre d'un travail partenarial avec les services de la mairie de Saint-Pol-sur-Mer pourront être scolarisés au sein de ces écoles avec dérogation. Monsieur Christian Hutin maire de Saint-Pol-sur-Mer a fait savoir qu'il serait bienveillant sur l'examen des dossiers. Une permanence sera assurée par la direction de l'enfance au 5 janvier au sein de l'école pour répondre aux éventuelles questions des familles. Une visite des écoles Meunerie sera rapidement proposée aux familles pour faciliter l'intégration des enfants.

La direction des services académiques soucieuse de la qualité d'accueil des élèves s'est bien évidemment associée à la ville dans cette démarche, elle se chargera de l'ouverture de classes pour la rentrée prochaine au sein des écoles Meunerie dans le cadre de la carte scolaire et au regard des prévisions d'effectifs affines qui seront transmises par nos services en janvier.

Conformément à la procédure, la ville a interpellé en octobre dernier le préfet du Nord sur la fermeture de l'école lequel a préalablement sollicité l'avis du directeur académique des services de l'éducation nationale qui a déclaré être favorable dans un courrier en date du 22 novembre 2016.

ACTION SCOLAIRE

22.- Fermeture de l'école Albert Samain et regroupement des effectifs des écoles de la Meunerie et Albert Samain.

Rapporteur : Monsieur Yves PANNEQUIN, Adjoint au Maire

En concertation avec l'inspection académique, la Ville de Dunkerque propose le regroupement des écoles primaire Samain et maternelle et élémentaire Meunerie.

L'école primaire Albert Samain possède actuellement 5 classes, l'école maternelle Meunerie 4 classes et l'école élémentaire Meunerie 7 classes et 1 classe ULIS pour enfants malentendants.

En raison d'une part des fermetures de classe successives depuis une dizaine d'années dans les 2 écoles dues à une baisse démographique et donc du nombre d'enfants et d'autre part de la contrainte d'optimiser le patrimoine municipal ; il est proposé de procéder à la fermeture de l'école Samain et de regrouper les élèves dans les écoles de la Meunerie qui disposent des capacités d'accueil nécessaires et permettront de conforter les effectifs.

Le conseil d'école extraordinaire qui s'est réuni le 26 septembre 2016 a émis un avis défavorable à la fermeture de l'école primaire A.Samain. Il s'agit d'un avis consultatif.

Il vous est demandé de bien vouloir accepter le regroupement des écoles.

Avis favorable en date du 08/11/16 de la commission Education jeunesse et sport

Monsieur Hutin ne prend pas part au vote.

5 votes contre : monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey, madame Ducellier, madame Castelli.

4 votes contre liste : "Défi Dunkerquois"

Adopté

M. le maire :

Des demandes d'interventions ?

Madame Ducellier, monsieur Nave, monsieur Despicht.

Mme Ducellier :

Au-delà peut-être des besoins de regroupement d'écoles, ce qui n'est pas clair pour avoir rencontrer les parents c'est le discours qui est tenu par la municipalité. Une première fois on leur dit qu'ils auront le choix des écoles, une deuxième fois on leur dit il faut absolument fusionner avec la Meunerie. Donc je crois qu'il faut absolument avoir ce dialogue qui soit maintenu puisque là vous nous annoncez qu'ils pourront visiter l'école de la Meunerie mais ça sera ultérieurement à la prise des décisions puisque vous avez envoyé aux parents d'élèves une demande de scolarisation pour la rentrée 2017 et ils doivent se décider avant au plus tard le 3 janvier. Donc je trouve la procédure un peu abrupte dans le dialogue et je pense qu'il y a un dialogue à remettre en place avec les familles parce qu'elles se sentent un peu condamnées à la double peine c'est-à-dire non seulement on ferme l'école très vite et en plus on leur impose le périmètre. Donc voilà c'était ce que je voulais en dire.

M. le maire :

J'avais noté monsieur Nave.

M. Nave :

Monsieur le maire, chers collègues cette délibération est importante, importante puisqu'elle va décider de l'avenir d'enfants dunkerquois et plus précisément des enfants du quartier Saint-Nicolas à Petite-Synthe. Nous le savons, vous le savez l'éducation nationale est de plus en plus défaillante dans son rôle de formation, d'éducation et de transmission des savoirs. Les classes sont de plus en plus chargées et le niveau général en France est en baisse. Alors par cette délibération allons-nous accepter de fermer une école et ainsi surcharger d'autres classes et participer à la baisse du niveau de l'éducation ? Nous avons entendu vos justifications pour

défendre votre délicate position tantôt pour faire de ce bâtiment une réserve de musée, tantôt par une hypothétique baisse des effectifs alors même que cette hypothétique baisse n'a pas été affirmée ou infirmée par l'académie de Lille.

Un enfant dunkerquois vaut-il moins qu'un tableau ? Quelles sont vos priorités ?

Alors il est important que chaque élu vote avec conscience de ces éléments et en toute liberté. Le choix est simple, allons-nous sacrifier l'avenir de ces enfants sur l'autel de la culture ? Les enfants ne doivent pas être une variable d'ajustement de votre politique culturelle. Nous attendons vos explications. Je vous remercie.

M. le maire :

Monsieur Despicht :

M. Despicht :

Merci monsieur le maire. Il a été annoncé en septembre dernier au conseil d'école de l'école Albert Samain votre intention de fermer cette école Albert Samain à Petite-Synthe. Ce sujet a fait une partie de l'actualité des débats depuis septembre, nous sommes maintenant le 15 décembre et c'est aujourd'hui, trois mois après l'annonce en conseil d'école, que ce sujet arrive en conseil municipal et c'est à mes yeux une drôle de conception du rôle du conseil municipal et du débat collectif que de tarder autant à débattre ensemble au sein du conseil municipal d'un sujet comme celui-là.

Deux ou trois choses sur l'école Albert Samain et sur la perspective de sa fermeture, les effectifs de l'école Albert Samain sont stables depuis 6 années scolaires. Effectivement monsieur Pannequin est revenu 20 ans en arrière, on pourrait le faire pour toutes les écoles et ça nous conduirait à fermer toutes les écoles. Si on revient aux effectifs de 20 ans en arrière et qu'on fait le constat aujourd'hui vous êtes armé pour fermer toutes les écoles ou presque. Ce qui est intéressant de regarder c'est la stabilité des effectifs depuis cinq ou six années scolaires aux alentours de 100 élèves. Les habitants, les parents d'élèves sont enchantés du service apporté par cette école, sont attachés à cette école, l'équipe enseignante engagée et dynamique l'est tout autant. L'éducation nationale n'est en rien demandeuse ni du rapprochement des deux écoles, ni de la fermeture de l'école Albert Samain. Le représentant de l'éducation nationale lors du conseil d'école de septembre l'a rappelé. Néanmoins vous persistez dans votre volonté de vouloir fermer cette école, vos adjoints ont d'abord soutenu qu'il n'y avait aucun projet en lieu et place de cette école pour ensuite, quelques jours plus tard, indiquer que c'était pour y stocker, pour y ranger les œuvres de l'actuel musée des Beaux-Arts dont les bâtiments ont vocation à accueillir la future bibliothèque et ce constat d'une école viable, d'une école attractive entre en totale contradiction avec la perspective que vous lui donnez. Y a-t-il d'autres solutions ? Parce que la façon dont on présente les choses on a l'impression que de toute manière c'est inéluctable, que ça doit être comme ça et qu'il n'y a pas d'autre voie. Que les effectifs de l'école Samain soient stables je l'ai indiqué, que les effectifs de l'école de la Meunerie soient moins stables en l'occurrence en diminution, c'est vrai et c'est une évidence. Si vous n'aviez pas stoppé le projet immobilier de la place Saint-Nicolas qui prévoyait dès 2014 une centaine de logements, 85 ou 90, dont la moitié en logements familiaux individuels ou collectifs, familiaux c'est entre T3 et T5 c'est-à-dire des familles avec enfants, alors on apportait une réponse en tout cas une autre à la question que vous posez aujourd'hui : comment répondre à la baisse des effectifs sur l'ensemble des écoles Meunerie et Albert Samain ? Vous faites le choix de fermer les écoles, nous avons fait le choix de créer du logement pour attirer des familles.

Il arrive que l'on soit conduit, que l'on soit contraint à fermer des écoles, c'est arrivé par le passé, il y en a 6 qui ont été fermées entre 1989 et 2014, nous en sommes à la troisième entre 2014 et 2016. Chaque fois ici à Dunkerque par le passé, ou sur la quasi-totalité des collectivités, quand des écoles sont fermées c'est pour répondre ou à une baisse significative des effectifs ou à la mise en place d'un projet de développement du quartier concerné. Ça a été le cas sur toutes les fermetures des écoles qui ont eu lieu sur les mandats précédents et ce n'est pas le cas, ni pour des raisons d'effectifs, ni pour des développements de projets liés au quartier, sur cette fermeture.

Vous nous répétez, monsieur le maire, à longueur de discours que vous êtes attaché à renforcer l'attractivité de Dunkerque et je crois en votre sincérité sur ce sujet là mais quel meilleur facteur d'attractivité que des écoles de quartier en proximité, à dimension humaine où chaque enseignant connaît chaque élève et pas seulement ceux de sa classe, des écoles où l'interaction entre le quartier, les parents, les enfants et l'équipe pédagogique est particulièrement forte, l'attractivité d'un quartier, l'attractivité d'une ville passe par là, passe par des écoles attractives et je crains si vous confirmez la fermeture de cette école que nous nous trompions de chemin.

Je suis absolument certain, je le redis, que d'autres solutions existent tant pour l'avenir de l'école Samain que pour les réserves du musée en tout cas pour le stockage des œuvres du musée, il aurait été souhaitable que l'opposition en tout cas celle qui croit aux valeurs de la république et à son école laïque eut été associé à ces réflexions. Par conséquent je vous demande le report de cette délibération et si par hasard vous la maintenez je vous demande d'accepter qu'elle soit votée au scrutin public.

M. le maire :

Monsieur Pannequin, vous voulez ajouter des choses ?

M. Pannequin :

Répondre rapidement aux différentes questions qui ont été posées, pour madame Ducellier, on n'a pas changé notre discours, on a toujours dit qu'on proposerait et non pas imposer, qu'on proposerait aux parents de Samain le choix d'une école, ce choix étant fait en fonction de leur lieu d'habitation. Donc l'essentiel de l'effectif de l'école Albert Samain, c'est vrai, serait proposé pour l'école de la meunerie, les écoles puisqu'il y a une maternelle et une élémentaire, d'autres on leur a proposé Dessinguez où il y a aussi une élémentaire et une maternelle, d'autres enfin le Torpilleur et, je l'ai cité tout à l'heure, Joliot-Curie. La seule nuance là, à Saint-Pol-sur-Mer, pour la rentrée 2017 est mise en place sur la commune de Saint-Pol-sur-Mer, monsieur Hutin pourra le préciser éventuellement, est mise en place une commission de dérogation donc automatiquement ça doit passer par cette commission pour les élèves qui voudraient aller à Joliot-Curie mais monsieur Hutin a bien précisé que pour lui ça serait formel, la dérogation serait accordée. Donc je répète, j'insiste là-dessus, il n'y a pas eu d'imposition d'école c'est une proposition, les parents doivent en effet rendre leur réponse pour la rentrée de janvier, le 3 ou 4 janvier 2017 mais c'est clair que si des parents auxquels on a proposé la Meunerie souhaitent aller à Dessinguez ou aller au Torpilleur, l'école leur sera accordée sans aucune demande de dérogation. C'est clair ?

Ensuite pour monsieur Despicht vous dites que les effectifs de Samain sont stables. Première question : quels étaient les effectifs à la rentrée 2015 ? Quels étaient les effectifs de l'école Albert Samain en septembre 2015 ?

M. Despicht :

Il y en avait 10 de moins.

M. Pannequin :

130 élèves.

Quels étaient les effectifs de l'école Albert Samain en septembre 2014 ?

130 élèves

Quel est l'effectif à la rentrée 2016 ?

107 élèves. Ça fait quand même 21 élèves de moins, c'est stable ça ! Ça fait 20 % de moins. Je pense qu'il faut quand même respecter les chiffres tels qu'ils sont.

Vous dites : on a attendu trois mois pour proposer cette délibération en conseil municipal, la raison est simple, pour proposer une telle délibération il faut l'accord de la préfecture. Cet accord a été sollicité, ça a tardé parce que la préfecture s'est retournée vers le DASEN le directeur de l'éducation nationale pour avoir son avis donc on a voulu présenter cette délibération en bonne et due forme avec l'avis de la préfecture et de l'éducation nationale. Voilà ce que je voulais vous dire pour cette délibération que vous jugez tardive.

Je précise également que vous dites que l'éducation nationale n'a pas proposé la fermeture d'écoles, l'éducation nationale tout ce qu'elle peut faire c'est proposer des fermetures de classes, pas des fermetures d'écoles, c'est clair.

Enfin simplement pour répondre à monsieur Nave par rapport à la qualité de l'enseignement qui a été abordée, sachez qu'avec un tel effectif à la rentrée, 107 élèves, 109, on va vers une fermeture de classe, c'est-à-dire qu'Albert Samain aurait compté 4 classes donc 4 classes avec 26 élèves mais surtout des cours triples, 4 classes de 5 niveaux en élémentaire et 3 niveaux en maternelle donc je ne suis pas sûr que dans ce cas-là on puisse dire que les conditions d'enseignement eurent été améliorées. Voilà ce que je voulais préciser.

M. le maire :

Merci monsieur Pannequin.

Je tiens aussi à apporter quelques rectifications parce quand on parle effectivement de la fermeture de 6 écoles entre 1989 et 2014 il faut rappeler les chiffres exacts : il s'agit de la fermeture de 7 écoles et non 6 et en 8 ans de 2006 à 2013 tout le monde sait que la baisse des effectifs scolaires n'est pas intervenue à partir de 1989 mais à partir du milieu des années 2000 donc en 2006 ça a été l'école maternelle Madame de Sévigné, puis l'école maternelle les tous petits, en 2008 l'école maternelle des vieux remparts qui comptaient 4 classes, l'école élémentaire Félix Boschat, en 2009 l'école élémentaire des glacis qui comptaient 5 classes et 2 d'ULIS, en 2010 l'école maternelle Félix Boschat et en 2013 l'école maternelle Jacquard. Monsieur Despicht dit qu'à chaque fois il y avait un projet, celui de l'école élémentaire des glacis effectivement on s'en est occupé aujourd'hui à l'époque il n'y en avait pas, en 2013 l'école maternelle Jacquard : aucun projet et c'est nous qui devons nous en occuper.

Sur le projet justement, on ferme cette école précisément pour réussir à faire de l'attractivité contrairement à ce que vous avez dit, c'est la qualité des écoles qui compte, il y a 900m entre les deux écoles et quelque part on retrouve une situation similaire en basse ville avec Jean Macé et ce qui est devenu aujourd'hui l'école André Nita, aujourd'hui c'est la satisfaction générale parce qu'on a réussi justement à regrouper et à améliorer la qualité de l'accueil des enfants. Ce qui fait l'attractivité d'un quartier c'est la qualité de l'école pas le nombre d'écoles, vous pouvez mettre dans ce cas-là 10 000 écoles, vous mettez un enfant par école ça n'a aucun sens ce que vous dites, aucun sens, ce n'est pas la quantité qui compte c'est la qualité de l'accueil des enfants et je pense que c'est ça qui est important. Quand il y a 900 m d'écart c'est très important de valoriser et vous l'avez entendu dans le budget 2017 c'est ça qui sera fait : la qualité de l'accueil.

Ensuite moi je voudrais revenir sur un point, on fait une analyse prospective en matière démographique,

cette analyse a été conduite par l'agence d'urbanisme, je pense que vous connaissez la qualité de son observatoire, je pense qu'il n'y a pas à la remettre en cause, d'ailleurs vous ne l'avez pas contestée, vous avez dit sur le secteur Meunerie – Samain on va effectivement vers une baisse des effectifs. Alors qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut attendre que l'éducation nationale ferme classe après classe et laisser deux écoles finalement arriver là bientôt à la rentrée 2017, on aura une seule classe de maternelle à Albert Samain parce que c'est déjà possible de le faire, il suffit d'un changement de président de la République et une autre priorité accordée aux effectifs de l'éducation nationale pour qu'en 2017 ce soit terminé et on a plus qu'une seule classe de maternelle. On compte justement comme ça la dégradation de la scolarité des petits dunkerquois, non et puis alors le discours qui consiste à dire les constructions vont changer la situation, ça me rappelle le discours de beaucoup d'élus qui vis-à-vis de l'éducation nationale tiennent ce discours, mon dieu depuis au moins 40 ans, pour dire « non, non, non surtout ne fermez pas la classe, ne vous inquiétez pas, on a une construction qui va venir ». Alors ça, celle-là ça fait 40 ans qu'elle est sortie un peu partout et je l'ai senti un peu dépassé cet argument là. Aujourd'hui on prend nos responsabilités, le but du jeu c'est d'avoir une école attractive sur ce quartier et de laisser le choix aux familles par rapport à l'implantation. Je tiens à remercier Christian Hutin qui a accepté d'être bienveillant à l'égard des dérogations par rapport à Joliot-Curie parce que c'est un travail à l'échelle de la grande commune qui est fait et qu'il faut laisser le choix aux parents le plus possible. Aujourd'hui nous essayons de mettre les jeunes dunkerquois dans les conditions les meilleures pour pouvoir enseigner, tout à l'heure d'ailleurs Pascal Lequien vous a rappelé l'effort qui sera fait en 2017 sur la qualité d'accueil des bâtiments et oui ces bâtiments scolaires qui sont dégradés en terme de patrimoine et que nous devons fortement renouveler. Alors voilà je pense que l'attractivité, la responsabilité vis-à-vis de l'éducation nationale nous amène aujourd'hui à prendre une décision qui permet justement de regarder l'avenir avec une dimension beaucoup plus positive.

Je propose de mettre aux voix.

Délibération numéro 22.

Qui est contre ?

Monsieur Despicht, monsieur Delebarre, madame Crockey, madame Ducellier, madame Castelli et les élus du groupe Défi Dunkerquois lèvent la main.

Qui s'abstient ?

(Monsieur Hutin ne prend pas part au vote)

Tous les autres sont pour.

Je vous remercie.

Monsieur Gourvil vous avez 3 délibérations.

APPEL D'OFFRES

Action sportive

23.- Centre aquatique Dunkerque-Saint-Pol-sur-Mer - avenant n°2 au contrat de prestations intégrées avec la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) - ajustement du coût global de l'opération

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Par délibération en date du 27 juin 2011, les villes de Dunkerque et Saint-Pol-sur-Mer ont confié à la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) par contrat de prestations intégrées la réalisation d'un centre aquatique commun.

Par délibération en date du 18 novembre 2013, la procédure de remboursement de débours prévue initialement au contrat était remplacée par la procédure d'avance. Un avenant n°1 au contrat de prestations intégrées précisait les modalités de cette procédure.

Dans le contrat de prestations intégrées, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la réalisation de cet équipement était provisoirement évaluée à 18.4 M € HT (valeur mai 2011).

Cependant, le coût définitif de l'opération a été fixé par délibération du 12 avril 2012 à un montant de 19 993 000 € HT suite à l'attribution du marché de conception-réalisation. Le montant des travaux n'a pas évolué depuis.

Il convient de reprendre ce montant pour régularisation par avenant n°2 au contrat de prestations intégrées signé entre la Ville de Dunkerque et la SPAD.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Accepter ces dispositions,

- Autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant n°2 au contrat de prestations intégrées ainsi que tout acte à intervenir pour la mise en œuvre des dispositions précitées

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

Propriétés communales

24.- Maintenance des systèmes de fermeture motorisée - groupement de commandes avec le C.C.A.S.

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

Dans le cadre du marché de maintenance préventive et corrective réglementaire des systèmes de fermeture motorisée des sites de la ville de Dunkerque (y compris Saint Pol sur Mer et Fort Mardyck), il est envisagé de constituer un groupement de commandes avec le C.C.A.S.

Ces prestations de maintenance concernent les portes automatiques piétonnes, les portes sectorielles, les volets roulants.

Les modalités de fonctionnement du groupement de commandes et les conditions de passation du marché sont définies conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance marchés publics de juillet 2015. La ville de Dunkerque assurera la fonction de coordonnateur du groupement.

Aussi, le C.C.A.S. donne mandat à la ville de Dunkerque pour gérer la procédure de consultation et signer le marché. Chaque membre du groupement assurera son exécution pour la partie qui le concerne.

La convention prendra effet à sa notification et s'achèvera à l'expiration du marché.

En cas d'intervention de la Commission d'Appel d'Offres, c'est celle du coordonnateur qui sera habilitée à intervenir.

Aussi, il vous est demandé de bien vouloir :

- Adopter ces dispositions,
- Autoriser les représentants du pouvoir adjudicateur et les fonctionnaires délégués à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

Adopté à l'unanimité

DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES

25.- Délégation de service public - Rapport des délégataires

Rapporteur : Monsieur Gérard GOURVIL, Conseiller municipal

L'article L 1411.3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire produit chaque année avant le 1er juin, à l'autorité délégante, un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Il est rappelé que la commission consultative des services publics locaux a été invitée le 13 décembre 2016 à examiner les comptes des délégataires, à donner un avis sur leur gestion et sur la création de nouveaux services en délégation.

Pour l'année 2015, plusieurs rapports de délégataires ont été mis à la disposition du conseil municipal.

Il s'agit des rapports relatifs à la gestion :

- du palais des Congrès « Le Kursaal »
- du stationnement en voirie parc Jean Bart et cour François Bart
- du casino de Dunkerque
- de la chambre funéraire municipale
- du bowling
- de la restauration scolaire de Saint-Pol-sur-Mer

Il est donc demandé au conseil municipal de prendre acte de ces rapports.

Avis favorable en date du 12/12/16 de la commission Finances et budget, Administration Générale

M. le maire :

*Merci.
Des demandes d'interventions
Madame Castelli, monsieur Emery.*

Mme Castelli :

Oui monsieur le maire j'interviendrai sur la dernière délibération concernant les rapports des délégataires, je sais qu'il n'y a pas de vote mais j'ai quand même voulu les lire parce que ça m'intéresse.

Concernant le stationnement payant je me posais une question à propos du service de paiement par téléphone mobile parce que moi je suis toujours intriguée sur ces questions-là par rapport à l'usage qui est fait des données et par rapport à la vie privée des usagers et je n'ai pas trouvé ces informations là dans le rapport du délégataire d'autant plus que sur ce sujet là il y a une page qui concerne ce service avec des graphiques, des tableaux qui sont illisibles à l'impression. Donc si une prochaine fois il pouvait y avoir des efforts de fait pour la lisibilité des tableaux et des graphiques.

Par ailleurs j'ai voulu aussi regarder de plus près le rapport pour le palais des congrès et là c'est vraiment fatigant parce qu'il faut faire une page dans un sens et puis après retourner le cahier pour regarder dans l'autre sens. Donc j'avoue que j'ai abandonné ! Donc c'est un petit peu embêtant et je trouve que c'est important pour nous de pouvoir prendre connaissance de tout ça surtout que sur le palais des congrès c'est un sujet qui revient régulièrement dans les commissions et que donc c'est intéressant de pouvoir se plonger plus précisément dans les comptes.

Ensuite j'avais une autre remarque qui n'apparaît pas...

M. le maire :

Madame Castelli, excusez-moi, je vais vous interrompre je vais demander au service de renvoyer à l'ensemble des élus ces rapports. Effectivement il y a eu une erreur d'impression.

Mme Castelli :

Pas la totalité, ça concerne le palais des congrès et quelques tableaux.

Je voulais poser une question, ça n'apparaît pas dans les rapports des délégataires mais vous savez que je m'intéresse fortement à la question de la gestion de l'eau et il me semblait que, après je me trompe peut-être, mais concernant cette DSP il me semblait qu'il devait y avoir chaque année le rapport annuel sur la gestion de l'eau qui doit être présenté dans les conseils municipaux et sauf erreur de ma part je ne l'ai jamais vu ici en conseil municipal. Donc est-ce que c'est normal ou est-ce que c'est moi qui me trompe ?

M. le maire :

Monsieur Eymery.

M. Eymery :

Oui monsieur le maire, sur le palais des congrès Kursaal c'est une remarque récurrente, à chaque rapport du délégataire on voit qu'il y a une vraie difficulté sur la qualité des travaux qui ont été menés, cette extension qui a coûté 23 ou 24 millions d'euros est assez récente, elle est en tout cas dans la période décennale, quelles sont les actions, les dispositions que prend la ville pour préserver ce patrimoine et d'éventuels recours sur des malfaçons.

Je vois qu'il y a une provision pour contentieux au théâtre même si on n'a pas eu de réponse on peut supposer que c'est peut-être pour des affaires liées à la construction enfin quand on voudra bien m'apporter la réponse puisque je crois que j'ai des grands muets en face de moi de ce côté-là.

Sur le devenir du bowling il y a un vrai questionnement à la fois sur l'avenir pour ceux qui y travaillent, sur les projets qui sont les vôtres de délocalisation et sur ce qui prendra place une fois que le bowling ne sera plus à cet emplacement ? Voilà les questions que je vous pose.

M. le maire :

Pas d'autre intervention ?

Monsieur Gourvil vous voulez ajouter un mot ?

M. Gourvil :

Oui, je voudrais juste demander un petit peu de tolérance au service, moi j'ai démonté toutes les pages de mon dossier, je les ai remises dans le bon sens parce qu'effectivement ils ont fait une petite erreur à la mise en page à l'impression. Ce n'est pas toujours facile avec les photocopieuses !

Pour le service pay by phone c'est un système qui fonctionne bien, effectivement la protection des données c'est comme tous les systèmes aujourd'hui de paiement sécurisé informatique. Tout ça c'est sécurisé, ne vous inquiétez pas !

Et pour monsieur Eymery concernant le bowling je crois que vous avez la réponse dans le texte puisque la DSP est reconduite à chaque fois pour une année en attendant la prochaine ouverture du bowling qui va arriver. Il y aura une nouvelle DSP qui sera lancée.

M. le maire :

Très bien, sur le rapport sur l'eau donc c'est une compétence de la communauté urbaine, il a été distribué à la communauté urbaine il n'y a pas d'obligation pour les communes de le diffuser puisque c'est une compétence communautaire, si vous souhaitez l'avoir il n'y a pas de problème, on peut vous le donner, je vais demander aux services communautaires de vous l'envoyer si vous le souhaitez, moi ça ne me pose absolument aucun problème.

Vous évoquiez les 20 minutes gratuites, je le rappelle toujours, je suis tout à fait conscient que tout le monde n'a pas forcément un Smartphone et on prévoit, vous l'avez vu, dans le plan de stationnement du centre-ville un parking gratuit 20 minutes à la place du commandant Dewulf de mémoire, je ne vais pas citer les noms mais il y a quelques banques qui sont en face, donc vous voyez pas loin de la place Jean Bart ce qui permettra aux personnes qui n'ont pas de Smartphone ou qui ne souhaitent pas utiliser l'application de pouvoir aussi bénéficier des 20 minutes gratuites de stationnement donc ça c'est intégré dans le plan de stationnement qu'on a prévu à l'échelle du centre-ville. Voilà.

Pour toutes les questions qui n'auraient pas fait l'objet de réponse on pourra de toute façon vous faire une réponse par écrit.

II DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal prises en application du texte susvisé,

Vu les crédits ouverts au budget,

J'ai eu à prendre les décisions suivantes dont je rends compte au Conseil Municipal

COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER

1. Concert "TRIO ISLA" le 9 décembre 2016

Un contrat est conclu avec l'association « Les Musiciens du Nord » pour cession des droits de représentation du concert intitulé « Un peu plus à l'Est... » par le TRIO ISLA, le 9 décembre 2016 à l'auditorium de l'Académie de Musique pour un montant de 450 € TTC.

2. Animation musicale pour les banquets de fin d'année 2016

Un contrat est conclu avec la société OLB Production afin d'assurer trois prestations musicales les 15,16 et 18 novembre 2016, pour la somme de 10 972 €.

3. Remplacement de la chaudière et du réseau gaz à l'école Joliot Curie

Un marché est conclu avec l'entreprise Chauffage Service pour un montant de 56 517,80 € HT.

4. Construction d'un boulodrome couvert et d'une salle de pointage sur le site Romain Rolland

Un marché est conclu avec les entreprises suivantes :

- Lot 1: Gros œuvre étendu avec l'entreprise VUYLSTEKER et Fils pour un montant de 83 244,53 € HT
- Lot 2: Superstructures avec l'entreprise BILLIET pour un montant de 99 171,98 € HT
- Lot 3: Couverture, Etanchéité avec l'entreprise COTE OPALE ETANCHEITE pour un montant de 32 412,80 € HT
- Lot 4: Electricité, Chauffage avec l'entreprise SET TERTIAIRE pour un montant de 14 749,10 € HT
- Lot 5: Finitions avec l'entreprise THERMIBAT pour un montant de 22 077 € HT.

5. Réaménagement des postes de travail des établissements communaux

Un marché est conclu avec l'entreprise SET TERTIAIRE pour un montant minimum de 10 000 € HT et maximum de 600 000 € HT sur la durée totale du marché. La présente décision annule et remplace la décision n°2016/363 du 2 septembre 2016.

ACTION SPORTIVE

6. Tarification activité circuit training

A compter du 15 octobre 2016, la grille tarifaire ci-dessous remplace celles des décisions 2016/371 et 2016/410.

Séance encadrée

Individuel entrée comprise : 9 €

Abonnement 10 séances entrées comprises: 75 €

Séance autonome

Individuel entrée comprise : 7 €

Abonnement 10 séances entrées comprises: 55 €

7. Piscine de Mardyck - Tarification activité circuit training

A compter du 15 octobre 2016, un concept d'animation intitulé "circuit training" est proposé à la piscine de Mardyck soit avec un encadrement par un maître nageur ou en accès autonome selon la grille tarifaire ci-dessous :

Séance encadrée	
Individuel	9.00 €
Individuel entrée comprise	10.75 €
Abonnement 10 séances entrées non comprises	75.00 €
Abonnement 10 séances entrées comprises	89.00 €
Séance autonome	
Individuel	7.00 €
Individuel entrée comprise	8.75 €
Abonnement 10 séances entrées non comprises	55.00 €
Abonnement 10 séances entrées comprises	69.00 €

8. Les Boucles Dunkerquoises - Convention de partenariat conclue avec la société Rio Tinto-Aluminium Dunkerque

La convention fixe les obligations contractuelles respectives des deux parties et notamment la participation financière de la société précitée à hauteur de 3 220 €.

9. Convention Sport Pass Volley Ball

Une convention est conclue avec l'association Dunkerque Grand Littoral Volley Ball pour une initiation au volley ball pour les enfants de 8 à 11 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, à la salle Jean Bart.

10. Convention Sport Pass Tennis

Une convention est conclue avec l'association S.M.P.S Dunkerque Tennis pour une initiation au tennis pour les enfants de 7 à 11 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, au SMPS Tennis.

11. Convention Sport Pass Tennis de Table

Une convention est conclue avec l'association T.T.A.B Dunkerque pour une initiation au tennis de table pour les enfants de 8 à 11 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, à la salle Verrière.

12. Convention Sport Pass Aviron

Une convention est conclue avec l'association Sporting Dunkerquois Aviron pour une initiation à l'aviron pour les enfants de 9 à 15 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, à la base nautique bassin du commerce.

13. Convention Sport Pass Escrime

Une convention est conclue avec l'association Salle d'Armes Jean Bart Escrime pour une initiation à l'escrime pour les enfants de 8 à 12 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, à la salle Gaspard Malo.

14. Convention Sport Pass Judo

Une convention est conclue avec l'association SMPS Dunkerque Judo pour une initiation au judo pour les enfants de 7 à 12 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, au DOJO du complexe sportif de la Licorne.

15. Convention Sport Pass Handball

Une convention est conclue avec l'association Dunkerque Handball Grand Littoral (USDK) pour une initiation au handball pour les enfants de 6 à 9 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, au stade des Flandres.

16. Convention Sport Pass Boxe

Une convention est conclue avec l'association Savate Boxing Club pour une initiation à la boxe éducative pour les enfants de 10 à 14 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, à la salle du Grand Large.

17. Convention Sport Pass Escalade

Une convention est conclue avec l'association Littoral Escalade pour une initiation à l'escalade pour les enfants de 8 à 11 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, à la salle du Grand Large.

18. Convention Sport Pass Baseball/Soft ball

Une convention est conclue avec l'association USD Baseball et Soft ball pour une initiation au baseball et soft ball pour les enfants de 9 à 18 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, au stade des Maraîchers.

19. Convention Sport Pass Tennis Squash Badminton

Une convention est conclue avec l'association Tennis Squash Badminton pour une initiation au tennis pour les enfants de 8 à 12 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, au complexe de la Licorne.

20. Convention Sport Pass Rugby

Une convention est conclue avec l'association Rugby Club Flandre Littoral pour une initiation au rugby pour les enfants de 5 à 12 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, au stade Guy NOWE.

21. Convention Sport Pass Hockey

Une convention est conclue avec l'association Hockey Club Dunkerque Malo pour une initiation au hockey pour les enfants de 5 à 13 ans, du 12 septembre 2016 au 1er juillet 2017, au terrain synthétique de la Licorne.

22. Convention conclue avec la ville de Cappelle la Grande pour l'accès aux piscines de Dunkerque

Une convention est conclue avec la ville de Cappelle la Grande pour permettre aux enfants scolarisés sur son territoire et aux adhérents du club de plongée de bénéficier de l'accès aux piscines de Dunkerque.

23. Stade de la Licorne - Aménagement d'un terrain de hockey sur gazon en gazon synthétique

Un marché est conclu avec la société ID VERDE pour un montant de 449 803,59 € HT dont 425 957,69 € HT pour la tranche ferme et 23 845,90 € HT pour la tranche conditionnelle. Pour la tranche ferme, le délai d'exécution est de deux mois à compter de la date fixée par l'ordre de service. Pour la tranche optionnelle relative à l'arrosage automatique du terrain de hockey, le délai d'exécution est de un mois à compter de la date fixée par l'ordre de service.

ACTION CULTURELLE**24. Appel à projets 2017 - Exposition d'intérêt national**

Dans le cadre d'un appel à projets pour 2017, " Exposition d'intérêt national " , lancé par la DRAC et le service des musées de France, la ville présente un dossier de demande de subvention et de labellisation au service des musées de France via la DRAC pour l'exposition " Musiques à voir" qui aurait lieu du 29 avril au 17 septembre 2017 au LAAC.

25. Digue Electro 2016

Un contrat de prestation de services est conclu entre la Ville, le Casino de Dunkerque et l'association Electro Libre dans le cadre de l'organisation de la « Digue Electro 2016 » le 10 septembre 2016. Le casino de Dunkerque participe financièrement à hauteur de 2 000 €.

26. Lectures de contes

La compagnie "Par le mot" assure deux séances de lecture de contes les 26 octobre et 9 novembre 2016 à l'open bar bibliotheek et à la bibliothèque de Rosendaël pour un montant total de 500 €.

27. Lecture de contes

L'association des conteurs amateurs "Je, tu, ils content" assure deux séances de lecture de contes les 10 et 24 septembre 2016 au sein du réseau des bibliothèques de Dunkerque pour un montant total de 200 € TTC.

28. Animation du 19 octobre 2016

La société « Un mond'ludik » organise une animation-découverte autour des jeux de société le 19 octobre 2016 à l'open bar bibliotheek pour un montant de 200 €.

29. Vente de livres en bibliothèque le 14 octobre 2016

Afin de promouvoir la parution du nouveau roman intitulé « Rouge armé » de Maxime Gillio, le réseau des bibliothèques organise une rencontre littéraire en sa présence, le 14 octobre 2016 à la bibliothèque du centre-ville. À cette occasion, la ville autorise la librairie « La Mare aux Diables » à vendre cet ouvrage en bibliothèque.

30. Vente d'un catalogue d'exposition

Dans le cadre de l'exposition « Jean Michel Meurice, une rétrospective », au LAAC du 14 octobre 2016 au 2 avril 2017, 100 exemplaires du catalogue « Jean Michel Meurice, une rétrospective » sont mis en vente au LAAC, à compter du 14 octobre 2016. Le prix de vente du catalogue est fixé à 28,50 €.

31. Convention de prêt d'oeuvres

Dans le cadre de l'exposition "Jean Michel Meurice, une rétrospective", organisée du 14 octobre 2016 au 2 avril 2017 au LAAC, des oeuvres sont prêtées par l'artiste. Une convention de prêt d'œuvres est conclue avec monsieur Jean Michel Meurice.

32. Partenariat avec Télérama

Dans le cadre de la promotion des musées de France consacrée à l'art contemporain, la revue Télérama propose la délivrance de Pass. Tout porteur d'un pass « Télérama » bénéficie d'une entrée gratuite au LAAC pour une entrée achetée du 20 octobre 2016 au 17 septembre 2017.

33. Convention de partenariat conclue avec le CCAS pour l'espace Bel air

Dans le cadre des actions menées par le Département Art et Médiation des musées, une convention est conclue avec le CCAS pour l'organisation d'ateliers pour les résidents de l'espace Bel air accueil de jour Alzheimer.

34. Convention conclue avec l'association l'Art Contemporain

Une convention est conclue avec l'association l'Art Contemporain pour la mise à disposition des locaux du LAAC pour le cycle de conférences organisé d'octobre 2016 à mai 2017.

35. Contrat de cession de droits d'exploitation conclu avec l'INA

Un contrat de cession de droits d'exploitation est conclu avec l'INA pour la diffusion de films lors de l'exposition « Jean-Michel Meurice, une rétrospective » du 14 octobre 2016 au 2 avril 2017 au LAAC.

36. Fermeture au public du LAAC

Le 30 septembre 2016, se déroulent les premières rencontres professionnelles de la culture au LAAC. Cette journée et la préparation des locaux le 29 septembre imposent la fermeture au public.

37. Avenant au contrat de transfert des collections du musée des Beaux-Arts

Le contrat d'assistance au déménagement des collections du musée des Beaux-Arts conclu avec madame Frédérique Vincent, restauratrice est venu à expiration en septembre 2016. Le déménagement n'ayant pas encore été réalisé, il convient de conclure un avenant de prolongation de délai.

38. Saison Bizet - Concert Luzes Do Portugal le 4 octobre 2016

L'association « Les nouveaux talents » organise un concert intitulé « Luzes do Portugal » le 4 octobre 2016 à l'auditorium Bizet pour un montant de 2 100 €.

39. Conventions de mise à disposition du théâtre municipal et de l'avant-scène

Deux conventions de mise à disposition, à titre gracieux, sont conclues avec :

- l'association Cantabile pour la mise à disposition de l'avant-scène les 19 et 20 novembre, 26 et 27 novembre et les 10 et 11 décembre 2016
- l'association Accorps pour la mise à disposition du théâtre municipal le 4 décembre 2016.

40. Conventions de mise à disposition du LaboratoireDanse Méridien

Pour le bon déroulement des projets de création, des stages de danse et des spectacles des associations, la ville met à disposition le LaboratoireDanse Méridien du 1er septembre 2016 au 31 août 2017, à titre gratuit, pour les associations suivantes:

- Compagnie MM
- Just'1Kiff
- K'Danses

- 1°Provist
- Shut Up Danse
- Evi°Danse
- Odéa Amcala
- Culture Breakdance

41. Acquisition d'instruments de musique et accessoires

Un marché est conclu avec :

- la société Nord Distribution Musik (Royez Musik), pour le lot 1 : cordes frottées - cordes pincées, pour un montant de 3 235,09 € HT
- la société Percufrance, pour le lot 2 : percussions, pour un montant de 8 497,50 € HT
- la société Couturier et associés, pour le lot 3, bois - cuivres, pour un montant de 14 268,05 € HT
- la société Nord Distribution Musik (Royez Musik), pour le lot 4 : musique amplifiée - claviers numériques, pour un montant de 5 363,29 € HT
- la société Nord Distribution Musik (Royez Musik), pour le lot 5 : pianos et accessoires, pour un montant de 3 299,80 € HT.

ANIMATION

42. Dunkerque La Féérique - Promenades en traîneau

Dans le cadre de Dunkerque la Féérique, la société Bommerang Esd Evenementiel organise des promenades en traîneau les 3,4,7,10,11,14 et du 17 au 24 décembre 2016 place Charles Valentin. La ville lui verse un acompte de 7 830 €. Le solde de 7 830 € sera payé à l'issue des prestations.

43. Dunkerque La Féérique - Parade de Noël

Dans le cadre de Dunkerque la Féérique, la compagnie Remue-Ménage organise une parade de Noël le 3 décembre 2016 à Dunkerque, la ville lui verse un acompte de 5 317,20 €. Le solde de 5 317,20 € sera payé à l'issue de la prestation.

44. Installation et exploitation d'un manège panoramique

Un marché est conclu avec la Société VASSEUR AMUSEMENT pour un montant de 22 088 € HT.

AMENAGEMENT URBAIN

45. Travaux d'aménagement paysager - espaces de proximité

Un accord-cadre est conclu avec les entreprises suivantes :

- ID VERDE SAS
- SARL LES JARDINS DE L'EVASION
- SEVE SARL groupe TERNVI
- PLAETVOET SPORT ET PAYSAGES

Le montant total des commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 160 000 € HT minimum et 500 000 € HT maximum. L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 4 ans.

PROPRIETES COMMUNALES

46. Appartement n°1 sis 64 rue Henri Terquem - Bail conclu avec madame Lydie Bellout-Delannoy

Un bail est conclu avec madame Lydie Bellout-Delannoy, pour la durée d'une année à compter du 15 octobre 2016, moyennant un loyer mensuel de 445 € et un forfait mensuel de chauffage de 60 €.

47. Logement sis 114 Avenue de la Mer - Avenant n°1 au bail conclu avec monsieur et madame Ghfiri

L'avenant n°1 a pour objet de renouveler la location du logement au profit de monsieur et madame Ghfiri, à compter du 23 novembre 2016 pour la durée d'une année, moyennant un loyer mensuel de 700 €.

48. Garage n°13 sis 72 rue Zamenhof - Contrat de location conclu avec madame Marie-Christine Dumes

Un contrat est conclu avec madame Marie-Christine Dumes à compter du 22 septembre 2016, pour la durée d'une année, moyennant un loyer trimestriel de 150 €.

49. Convention d'occupation conclue avec l'association de Parents d'Enfants Malentendants de la Région Dunkerquoise (APEMRD)

Une convention est conclue avec l'APEMRD pour l'occupation de deux pièces de l'école Kléber à compter du 1er octobre 2016 pour la durée d'une année, moyennant une redevance mensuelle de 100 €.

50. Convention d'occupation conclue le club Tir Pistolier Nord

Une convention est conclue le club Tir Pistolier Nord pour l'occupation d'un terrain et de deux courtines dans l'enceinte du Fort de Petite-Synthe à compter du 1er octobre 2015 pour une durée de deux ans.

Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle composée comme suit :

- une part fixe de 1 000 €, correspondant à la mise à disposition du terrain d'assiette des équipements réalisés par le preneur,

Compte tenu du fait que la validité de la présente convention ne correspond pas à une année d'exercice budgétaire, les paiements des années 2016 et 2017 interviendront en tout état de cause et au prorata du temps d'occupation.

51. Convention d'occupation conclue avec la Ligue du Nord de l'Enseignement.

Une convention est conclue avec la Ligue du Nord de l'Enseignement pour l'occupation de 3 salles de l'ex-école Brossolette pour l'organisation de 2 stages BAFA du 22 au 29 octobre 2016 et du 26 au 31 octobre 2016, à titre gratuit.

52. Convention de sous-location conclue avec le Secours Populaire

Une convention de sous-location est conclue avec le Secours Populaire pour la mise à disposition de locaux, mutualisés avec les Restaurants du Cœur, dénommés « Garage Malésieux » situés 1249 avenue de Petite-Synthe d'une superficie de 1798 m², à titre précaire et révocable pour la durée d'une année, un vendredi par mois, à compter du 1er avril 2016, à titre gratuit.

53. Avenant n°1 à la convention conclue avec l'association "Effet Création" -

L'avenant n°1 a pour objet de renouveler la convention d'occupation de locaux situés 35 rue des Soeurs Blanches, au profit de l'association "Effet Création" pour la durée de trois mois à compter du 1er octobre 2016 soit jusqu'au 31 décembre 2016, à titre gratuit.

54. Avenant n°4 à la convention conclue avec le Modelisme Ferroviaire Dunkerquois

L'avenant n°4 a pour objet de prolonger la location des locaux situés 3 square Paul Doumer au profit de l'association "Le Modelisme Ferroviaire Dunkerquois", pour la durée d'une année à compter du 1er novembre 2016, moyennant une redevance annuelle de 1 320 €.

55. Avenant n°5 à la convention conclue avec l'association Enfance et Vie

L'avenant n°5 a pour objet de renouveler la location de la halle de l'ancienne gare de Rosendaël au profit de l'association Enfance et Vie pour la durée d'une année à compter du 17 octobre 2016, à titre gratuit.

56. Adaptation et de sécurisation des accès de l'Hôtel de Ville de Dunkerque.

Un marché est conclu avec la société SMF pour un montant forfaitaire de 24 592,81 € HT.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES**57. Fourniture, acquisition et maintenance de la solution DIBTIC "Voirie/Occupation du Domaine Public", prestations associées, fourniture accessoires et consommables.**

Un marché est conclu avec la société PANTERGA SYSTEMES SARL pour des montants de 5 000 € HT minimum et de 30 000 € HT maximum pour une durée initiale allant de la date inscrite sur la lettre de la notification jusqu'au 31 décembre 2018.

58. Contrat de perfectionnement de la brigade cynophile de Dunkerque

La brigade cynophile de Dunkerque est tenue de suivre des stages de perfectionnement par un moniteur cyno technicien diplômé. A ce titre, un contrat est passé avec la Société France Instruction Cynophile à raison de 72 heures par an pour un montant de 1 200 € TTC pour une durée de 12 mois à compter du 1er septembre 2016.

59. Petit matériel de restauration

Un accord-cadre est conclu avec la société HENRI JULIEN pour un montant annuel minimum de 4 000 € HT et

maximum de 20 000 € HT. Il est passé pour une période initiale d'un an à compter de la date indiquée sur le courrier de notification, reconductible tacitement par période successive de 1 an sans toutefois que la durée globale n'excède 3 ans.

60. Fourniture d'outillages et consommables pour le fonctionnement des régies municipales - Lot 2 : outillages et consommables pour les espaces verts et la propreté urbaine

Un accord-cadre, en multi-attribution, est conclu avec la SAS Galby agro service et la société Guillebert. La durée de l'accord-cadre est fixée à un an reconductible par période successive de 1 an sans toutefois que sa durée globale n'excède 4 ans. L'accord-cadre est sans minimum et sans maximum.

61. Contrôle des échafaudages - Avenant n°2 au marché conclu avec la société SOCOTEC

L'avenant n°2 a pour objet de réajuster le nombre de matériel à contrôler. Suite à l'ajout et au retrait des matériels, le montant du marché est ramené de 2 480 € HT à 2 432 € HT.

62. Acquisition de produits, matériel d'entretien et prestations associées - Avenant n°2 au marché conclu avec la société ORAPI HYGIENE NORD

Un marché a été conclu avec la société ORAPI HYGIENE NORD pour le lot 5 « produits spécifiques pour les cuisines » et pour le lot 7 « produits à dilution automatique ».

L'avenant n° 2 a pour objet d'entériner le changement de dénomination sociale et de numéro de SIRET de la société ORAPI HYGIENE NORD. La société autrefois immatriculée au R.C.S. de Lille métropole est désormais dénommée ORAPI HYGIENE et est immatriculée au R.C.S. de Lyon.

FINANCES

63. Révision des tarifs pour la foire d'hiver 2016/2017 et manèges hors foire

Les droits de place des métiers forains sont majorés de 2% pour la foire d'hiver 2016/2017 :

-2,85 € pour les métiers dont la surface est inférieure ou égale à 200 m²

-2,40 € pour les métiers dont la surface est inférieure ou égale à 350 m²

-2,20 € pour les métiers dont la surface est inférieure ou égale à 700 m².

ADMINISTRATION GENERALE

64. Gestion et exploitation des parcs de stationnement en ouvrage, des enclos et du stationnement de surface en voirie

Dans le cadre du groupement de commandes constitué entre la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Ville de Dunkerque pour la passation d'un marché de gestion et d'exploitation des parcs de stationnement en ouvrage, des enclos et du stationnement de surface en voirie, la Communauté Urbaine de Dunkerque, coordonnateur du groupement a lancé un appel d'offres ouvert afin de sélectionner le prestataire.

A l'issue de cet appel d'offres, il est décidé de confier la prestation à la société URBIS PARK SERVICES.

Deux marchés seront conclus : l'un par la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la gestion et l'exploitation des différents parkings en ouvrage et en enclos pour un montant de 1 233 160,80 € TTC pour la période initiale de deux ans.

L'autre par la ville de Dunkerque pour la gestion et l'exploitation du stationnement de surface en voirie pour un montant de 543 060 € TTC pour la période initiale de deux ans.

Les marchés seront conclus pour une durée initiale de deux ans à compter du 1er janvier 2017, reconductible une fois pour une durée de deux ans.

M. le maire :

Vous avez reçu les délégations de pouvoir du maire, y a-t-il des observations ?

Pas d'observation.

L'ordre du jour étant épuisé je clos la séance de notre conseil municipal et vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

Je souhaite également un bon anniversaire à Benjamin Prince (Ironiquement) qui donc paye un coup à l'ensemble du conseil municipal ? Bon anniversaire monsieur Prince.

La séance est levée à 21h40.

TABLE DES MATIERES

	Pages
I DELIBERATIONS	
COMMUNE DE FORT-MARDYCK	
1. Délibération du conseil consultatif de Fort-Mardyck du 1er décembre 2016	5.../7
COMMUNE DE SAINT-POL-SUR-MER	
2. Délibération du conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du 5 décembre 2016	7.../10
FINANCES	
3. Budget primitif 2017	10.../22
4. Budget primitif 2017 - Etat des subventions	22.../31
5. Budget primitif 2017 - Opérations pluriannuelles d'investissement - Autorisations de programmes - Crédits de paiement	23.../31
6. Vote des taux d'imposition 2017	25.../31
7. Décision modificative 2016 n°3	25.../31
8. Etat complémentaire des subventions 2016	25.../31
9. Situation de la dette de la Ville en 2016-2017	26.../31
URBANISME	
10. Politique de la ville – rénovation urbaine – protocole de préfiguration	31.../35
DEMOCRATIE LOCALE	
11. Politique de la Ville – Programme d'actions 2017	33.../35
ACTION FONCIÈRE	
12. Dunkerque - Rosendaël - Désaffectation, déclassement du domaine public et cession d'un ensemble immobilier sis 54 rue Ronsard et 65 rue Albert Cuenin	35.../41
13. Dunkerque - Site Marine (école du parc de la Marine) - Désaffectation et déclassement du domaine public	35.../41
14. Dunkerque - Site "Marine" Ouest- Désaffectation et déclassement du domaine public	36.../41
15. Dunkerque - Site "Marine" Est - Désaffectation et déclassement du domaine public	36.../41
16. Dunkerque - Site « Marine »- cession au profit de Vinci Immobilier	37.../41
17. Dunkerque - Square Guynemer - transfert au profit de la Communauté Urbaine de Dunkerque	37.../41
18. Dunkerque - Site Vandenaabeele, Désaffectation et déclassement du domaine public	38.../41
ACTION JEUNESSE	
19. Subvention et convention de partenariat avec l'association Tout En Scène	41.../42
PERSONNEL	
20. Tableau des effectifs	42.../45
21. Fin de l'adhésion à Plurélya	43.../45
ACTION SCOLAIRE	
22. Fermeture de l'école Albert Samain et regroupement des effectifs des écoles de la Meunerie et Albert Samain.	45.../49

APPEL D'OFFRES	
<i>Action sportive</i>	
23.	Centre aquatique Dunkerque-Saint-Pol-sur-Mer - avenant n°2 au contrat de prestations intégrées avec la Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dunkerquoise (SPAD) - ajustement du coût global de l'opération 49.../52
<i>Propriétés communales</i>	
24.	Maintenance des systèmes de fermeture motorisée - groupement de commandes avec le C.C.A.S. 50.../52
DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DIVERSES	
25.	Délégation de service public – Rapport des délégataires 50.../52
II	DELEGATIONS DE POUVOIR DU MAIRE 53.../59